VENDREDI 03 JUILLET 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1892
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une DJA plus généreuse pour soutenir l'installation



La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de revaloriser la Dotation Jeunes Agriculteurs, à la suite de discussions menées avec JA BFC. Jérôme Durain, président du Conseil régional, est venu dans une ferme de Côte-d'Or pour, symboliquement, officialiser cette évolution. Pour les JA, cela contribue à améliorer les relations avec la collectivité régionale, sans pour autant perdre de vue que de nombreux dossiers Feader restent encore à régler.

Page 03



P.05
ACTUALITÉS *Département*

Moutarde // La récolte arrive plus tôt



P.08
ACTUALITÉS *Département*

Canicule // Dans l'Yonne, pompiers et agriculteurs vigilants



P.14
PRODUCTIONS *Culture*

Récoltes // Des Côte-d'Oriens témoignent





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOISSON : DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

.05 CÔTE-D'OR : LA RÉCOLTE DE MOUTARDE EST LANCÉE

.06 DES DÉFIS CLIMATIQUES SUR LA TABLE DE JEUX

.07 JA : DANS L'ÉCURIE D'ÉOLE

.08 STÉPHANIE, UNE VÉTÉRINAIRE INVESTIE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LA PRÉFÈTE DE RÉGION

.10 EUROFOREST, UN SALON QUI S'ÉLARGIT

.11 FACE À LA CANICULE, DES FROMAGES QUI GARDENT LEUR SUPERBE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 LES JEUNES ANIMAUX EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA CANICULE

.13 RENDEZ-VOUS À LA FOIRE-CONCOURS D'ISSY-L'ÉVÊQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 UN CAP DIFFICILE POUR LES CULTURES DE PRINTEMPS

.15 UNE ALLIANCE RENFORCÉE POUR DU BLÉ DUR "RÉGÉNÉRATIF"

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 ALLER VERS DES CÉPAGES PLUS RÉSISTANTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 L'ÉDUCATION À UNE ALIMENTATION SAINE

SERVICES

.20 MACHINISME : SPEARHEAD AFFICHE SES AMBITIONS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.28 À LA SCOURTINERIE, UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE, DU FRUIT À LA DÉCORATION

.29 L'IA : UNE RÉVOLUTION AGRICOLE EN MARCHE

.30 RESTAURATION : S'ADAPTER SANS RENONCER AU LOCAL

.31 ET SI ON ALLAIT DORMIR SUR UNE ÎLE ?

.32 L'INDUSTRIE FROMAGÈRE KAZAKHE, UN ENJEU MAJEUR



// LE DESSIN

// EN BREF

Mercosur L'Uruguay prend la tête du bloc sur fond de tensions autour des quotas avec l'UE

Le 68e sommet des pays du Mercosur s'est ouvert le 30 juin à Asuncion (Paraguay) où le pays hôte va céder la présidence tournante du bloc sudaméricain à l'Uruguay. Mais près de deux mois après son entrée en vigueur provisoire le 1er mai, l'accord de libre-échange avec l'UE devrait être un des principaux enjeux du second semestre de 2026. Au cœur des inquiétudes, la répartition des contingents tarifaires accordés par Bruxelles. Selon le média sudaméricain Mercopress, le point d'achoppement principal concerne les volumes de viande bovine, même si certains produits comme la volaille, le sucre, le miel et le riz cristallisent également les tensions. Le média précise que l'Uruguay et l'Argentine proposent de répartir les quotas selon la moyenne de leurs exportations respectives vers l'UE tandis que le Brésil suggère une répartition fondée sur la part de chaque pays dans le commerce mondial. De son côté, le Paraguay souhaiterait diviser les volumes en quatre parts égales « À quoi bon négocier avec l'Europe si l'accès à de nouveaux marchés ne sert pas à développer ceux qui ne le sont pas encore ? », s'est ainsi interrogé le président paraguayen, Santiago Peña, qui dénonce les « asymétries » induites par l'accord commercial.

Acétamipride Le sénat adopte la réintroduction par dérogation dans la loi d'urgence

Sans surprise le Sénat a voté, dans la nuit de lundi à mardi, pour la possibilité d'accorder des dérogations à l'interdiction de l'acétamipride et du flupyradifurone. Réunis en plénière autour du projet de loi d'urgence agricole, les élus ont adopté l'article 2 quater permettant d'accorder ces dérogations, par décret, aux filières betteraves sucrières, cerises, pommes et noisettes. Les sénateurs ont donc suivi l'avis de la commission des Affaires économiques du Sénat qui, le 17 juin, avait proposé ces dérogations pour les deux pesticides interdits en France mais autorisés ailleurs en Europe. En revanche, ils prennent le contrepied de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée dont le président avait décidé, début mai, de déclarer irrecevables les amendements allant dans ce sens au motif qu'ils n'avaient pas de lien direct avec le texte initial déposé par le gouvernement. Ce dernier est jusqu'ici resté opposé à la réintroduction de l'acétamipride et du flupyradifurone dans ce projet de loi. Si le bloc central se fracture autour de ce volet, le texte pourrait se voir privé de majorité. « Ce que je crains, c'est que cette question est tellement virulente qu'elle pourrait emporter le texte tout entier », s'est inquiétée la ministre de l'Agriculture Annie Genevard selon l'AFP. « On ne nous le pardonnerait pas dans les fermes », avait-elle déjà prévenu un peu plus tôt. La CMP sur ce texte est prévue mi-juillet.

Lait Pas encore de données précises sur les effets de la canicule

On ignore pour l'instant quelle est l'impact précis de la canicule qui a touché la France la semaine dernière sur les volumes et la qualité du lait. L'Idele (Institut de l'élevage) et le Cniel (interprofession) n'ont pas de données à disposition, tandis que FranceAgriMer diffuse en début de chaque mois une note de conjoncture avec les données des laiteries arrêtées un mois avant. « Selon les territoires, les premières remontées font état de baisses de collecte pouvant atteindre 20 % », indique la FNPL (éleveurs) dans un communiqué diffusé le 30 juin. Lactalis, premier collecteur de lait en France (5 milliards de litres par an), a « observé une baisse de la production de lait d'environ 10 % compte-tenu des températures élevées » la semaine dernière, sans impact sur le fonctionnement de ses sites. « Les canicules à répétition mettent à rude épreuve les éleveurs et leurs animaux. Malgré les efforts réalisés dans les fermes pour préserver les troupeaux, les fortes chaleurs entraînent une baisse significative de la production laitière », rappelle la FNPL. Outre le volume de lait, les températures élevées ont un impact sur l'alimentation des animaux, la qualité du lait et la reproduction.

// EN BREF

Lait La FNPL réclame un soutien d'urgence

Face à l'épisode caniculaire qui traverse la France, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) alerte sur les conséquences économiques directes pour les fermes laitières. Les fortes chaleurs pèsent lourdement sur les troupeaux, provoquant des baisses de collecte pouvant atteindre 20 % selon les zones, alors même que les charges d'exploitation augmentent, a indiqué l'association spécialisée le 30 juin dans un communiqué. Le syndicat demande au Gouvernement une « évaluation rapide des pertes et une aide exceptionnelle » à la hauteur du préjudice. Alors que le Sénat examine le projet de loi d'urgence agricole, la FNPL juge les mesures actuelles insuffisantes pour protéger le revenu des éleveurs contre les aléas climatiques. Yohann Barbe, président de la FNPL, exhorte également les transformateurs à réagir : « Ils doivent envoyer dès maintenant un signal prix positif » pour maintenir la motivation des éleveurs et sécuriser la production nationale. Enfin, l'organisation insiste sur l'urgence d'un accompagnement pour l'adaptation des élevages (accès à l'eau, confort animal, bâtiments), estimant que les producteurs ne peuvent relever seuls ces défis climatiques majeurs.



Clara Bastian

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ACCOMPAGNEMENT

Une Dotation Jeunes Agriculteurs enfin à la hausse

Le 30 juin, Jérôme Durain, président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, s'est rendu dans une ferme de Côte-d'Or. L'objectif était d'officialiser, avec les représentants des Jeunes Agriculteurs, la revalorisation de la Dotation Jeunes Agriculteurs.

C'est autour d'une bonne table, dans une grange du gaec de La Croix, à Liernais, dans l'ouest de la Côte-d'Or, que les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (JA BFC) avait donné rendez-vous, mardi 30 juin, au président du Conseil régional. Jérôme Durain appréciait manifestement cet esprit convivial. Il faut dire qu'il cadrait bien avec la bonne nouvelle qu'il était venu officialiser : la revalorisation, à hauteur de 65 000 euros, de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). Ce dispositif est essentiel à l'accompagnement des agriculteurs qui s'installent. C'est un vrai coup de pouce alors qu'il doivent faire face à d'important investissement sans qu'en face, il y ait toujours les revenus nécessaires. Cette augmentation de la DJA sera effective à compter de septembre. Pour Jérôme Durain, comme pour Thomas Lemée, président des JA de BFC, il était important de marquer le coup.



Jérôme Durain, président de la Région BFC (au centre, chemise claire), en compagnie de son vice-président, Christian Morel (à gauche) et de Thomas Brochot et Pierrick Tournier, deux jeunes agriculteurs qui vont s'installer en janvier 2027.

Réaffirmer un soutien

Pour la Région, c'est l'occasion de réaffirmer un soutien à l'agriculture, et notamment au renouvellement des générations, bienvenue après des années de tension sur la question de la gestion des fonds Feader (un dossier encore loin d'être clos néanmoins). Et pour les JA, il apparaît nécessaire de montrer que la lutte, le combat, les manifestations ne servent pas à rien et que, par le biais d'un engagement de chaque instant, des résultats sont obtenus, qui profitent à tous les agriculterus, syndiqués ou non. Avec ce montant de DJA, la Région BFC se place tout simplement en tête des Régions de France dans ce domaine. *« Notre objectif,* soulignait Jérôme Durain, *n'est pas seulement d'installer davantage de jeunes agriculteurs, c'est surtout de bien les installer. Cela signifie leur donner les moyens de construire des exploitations solides, viables et pérennes, capables de traverser les aléas économiques et climatiques. C'est un message fort : ici, nous faisons de l'installation des jeunes une priorité et nous leur donnons les meilleures chances de réussir. »* Il faut voir d'où l'on vient : l'ancienne DJA se montait à 45 000 euros. *« Les JA nous ont poussé, à raison,* poursuit le président de Région, *en considérant que le renouvellement des générations en agriculture était central. Nous sommes une grande région agricole. Avec la DJA précédente, on tablait sur 400 et 500 jeunes installés par an, mais nous somme un peu en dessous de 400. Il fallait donc trouver des solutions et l'une d'entre-elles, c'est de majorer la DJA. Nous devons stabiliser ce niveau d'installation, mais si possible l'augmenter, au-delà de 400 installations annuelles en BFC. »*

« Nous avons fait « tapis » »

Au-delà de cette majoration, les JA insistent aussi auprès de la Région sur le renforcement de l'accompagnement des jeunes installés et pour que ces installations soient durables. L'augmentation de la DJA résulte d'une « ventilation » revue des fonds européens dont la Région a la gestion. *« Nous avons fait « tapis » sur la DJA »* résume Jérôme Durain, utilisant l'image du joueur de carte qui joue son va-tout, pour illustrer ce qu'il considère comme un signal fort. Le président de Région ne manquait pas non lus l'occasion de rappeler que la DJA seule ne suffit pas : il faut aussi créer un contexte général favorable aux débouchés des produits agricoles, aux filières, rappelant à ce titre les travaux menés dans le cadre des conférences sur la souveraineté alimentaire, ou le plan d'engraissement de la Région. *« Il faut tout un panel d'outils et de solutions pour que les agriculteurs puissent continuer à travailler ici et aient envi de s'installer... »* Pour Thomas Lemée, président des JA BFC, l'enjeu primordial c'est l'installation et le renouvellement des générations : *« La DJA est un outil qui a toujours fait ses preuves et les gens qui s'installent restent beaucoup plus dans le métiers, comparé à d'autres secteurs d'activité, parce que nous avons un accompagnement solide. La DJA revalorisée, c'est aussi permettre aux agriculteurs de s'adapter aux défis climatiques, de franchir plus facilement des seuils de coûts de reprises d'exploitations de plus en plus importants. »* Le représentant syndical rappelle par ailleurs un autre fait : le pourcentage de celles et ceux qui choisissent de s'intaller en agriculture aujourd'hui et qui ne sont pas issus du milieu agricole ne cesse d'augmenter. L'agriculture attire de nouveaux public qui, là encore, exigent un accompagnement à la hauteur. Les JA de BFC, qui reconnaisse l'effort louable de la Région BFC sur la DJA, ne veulet toutefois pas en rester là : *« Le président Durain a dit qu'il avait fait « tapis »,* note Thomas Lemée, *mais nous, nous pensons qu'il reste encore des marges de progression pour aller plus loin dans cette logique de soutien à l'installation. Nous travaillons au quotidine avec le Conseil régional pour trouver toutes les possibilités de renforcement de l'accompagnement à l'installation des jeunes. »* Reste que, sur bien des dossiers, les délais d'instruction au niveau de la Région, restent encore trop long. Thomas Lemée l'a promis : la satisfaction sur la DJA n'empêche pas une vigilance accrue sur d'autres domaines.

Berty Robert

L'avenir s'ouvre pour Pierrick Tournier et Thomas Brochot

Pierrick Tournier et Thomas Brochot, son petit-cousin, vont rejoindre, en tant que nouveaux associés, leurs pères respectifs, Claude Tournier et Laurent Brochot, au sein du Gaec de la Croix, à Liernais, en janvier 2027. A ce titre, ils bénéficieront de la nouvelle DJA. L'exploitation dispose d'une sole de 444 ha. En élevage, la ferme accomplit aujourd'hui 165 vêlages en Charolaises. Les animaux sont engraissés sur place. L'arrivée des deux jeunes devrait se traduire par une augmentation des vêlages pour atteindre 185. A cet ensemble va s'ajouter un atelier de volailles de chair de 40 000 poulets. Pierrick et Thomas sont actuellement plongés dans la finalisation de leurs dossiers d'obtention de la DJA. *« Cette DJA revalorisée, c'est un gros plus pour nous,* reconnaît Pierrick Tournier. *C'est une pierre à l'édifice des gros investissements que nous devrons réaliser. »* Pour le poulailler, cet investissement devrait tourner autour de 800 000 euros. *« On remercie les JA qui ont fait le forcing auprès de la Région,* tient à rappeler Thomas Brochot, *pour les pousser à diriger les reliquats d'aides disponibles sur la DJA. »* Les deux jeunes agriculteurs ont aussi le projet de monter un dossier Plan stratégique national (PSN) pour accompagner la création de leur poulailler, mais ils espèrent que les problèmes de gestion de ces types de dossiers qui ont pu marquer ces dernières années, seront résolus. Ils sont aussi conscients qu'ils se lancent dans un contexte plein d'incertitude, sur les cours de la viande bovine, sur les délais entre la naissance d'un veau et sa commercialisation une fois engraissé, et sur les charges en hausse sur le carburant, le matériel et les engrais. Sur ce dernier point, néanmoins, l'atelier volaille permettra de récupérer les fientes qui seront valorisées en amendement pour les terres, réduisant d'autant les nécessités d'achat d'engrais.



// GRANDES CULTURES

Moisson : des solutions à portée de main

Les moissons se poursuivent sous les fortes chaleurs. Mercredi 24 juin, Terres de Bourgogne est allé à la rencontre de Brice Veaulin, céréalier à Rogny-Les-Sept-Écluses pour un point sur l'actualité. Témoignage.

Nous retrouvons Brice Veaulin, exploitant agricole possédant 240 hectares, ainsi que le salarié de la Cuma dont il est président, vers 10 heures du matin, en pleine réparation de matériel, à Rogny-Les-Sept-Écluses. Il y a deux jours, *« on a attaqué la récolte du colza. On n'était pas pressés, on a laissé passer le week-end, car on avait observé quelques ronds verts dans les parcelles. Sauf qu'avec les températures de ces derniers jours, on s'est fait surprendre. Les parcelles de colza sont devenues très sèches, ça a vite mûri. On s'est d'abord focalisé sur la récolte de cette culture moins risquée, étant donné les fortes chaleurs »*, convient-il. Malheureusement, les premiers résultats sont *« décevants »*. *« Nous avons semé le colza dans des sols de limons hydromorphes et avec l'excès d'eau du mois de février, les cultures se sont noyées. On avait décidé de semer en culture très simplifiée et avec le pivot, le colza n'a pas eu le temps de se développer »*, ajoute-t-il. Toutefois, Brice Veaulin a décidé de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et a également décidé de semer du colza sur des parcelles en argile à silex. *« Sur ces parcelles-là, le colza s'est plutôt bien tenu. Les fortes chaleurs de ces derniers jours ont un peu cuit le colza en fin de cycle.*



Brice Veaulin, céréalier à Rogny-Les-Sept-Écluses et son salarié ont fait le bilan du début des moissons, ce 24 juin.

À première vue, les colzas sont moyens en termes de rendements », analyse-t-il. À côté de cela, le céréalier poyaudin a cultivé des orges de printemps semées à l'automne. *« Nous avons attendu un créneau où le temps s'y prêtait bien, où les températures étaient idéales. La semaine dernière, l'orge n'était pas encore prête à être récoltée. On va attaquer la récolte dans le courant de la semaine »*, exprime-t-il. Encore trop tôt pour donner son avis. Le blé va également être récolté dans les semaines à venir. *« Les premiers échos que l'on a entendus dans notre zone, c'est que les blés sont plutôt faibles en rendements, que c'est du petit grain. Comme toute culture, la canicule a accéléré la fin de cycle. Cela n'a pas pu parfaire la fin de cycle, ça a tout cuit très vite »*, avoue-t-il. Toutefois, il ajoute que pour lui : *« les excès d'eau et de sec ont été bénéfiques pour le blé, les années passées. Cela peut être encourageant »*.

Une vision sur l'avenir

Du côté des cultures de printemps, Brice Veaulin porte un brin d'espoir sur le tournesol. *« Ils commencent à fleurir et ils sont beaux. Pour que cela se poursuive, il faudrait tout de même que les températures baissent pour que la fécondation soit bonne »*, informe-t-il. Quant au maïs, *« il manque encore une feuille avant la fleur, on pense donc attaquer la semaine prochaine. Pour semer le maïs, on a choisi des parcelles profondes et on a décidé de le semer plus tôt que prévu, début avril. Résultat des courses : nous avons des implantations plutôt bonnes à très bonnes. Avant de semer, on a choisi de fissurer le sol plus profondément et on se rend compte que c'est une bonne technique »*. L'année prochaine, Brice Veaulin souhaite donc *« fissurer le sol plus profondément pour les cultures de colza. Cette année, on n'a pas fissuré le sol assez profondément et on ne fera plus la même erreur »*. Au-delà du travail du sol, le céréalier souhaite également *« semer ses colzas plus tôt. Pour la campagne de moisson 2026, on avait semé mi-août. Je pense qu'il serait plus judicieux de semer début août. Si on sème plus tôt, les colzas seront en meilleures formes pour contrer les attaques d'insectes, passer l'hiver et faire face aux excès d'eau »*. Dans sa rotation de cultures, Brice Veaulin souhaite également *« limiter les cultures de printemps »* et intégrer une nouvelle culture : le lin. S'il se tourne vers cette culture, c'est parce qu'elle est semée à la fin du mois de septembre pour une récolte début juillet. *« Ce sont des cycles qui ne vont pas tomber dans la période de sec donc ça résistera mieux aux fortes chaleurs. Toutefois, on attend moins de rendements. Après, on investit moins financièrement dans cette culture, donc c'est gagnant-gagnant »*. Pour Brice Veaulin, céréalier et président de la Cuma du Ronceau dans le Loiret, l'objectif est d'avoir des cultures *« propres à la récolte. On a un système d'implantation plus performant qu'avant, un semoir avec plus de retenue au sol, cela nous permet donc de semer plus profondément et d'appuyer mieux les graines et de les mettre plus au contact de la fraîcheur »*.

Charlotte Sauvignac

// SICAREV COOP

Un travail sur le persillé

Sicarev Coop a proposé une journée d'information à ses partenaires le 17 juin à Vandenesse-en-Auxois. La marque « Signé Fondance » a été présentée.

Dix jours après sa grande assemblée générale qui s'est tenue à Roanne, dans la Loire, Sicarev Coop organisait une réunion délocalisée à Vandenesse-en-Auxois. *« Nos partenaires agricoles de la région Bourgogne étaient conviés. Trois autres rencontres du même type sont programmées dans d'autres territoires »*, présentait François Chaintron, directeur délégué de la coopérative, qui pilote la zone Bourgogne. Cette demi-journée avait pour objectif de présenter l'activité et les stratégies de Sicarev Coop aux organismes qui n'avaient pas fait le déplacement à Roanne.

Tout va bien

Malgré une baisse généralisée de la production, Sicarev coop tire son épingle du jeu et continue de se développer. *« Notre dynamique de recrutements est bonne. De nouveaux éleveurs nous rejoignent*, séduits par l'appui technique et la valorisation des animaux que nous leur proposons », informe François Chaintron. Celui-ci se lance dans une série de données chiffrées : *« notre collecte d'animaux a ainsi bondi de 3,5 % en 2025 par rapport à l'année précédente, alors que le marché est en régression de 3, 4 voire même 5 %. Si l'on comptabilise nos animaux destinés à l'engraissement, notre collecte a même grimpé de plus de 7 % sur cette même période. Notre stratégie sur l'engraissement des bovins est attrayante, c'est une grande satisfaction. Bien aidé par le Conseil régional, ce dispositif dédié aux animaux de viande a attiré plus de 150 éleveurs l'année écoulée, toujours sur le territoire bourguignon. C'est une manière pour eux de sécuriser leurs revenus »*.

Un projet

Comme évoqué plus haut, Sicarev coop s'intéresse de très près à la viande persillée. *« Notre toute nouvelle marque, intitulée Signé Fondance, va se consacrer à ce type de produit très recherché par le consommateur »*, enchaîne François Chaintron. La démarche visera à sélectionner des carcasses dans lesquelles il y a beaucoup de persillé, qui est une matière grasse qui se dépose à l'intérieur des muscles et qui améliore la flaveur, la tendreté et la jutosité de la viande : *« dans un premier temps, il nous faudra identifier les bonnes pratiques d'élevage et la génétique qui permettent d'avoir ce produit. Nous sommes au tout début des travaux mais notre but est clair : définir un process pour garantir un niveau de qualité auprès des consommateurs. Les animaux concernés seront contractualisés auprès de nos éleveurs. Le marché sera donc segmenté »*.

AG

Un projet ambitieux

Comme l'avait déclaré Philippe Dumas, éleveur dans la Loire et président du groupe coopératif Sicarev : *« Être une coopérative nous oblige à toujours penser à nos adhérents, un projet d'avenir n'a de sens que s'il prend en compte leurs préoccupations. Ce que nous construisons pour l'avenir, c'est tous ensemble que nous le ferons. Il faut toujours regarder loin, voir ce qui se fait ailleurs, écouter attentivement les attentes des consommateurs, afin de bâtir une stratégie de production pour demain. Ce projet est innovant, ambitieux, porteur de solutions pour nos élevages, certes dans un pas de temps long, mais c'est le temps de l'élevage bovin, nous éleveurs le savons bien »*.

C'est parti

Les premières investigations ont confirmé le lien entre le persillé et la qualité gustative de la viande, mais aussi avec la génétique des animaux et la conduite d'élevage. Le persillé commence à se former avec le dépôt de petites cellules de gras (adipocytes) entre les muscles de l'animal (phase de multiplication des adipocytes, de la naissance à 250 jours). Elles grossissent grâce à l'énergie apportée par l'alimentation (en phase de finition du bovin). Puisqu'il existe une forte hétérogénéité de taux de gras, il est nécessaire de maîtriser les facteurs d'influence. Deux types de leviers à activer : ceux liés à l'animal (sexe, âge à l'abattage et génétique, domaine qui reste à expertiser) et ceux liés à l'alimentation (conduite au plus jeune âge, niveau énergétique en finition, durée de la phase de finition).

En 2025, le groupe Sicarev a équipé ses abattoirs avec des machines à classer le persillé. L'outil prend une photo de la carcasse du bovin au niveau de la cinquième côte et donne le taux de gras. L'objectif est désormais de voir si la mesure à cet endroit est un bon prédicteur dans d'autres morceaux afin d'orienter les carcasses selon les demandes des clients. Pour cela, des analyses de pièces de bœuf au scanner sont actuellement en cours. Les mesures sont aussi à relier avec les données génétiques afin de travailler sur des équations de prédiction. Une base de données sur 11 000 carcasses de vaches de réforme charolaises a d'ores et déjà été constituée. Des éleveurs naisseurs-engraisseurs ont été sélectionnés et répartis en deux groupes (persillé + et persillé -) afin d'enquêter sur les pratiques d'élevage. Les premiers résultats confirment l'intérêt des finitions longues et riches en énergie pour déposer du persillé.

// MOUTARDE

21

Là aussi, la récolte frappe à la porte plus tôt

Comme pour beaucoup d'autres cultures, celle de la moutarde a démarré, en Côte-d'Or, avec une bonne quinzaine de jours d'avance sur les prévisions.



Chaque année, la Côte-d'Or produit entre 6 000 et 7 000 t de graines de moutarde.



À l'occasion de cette première récolte, une première comparaison entre les grains 2026 et ceux de 2025 pouvait être opérée.

Vendredi 26 juin, 6 heures du matin, au bord d'une parcelle de moutarde située à Longecourt-en-Plaine, au sud-est de Dijon. Depuis le milieu de la nuit, une moissonneuse est à l'œuvre dans cette parcelle de 32 ha appartenant à Damien Jolibois et semée en mélange de variétés. Bon nombre de journalistes sont présents pour assister au lancement officiel de la campagne de récolte moutardière pour 2026.

Et là comme ailleurs, les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont entraîné une récolte beaucoup plus précoce. Damien Jolibois remarquait que c'était la première fois qu'il récoltait au mois de juin. À 6 heures du matin, au moins, la température était encore supportable, en ces jours de canicule ! En plus des journalistes, on trouvait en bordure de champs Marika Zimmerman, directrice générale du site de fabrication Reine de Dijon, venue elle aussi découvrir les premiers grains fournis par cette production toujours délicate à mener. Les graines produites en Bourgogne représentent 50 % des achats totaux de graine de moutarde chez Reine de Dijon. Mais la marque Reine de Dijon n'utilise que de la graine française.

Un marché qui évolue

Ce marché de la moutarde, en France, est confronté à des évolutions de consommation, avec des jeunes qui en consomment moins que leurs aînés. Chez Reine de Dijon comme chez ses concurrents, on réfléchit à de nouvelles manières d'attirer ces clientèles. Depuis plusieurs années maintenant, les industriels de la moutarde ont accompli d'importants efforts pour relancer localement cette production. En bonne concertation avec l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB), qui fédère 600 producteurs et qui est présidée par Damien Baumont, et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, des prix d'achat de bon niveau ont été obtenus et se maintiennent au fil des années, assurant à cette production une véritable rentabilité. *« La récolte 2026 sera payée 1500 euros/t au producteur,* précise Damien Baumont. *Un prix stable depuis trois ans, avec des volumes identiques. »*

L'AGPMB a 11 000 t de commandes à assurer, dont 60 % rien qu'en Côte-d'Or. Le démarrage précoce de la récolte pose un défi aux organismes de stockage de ces graines. Il va falloir libérer de la place pour stocker cette nouvelle récolte, alors que celle de 2025 n'a pas encore été entièrement transformée. Damien Baumont le signale : *« on recherche des capacités de stockage, spécifiques pour la moutarde. On a quelques agriculteurs qui apportent ces capacités. »*

Une année très particulière

Si, au printemps, la récolte s'annonçait exceptionnelle, les « coups de chaud » survenus depuis ont un peu refroidi les enthousiasmes. *« L'année aura été très particulière,* confirme Jérôme Gervais, spécialiste moutarde à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *avec des semis dans de bonnes conditions et une bonne avancée jusqu'au printemps. Nous nous attendions alors à une très belle récolte. Mais en avril, au début de la floraison, des soucis se sont posés avec du froid et des coups de gel la nuit, puis de la pluie et, fin mai, un coup de chaud historique dans son intensité et sa précocité. Il a commencé à pénaliser les plantes. L'autre coup de chaud de ce mois de juin a aussi eu un impact : on a beaucoup de graines sur les plantes, mais très petites. Il y a eu un problème de remplissage. »* Pour sa part, Damien Jolibois décrivait une conduite culturale qui s'est adaptée, au fil des années, notamment pour limiter les risques d'attaques d'insectes : *« nous avons décalé nos dates de semis à la mi-octobre, mais le risque, c'est d'avoir des plantes qui ne seront pas assez fortes pour passer l'hiver. Il y a un risque de perte de culture. C'est un compromis à trouver. »* Comme beaucoup d'agriculteurs de la plaine dijonnaise, il s'est lancé dans la moutarde en 2008, à la suite de l'arrêt de la production de betteraves sucrières. Cette production représente aujourd'hui un quart de sa SAU totale. Les graines de moutarde sont aujourd'hui produites sur 18 départements, en Bourgogne principalement mais aussi dans des zones limitrophes.

Berty Robert



Marika Zimmerman, directrice générale de Reine de Dijon.



// PÉDAGOGIE

58 Des défis climatiques sur la table de jeux

Les élèves de bac pro CGEA du Legta du Morvan relèvent les défis climatiques grâce à un projet pédagogique innovant.



Après les explications du jeu Taboo par Amélie Leyt, on essaie de faire trouver le terme empreinte carbone à ses camarades de classe.

L'année dernière, dans le cadre du référentiel de formation des bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA) et de la réalisation de leur projet collectif, les élèves du Legta du Morvan, à Château-Chinon, ont relevé un défi ambitieux : produire une vidéo de 14 minutes (*) sur les adaptations au changement climatique dans la gestion fourragère et prairiale. Ce travail a permis de recueillir les témoignages de deux agriculteurs engagés, Édouard Augendre (Chiddes) et Pascal Meule (Lormes), ainsi que ceux de Charles Duvignaud, conseiller Élevage bovin à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Partenariat Européen d'Innovation (PEI) Installation et Adaptation au Changement Climatique en Agriculture (Iacca), porté la Chambre régionale d'agriculture, le Repafeb, le CNEAP, la MFR de Vercel, le CFPPA de Montmorot, Jeunes Agriculteurs BFC et Educagri éditions. Une collaboration qui illustre l'importance de l'innovation pédagogique et de la transmission des savoirs pour préparer les futurs professionnels aux enjeux climatiques.

Jeu et réflexion

Catherine Blin, enseignante en zootechnie, avait lu dans *Terres de Bourgogne* qu'un jeu « Jm'acclimate » avait été conçu pour les classes de première, terminale et BTS. Aurélie Rivaud, professeur d'ESC, a donc contacté Noémie Prudhon, animatrice projet Climat et Environnement chez JA BFC, pour programmer une journée ludique auprès de la classe de terminale Bac Pro CGEA. Ce jeu repose sur une approche pédagogique alliant expérimentation ludique et réflexion technique. Dans la continuité de ce projet, les élèves ont participé à une journée de formation conçue par JA BFC et leurs partenaires, grâce à un financement européen (PEI IACCA). Amélie Leyt , animatrice aux JA BFC a orchestré cette journée de sensibilisation au dérèglement climatique. Les élèves ont endossé le rôle de jeunes agriculteurs installés et ont dû gérer leurs exploitations sur plusieurs années, ont pris des décisions stratégiques et ont affronté les aléas climatiques : gel, sécheresse, inondation, grêle… L'objectif était de maintenir une agriculture durable, économique, environnementale et sociale et de proposer des leviers d'adaptation, et de préparer les futurs installés aux défis climatiques à travers des outils pédagogiques innovants.

Ma ferme idéale

Au programme :
– Le jeu sérieux immersif : « J'm'acclimate », où les élèves ont pu construire une exploitation agricole virtuelle et affronter des aléas climatiques (sécheresses, canicules, etc.).
– Des apports techniques adaptés à toutes les filières, offrant des clés concrètes pour intégrer ces enjeux dans la construction de leur projet professionnel. Début 2027, chaque établissement agricole se verra remettre le jeu « J'm'acclimate » ainsi qu'une mallette pédagogique complète, afin de pérenniser ces apprentissages et de les intégrer dans les formations.
– Chaque élève a présenté sa ferme idéale en intégrant les enseignements et pratiques techniques de la journée pour s'adapter au dérèglement climatique.
Les retours des élèves et des encadrants sont unanimes : le format a séduit. Cette journée a été enrichissante pour les élèves et les a bien préparés à leur soutenance orale portant sur la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes face à ces changements climatiques. Une expérience qui montre que l'adaptation au changement climatique peut rimer avec engagement et créativité. Pour Dylan et Mathis, élèves de terminale Bac pro CGEA, cette journée était très enrichissante : *« Le jeu nous a placés dans une posture d'acteurs où le changement climatique est bien une réalité qu'il faut essayer d'anticiper. Cette journée nous a permis d'être plus sensibles à l'environnement, d'avoir un regard critique sur les pratiques agricoles actuelles et de réfléchir à des leviers d'adaptation et des méthodes alternatives pour faire face à ces dérèglements climatiques. »*

Catherine Blin et Aurélie Rivaud (Legta du Morvan)

()Lien vidéo : https://youtu.be/OiikqsiCjn4?si=85FJaHQXddlaZiSo*

// MOISSONS

21 Le pire est à venir

Jérémy Leguy nous transmet les résultats en orges dans le secteur de Vitteaux. La déception est grande et pourrait l'être encore plus dans les autres cultures.



L'agriculteur vittelien évoque des rendements de 20 à 60 q/ha.

Ces moissons 2026 ne respirent pas la sérénité. Avec les risques d'incendie, la peur que tout finisse grillé et la nécessité de récolter une paille la moins brisée possible, il y a de la tension au volant des machines. Jérémy Leguy, président des JA de Vitteaux, ne dira pas le contraire. *« Nous tournons de 20 heures à midi pour éviter tout problème ! »*, nous confiait le le polyculteur-éleveur vendredi dernier. Les orges, quasi-finies dans son canton, affichaient un faible *« score »* la plupart du temps : *« il semble y avoir de tout, mais surtout du mauvais… D'après les retours que j'ai, les rendements vont ici de 20 à 60q/ha. La moyenne finale reste à déterminer mais elle pourrait se situer entre 40 et 50 q/ha, c'est 10 à 20q/ha de moins que l'an passé. En plus, il y a beaucoup moins de paille, c'est problématique pour les éleveurs. Cette baisse est difficile à évaluer mais dans certains endroits, elle est sûrement de 50% »*. Petit lot de consolation : la qualité semble être présente pour les variétés brassicoles. *« À vérifier toutefois le taux de protéines, qui est forcément élevé avec ces petits rendements »*, tempère Jérémy Leguy.

Autres moissons

Le jeune producteur s'apprêtait à *« attaquer »* sa moutarde le lendemain de l'échange, samedi. Jérémy Leguy rappelait qu'avec cette culture, *« c'est souvent du tout ou rien »*, lui en cultive tout de même la bagatelle d'une trentaine d'hectares. Les conséquences de la canicule ou plutôt des canicules étaient redoutées. À noter que ses champs ont été attaquées à trois reprises cette campagne par les altises : un record pour ce JA qui a bien eu du mal à contenir ces agresseurs. En fin de semaine dernière, de premiers échos sur le blé et le colza commençaient d'arriver : *« j'ai entendu du blé entre 40 et 60 q/ha, dans des terres plutôt bonnes, cela n'augure rien de très bon pour la suite, même si les premières parcelles récoltées ne sont que très rarement représentatives. Le pire est à venir, je le crains. En colza, il semble y avoir de tout aussi, entre 20 à 30 q/ha avec, pour l'anecdote, des taux d'humidité de 3 à 6% ! »*. Jérémy Leguy avait également un œil sur ses orges de printemps, plutôt mal embarquées : *« si j'arrive à faire 50q/ha, je pourrai m'estimer heureux »*.

AG

Le mot d'Antoine Carré

Le président de la FDSEA de Côte-d'Or nous livre ses impressions intermédiaires sur cette moisson. Il y a une semaine, Antoine Carré terminait ses orges d'hiver du côté de Verrey-sous-Salmaise et partageait sa propre expérience : *« Ma première parcelle de l'année, en variété Faro, n'a donné que 25q/ha, avec un résultat tout aussi désastreux en paille. Bon, le champ en question était très mauvais, il faut le reconnaître. La variété Comtesse s'est sort mieux avec un peu plus de paille et davantage de grains, pour un rendement final qui devrait tourner entre 40 et 45q/ha »*. **Le Côte-d'Orien qualifie cette moisson de** *« très atypique, inédite et fatigante, avec des déceptions plus ou moins grandes »* **:** *« nous savions qu'une pilule nous était réservée, avec ce temps très chaud. Pour les orges, j'ai pas mal de retours entre 35 et 40 q/ha, c'est vraiment mauvais. À l'heure où nous nous parlons, peu de blés sont fauchés. Un agriculteur de la plaine dijonnaise vient de me dire qu'il n'a fait que 50 q/ha, cela n'annonce rien de bon… Pour ma part, chez moi, si j'arrive à 40 q/ha, ce sera déjà ça. En ce qui concerne le colza, les échos que j'ai vont de 25 à 30 q/ha la plupart du temps »*. **Antoine Carré n'aime guère le pronostics et attendra la fin des moissons pour dresser un bilan plus précis :** *« une chose est sûre, le compte n'y sera pas avec des prix toujours aussi bas et des charges toujours aussi élevées »*.

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Dans l'écurie d'Éole

Nous avons rendu visite à Thomas de Boulard, agriculteur à Bessey-en-Chaume et président des JA de Bligny-sur-Ouche.

Du côté de Bligny, la crainte de passer un été entier à abreuver et affourager les bêtes est dans tous les esprits. Thomas de Boulard ne dira pas le contraire, lui qui est à la tête de l'équipe cantonale JA depuis cet hiver : *« C'est la galère dans le secteur à chaque année de sécheresse. Ces aléas engendrent énormément de travail, d'énergie et d'argent dépensés. Les collègues sont forcément inquiets »*. Cet homme originaire de la Meuse n'a toutefois pas les mêmes contraintes que ses homologues car aucun bovin n'est présent sur la ferme qu'il gère avec Ludivine sa compagne et Sylvie Gadrey, sa belle-mère. *« Chez nous, les animaux, ce sont des poules pondeuses et des chevaux en pension. L'adaptation est différente »*, présente Thomas de Boulard, que nous avons questionné sur ces deux ateliers.



L'éleveur de 29 ans a de nombreux chevaux en pension.

Une écurie de propriétaires

Parlons des chevaux, pour commencer. Le Côte-d'orien s'est lancé dans une écurie de propriétaires depuis les années covid. Environ 25 chevaux sont en pension chez lui : *« Ludivine a toujours eu un petit faible pour les équins, cela a aidé ! Nous avons des box, des selleries, une carrière, des paddocks, des prairies et même un club-house pour les bons moments. Bref, tout ce qu'il faut pour prendre soin des chevaux qui sont des selles françaises dans la grande majorité »*. Les propriétaires habitent Beaune mais pas seulement, comme le décrit l'agriculteur : *« il y en a pas mal aussi de la vallée de l'Ouche et même d'un peu plus loin. Nous sommes dans une région où il y a beaucoup de chevaux, c'est un avantage pour nous. Si cela avait été dans mon département d'origine, cette activité aurait été moins pertinente et beaucoup plus difficile à mettre en place, car il y a moins d'équins »*. Différents types de pensions sont proposées. Les propriétaires, eux, viennent quand ils le souhaitent : *« certains font le déplacement presque tous les jours, très tôt en ce moment ou tard le soir. D'autres ne viennent que deux ou trois fois dans l'année. Notre village est très sympa et offre des kilomètres et des kilomètres de possibilités pour de belles balades. Notre principal atout reste la carrière : en effet, si tout le monde ou presque peut installer un box chez lui, une carrière, c'est autre chose. Ce lieu clos en plein-air où se pratique l'équitation est très important aux yeux de celles et de ceux qui ont un cheval »*. Dans ce contexte météo actuel, tous les chevaux passent la nuit au frais : *« nous les sortons vers 19 h 30-20 heures avant de les rentrer le matin à 8 h 30, ils sont bien mieux dehors en ce moment, c'est clair »*.

Ça pond !

Thomas de Boulard s'est également lancé dans un atelier de 12 000 poules pondeuses bio : *« c'est par un concours de circonstances que nous avons opté pour cette autre diversification durant l'été 2021. Pour valider notre choix, nous avions rendu visite à plusieurs producteurs dans le département : chez Céline Lortat à Savoisy, Nicolas Porcherot à Poiseul-la-Ville et Élodie Fontaine à Talmay »*. La chaleur actuelle ne semble pas trop perturber la production qui s'élève à une moyenne quotidienne de plus ou moins 10 000 œufs. L'éleveur ne regrette pas ce choix de poulailler : *« nous travaillons avec la société Envie d'œufs, qui livre notre production à Bourg-en-Bresse. Cet atelier permet des rentrées d'argent régulières, contrairement aux productions végétales qui seront encore une fois compliquées cette année. Globalement, tout se passe plutôt bien, à l'exception de quelques petits aléas liés à l'élevage. Être 100 % en intégration a toutefois ses limites car nous ne contrôlons pas grand chose, pour ne pas dire rien du tout ! J'ai encore en mémoire la décision des dirigeants de changer d'aliment : cela avait engendré une baisse de production de 40 % sans que l'on ne puisse dire notre mot… Le lot de poules concerné avait mis beaucoup de temps à remonter la pente et retrouver une production normale. Quand cela avait été le cas, la fin du lot arrivait… Sinon, tout va plutôt bien dans cet élevage, il faut le reconnaître, avec des systèmes d'alimentation et de collectes d'œufs intégralement automatisés »*.

AG

Contact : www.ecuriedeole.com

En cas de coup dur,
avez-vous
tout prévu ?

arrêt de travail
invalidité
décès

Mon activité ne peut pas s'arrêter, on compte sur moi.
Si un coup dur survient, **je dois protéger mes revenus,**
assurer mes charges **et préserver**
l'avenir de mes proches.

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Pour toute souscription
d'un contrat prévoyance
6 MOIS
offerts*

Mieux comprendre
ma Prévoyance
En savoir plus

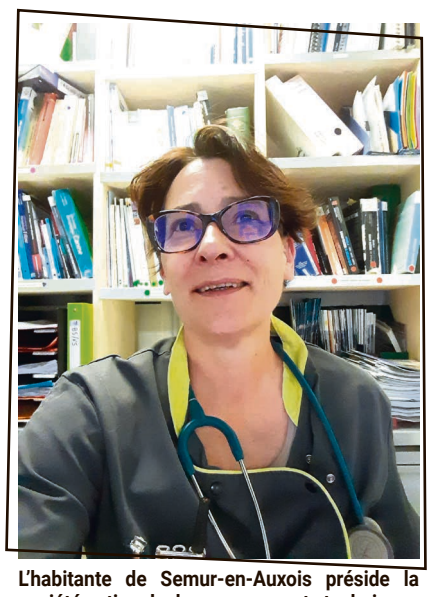
*6 mois de remise pour toute souscription d'un contrat Groupama Sécurité, Groupama Sérénité Obsèques, Groupama Sérénité Succession, Groupama Sérénité Essentiel, Groupama Objectif Prévoyance ou Groupama Homme Clé, d'un montant de cotisation annuel de 150€ minimum entre le 29/06/2026 et le 31/08/2026 inclus. Remise sous forme de remboursement par virement sur le compte bancaire de l'assuré au début du 7ème mois suivant la prise d'effet de l'adhésion, sous réserve qu'à cette date, l'adhésion soit toujours en cours et qu'aucun impayé n'ait été constaté. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours.
Réduction tarifaire proposée de 50 % de remise offerts sur la cotisation de la première année d'assurance en cas de souscription d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie entre le 29 juin 2026 et le 31 août 2026 inclus, sous réserve d'un montant minimum de cotisation annuelle de 150 € TTC et de la souscription, sur la même période, d'au moins deux contrats, dans deux univers différents, dont le montant de cotisation cumulé par univers est au minimum de 150€ TTC. Pour les clients Groupama, la réduction pourra être appliquée dès la souscription d'un seul contrat. Offre non cumulable avec d'autres avantages existants sur la même période. Toute résiliation d'un contrat bénéficiant de la réduction avant le délai d'un an à partir de la date d'effet, entraînera un remboursement du montant de cet avantage par le sociétaire. | Voir modalités et conditions détaillées dans les agences Groupama des départements : 37, 41, 45, 60, 75, 77, 78, 80, 89, 91, 92, 93, 94, 95
Les contrats d'assurance vie sont des contrats de Groupama Gan Vie, Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (entièrement versé) - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z. Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris | Groupama Paris Val de Loire | Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire | Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine | CS 90064 | 92184 Antony cedex | 382 285 260 RCS Nanterre | Entreprises régies par le Code des assurances | Document et visuel non contractuels Création : Communication commerciale et digitale Groupama Paris Val de Loire | Juin 2026.

// PORTRAIT

21

Stéphanie, une vétérinaire investie

Nous avons échangé avec Stéphanie Philizot, vétérinaire à Venarey-Les-Laumes, en abordant son parcours mais aussi sa vision sur deux maladies : la tuberculose et la DNC.



L'habitante de Semur-en-Auxois préside la société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) depuis deux ans.

Autour de Semur et Venarey, tout le monde agricole la connait. Stéphanie Philizot exerce dans le secteur depuis 1999. *« Je suis restée au cabinet semurois jusqu'en 2015, année où la rurale a été arrêtée. J'ai pris ensuite la direction de Venarey-Les Laumes où je travaille aujourd'hui avec sept collègues, en tant que collaboratrice libérale. Nous intervenons dans environ 150 exploitations agricoles, dans un rayon de 30 km autour de notre siège »*, retrace cette femme de 56 ans.

Présentation

Avant de parler *« pro »*, abordons quelques facettes de sa vie. Stéphanie Philizot a la particularité d'être née au Canada : *« mon père, ancien traducteur, avait pris la décision d'aller s'installer là bas. Il y est toujours, ainsi que ma sœur. Me concernant, je suis rentrée avec ma mère en Côte-d'Or à l'âge de 12 ans »*. L'envie de se lancer dans une carrière de *« véto »* a vite émergé : *« j'ai toujours aimé la campagne et les animaux. Vétérinaire rurale était pour moi un métier très utile, avec une fonction essentielle en lien avec nos besoins premiers. J'ai suivi des études à Toulouse, où j'ai été diplômée en 1998. Je remercie chaque jour Alain Chauzy, vétérinaire à Semur qui m'a fait confiance en m'embauchant juste après mon stage, sachant qu'il n'y avait pas beaucoup de femmes en rurale à l'époque »*. Pour poursuivre cette partie présentation, cette Côte-d'orienne n'est pas issue du milieu agricole : *« ma mère travaillait dans l'hôtellerie. Il faut remonter à l'époque de mes arrière-grands-parents qui habitaient Saulieu pour voir la trace d'une exploitation »*.

Cap sur la SNGTV

Membre du conseil administration, secrétaire générale, vice-présidente puis présidente depuis 2024 : Stéphanie Philizot s'est toujours investie au sein de la société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV). Notre interlocutrice nous en dit davantage sur cette structure : *« cette association fédère des groupements techniques départementaux et régionaux, elle développe et assure la promotion des compétences des vétérinaires dans toutes les filières. La SNGTV est très impliquée dans la gouvernance sanitaire de notre pays dans les domaines de la santé animale et de la santé publique, en lien régulier avec les acteurs des filières animales et de l'administration. Nous apportons notre parole technique du terrain, cela permet de faire une moyenne avec les théories scientifiques et la réglementation »*. Stéphanie Philizot a intégré la SNGTV en 2005, au moment où débutaient les problèmes avec la tuberculose dans le département : *« nous étions un peu seuls à nous battre contre cette maladie. J'ai eu envie de comprendre ce qui nous arrivait… J'ai donc intégré l'une des 18 commissions de la SNGTV qui était dédiée à l'épidémiologie »*.

Ne pas baisser la garde

La tuberculose bovine est une maladie *« très insidieuse »*, souligne la vétérinaire : *« sa lutte ne peut s'entendre qu'au très long cours, c'est-à-dire sur plusieurs dizaines d'années. Cela fait 20 ans que nous la combattons en Côte-d'Or : forcément, une certaine lassitude s'installe chez les acteurs, il y a moins d'investissement dans tous les secteurs. Mais à chaque fois que l'on baisse un peu la garde avec une telle maladie, celle-ci refait surface, et c'est notamment le cas en ce moment »*. Stéphanie Philizot rappelle que les dépistages se faisaient à partir 12 mois il y a encore quelques années : *« cet âge minimum est passé ensuite à 24 mois, cet exemple illustre le fait que l'on a bel et bien baissé la garde… Cette mesure a permis à la maladie de faire davantage son nid. La facture avec la tuberculose bovine, nous ne la payons pas la campagne suivante, mais plutôt 3,4 voire 5 ans plus tard »*. La présidente de la SNGTV confirme l'utilité des abattages diagnostiques : *« c'est très difficile à accepter de la part des éleveurs, surtout que ces abattages sont souvent infructueux en apparence. Mais encore une fois, il faut maintenir notre vigilance à un haut niveau. Telle est la condition pour éviter de nouveaux foyers »*.

Et la DNC

Stéphanie Philizot s'intéresse également à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), dossier qui l'a énormément mobilisée ces 12 derniers mois : *« cette maladie, c'est un peu comme la tuberculose bovine, mais en beaucoup plus rapide… Elle est capable de s'incruster et de vivre à bas bruit, il est donc très important de l'éradiquer le plus vite possible, et c'est ce qui a été fait en Savoie »*. La vétérinaire n'est pas très optimiste concernant les semaines à venir : *« j'espère me tromper, mais je serais très étonnée s'il n'y avait pas de nouveaux foyers dans le sud-ouest de la France cet été. En Espagne et en Sardaigne, la DNC est réapparue ces deux derniers mois. Dès lors que certains animaux ne sont pas immunisés et qu'une source de virus est ainsi maintenue, la maladie repart inéluctablement »*. Stéphanie Philizot n'exclut pas non plus de nouveaux cas dans le Jura et en Savoie : *« l'avenir nous le dira, mais il y a probablement moins de chance que dans le Sud-Ouest, là où la vaccination a été plus tardive et réalisée dans de mauvaises conditions à cause de l'alpage et des antivax. Dans tous les cas, les éleveurs des zones concernées ont eu beaucoup de courage. Ces situations sont très dures, et les mesures sont indispensables pour éviter que la maladie se propage. Avec la nature, il ne faut jamais essayer de négocier, elle s'en moque et continue de faire son boulot »*.

AG

// CANICULE

89

Travailler ensemble pour contrer le feu

Suite aux fortes chaleurs de ces dernières semaines, ce vendredi 26 juin, les représentants de plusieurs structures agricoles, le SDIS 89 et les représentants de l'État se sont réunis à la Préfecture pour aborder la suite des événements.

Le 22 juin, le préfet de l'Yonne sortait un arrêté, dans un contexte de vigilance rouge canicule, pour réduire temporairement les activités agricoles et forestières dans l'Yonne. Face à la forte mobilisation du SDIS sur certaines zones du département, une première réunion a eu lieu, le 24 juin, en compagnie du colonel Oligny, directeur départemental du SDIS, d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, de Charles Baracco, président de la FDSEA et du chef de cabinet de la préfecture, Hugo le Floc'h. Au cours de cette réunion, les représ

ntants agricoles ont eu la responsabilité de *« faire une campagne d'information au sein de leurs adhérents »*. Cette campagne avait pour objectif de *« demander aux agriculteurs qui détiennent des déchaumeurs de les positionner en amont de leurs parcelles pour créer des coupe-feu en cas d'incendie. Cette campagne souhaitait également demander aux agriculteurs de mettre à disposition des pompiers des tonnes à eau pour leur permettre d'avoir un stock supplémentaire »*, relate Arnaud Delestre. Au total, la campagne de communication a eu lieu le lendemain et a touché, d'après les statistiques données par la Chambre d'agriculture, 9 335 agriculteurs en direct via SMS, e-mailing et bulletins et près de 1 706 visiteurs web uniques.

Agir ensemble pour minimiser les dégâts

Ce 26 juin, les représentants agricoles, les OS, le SDIS et les représentants de l'État se sont réunis une seconde fois. Au cours de ce rassemblement, le colonel Oligny a commenté *« la réactivité qu'ont eue de nombreux agriculteurs »*. *« Pour prendre un exemple, sur la commune de Bazarnes, près de 160 hectares ont brûlé, dont 125 hectares agricoles et 35 hectares de sous-bois »*, affirme-t-il. Plus d'une centaine de pompiers ont été mobilisés au cours de cette action. Pour autant, il soutient *« que la mobilisation des agriculteurs, de la Croix Rouge et les acteurs forestiers était essentielle pour limiter les dégâts »*. Après la campagne d'information faites par les instances agricoles, *« les agriculteurs étaient bien informés et nous ont aidés en déchaumant. Ils ont mis en place les mesures conseillées et ont même parfois détouré leurs champs »*. Après une baisse des températures en ce début de semaine, le préfet de l'Yonne a abrogé l'arrêté concernant la réduction temporaire des travaux agricoles et forestiers, ce lundi 29 juin. Au total, sur l'ensemble des départs de feu : près de 497 hectares ont brûlé au sein du département, mobilisant près de 860 pompiers. Conscients que cette situation pourrait se reproduire dans les années



Julien Plantié

Au cours des deux dernières semaines, la canicule a engendré de nombreux départs de feu dans les parcelles.

à venir, les représentants agricoles, le SDIS 89 et les représentants de l'État souhaitent concevoir *« une cartographie pour comptabiliser le nombre de déchaumeurs et de tonnes à eau dans le département »*. *« Dans l'Oise, ils ont réalisé cette cartographie, rassemblant près d'une centaine d'agriculteurs, pour que le SDIS les contacte directement en cas d'incendie »*, informe Arnaud Delestre. *« À l'automne, nous allons travailler ensemble pour mettre en place cette initiative et améliorer le maillage territorial sur la prévention des incendies »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

Première rencontre avec la Préfète de Région

Dès l'arrivée de la nouvelle Préfète de Région BFC, Violaine Démaret, Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC et Thomas Lemée, (JA BFC) ont demandé une rencontre. Changement de personne et de méthode : trois mois après son arrivée, les responsables professionnels ont abordé les différents sujets prioritaires pour les agriculteurs(rices) de BFC.



La rencontre avec la nouvelle Préfète de Région BFC a eu lieu à Dijon le 22 juin.

Extrême canicule

Tous les départements de la Région sont passés en canicule extrême, il était important d'anticiper et d'aborder ce sujet qui frappe tous les agriculteurs avec des baisses de rendements, des difficultés les récoltes avec des risques d'incendies, des tournées d'eau à faire pour l'abreuvement des animaux. Dans ce cadre Fabrice Faivre, membre du bureau de la FRSEA, demande aux services de l'État d'être réactifs : *« Tout se joue en quelques jours, nous avons besoin des dérogations pour la valorisation des jachères, la MAEC fauche tardive, l'abreuvement des animaux en identifiant les ressources disponibles, d'assouplir la réglementation pour les récoltes de nuit… »* Violaine Démaret démontre rapidement sa volonté d'agir : *« Nous prenons la situation très au sérieux. Nous avons eu une visio avec le Premier ministre sur ce sujet. Pour la valorisation de la jachère, j'ai pris un arrêté dans ce sens et je vais échanger avec les Préfets des autres départements pour que nous soyons réactifs. Pour la MAEC, nous devons regarder ce que nous permet la réglementation européenne »*. Entretemps nous avons eu la réponse du ministère : pour la MAEC fauche tardive, il faut passer par la procédure classique et faire une demande individuelle auprès de la DDT, dans le cadre d'un problème de force majeure. Au sujet de la gestion de l'eau, Björn Desmet, directeur de la Draaf BFC, rappelle : *« Pour cet appel à projets hydraulique (*), ouvert jusqu'au 6 septembre, nous avons obtenu que les travaux d'études puissent être pris en compte. Au niveau de l'équarrissage, si nous constatons une augmentation de la mortalité des animaux, il n'y a pas de difficultés dans le traitement des volumes collectés en BFC »*.

Zones vulnérables

C'est un dossier important dans notre région balancée entre trois bassins. Aussi, indique Stéphane Sauce, nous faisons plusieurs propositions. Il faut :

- mettre en place un observatoire sur l'analyse des différents impacts ;
- proposer un système d'alerte (feu rouge, feu orange, feu vert) sur l'évolution des taux de nitrates ;
- revoir certains critères (règles franco-françaises pour le seuil de 18 mg…), la minéralisation naturelle de l'azote organique ne doit plus être considérée comme une pollution ;
- concernant, la prise en compte ou non de certaines communes, Violaine Démaret précise : *« Suite à la dernière commission régionale, nous avons fait des propositions d'expérimentations : nous attendons maintenant les réponses des Préfets de bassin »*.

Guichet unique pour les haies

Ce dossier complexe a déjà fait couler beaucoup d'encre, rappelle Stéphane Sauce : *« Nous avions demandé la mise en place d'un guichet unique dématérialisé pour la gestion des haies. Ce concept a été testé avec succès en Haute-Saône et dans le Doubs. Cette démarche a été reprise au niveau national, mais c'était sans compter sur le zèle de certains agents du ministère. Une fois passé sous leurs fourches caudines, il a été proposé des coefficients de compensation supérieurs à 1 pour 1. Dans une région comme la nôtre, avec plus de 1,7 M d'hectares de bois, ça n'a pas de sens ! »*. Violaine Démaret répond : *« C'est une question très sensible. Nous avançons sur ce sujet et les services de l'État regardent comment prendre en compte la diversité des territoires »*.

Ne pas sous-estimer les questions sanitaires

Difficile de ne pas aborder les questions sanitaires. *« Au sujet de la DNC, nous avons suivi une attitude responsable,* explique Stéphane Sauce, *par contre, nous avons besoin maintenant de recommandations précises du ministère pour retrouver le statut de territoire indemne et pouvoir ainsi exporter les animaux sans difficulté. Pour faciliter les choses nous demandons que le délai de commercialisation passe de 14 mois à 8 mois. À ce titre nous demandons l'organisation d'un Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire, animale et végétale (Cropsav) avant la fin de l'été permettant d'envisager les procédures qui seront proposées aux éleveurs »*. Violaine Démaret reste vigilante sur ces questions : *« Nous attendons les recommandations du ministère, mais nous regardons pour organiser un Cropsav dès que possible »*.

France Services Agriculture

Après le débat en Comité régional installation transmission (Crit), Thomas Lemée revient sur les priorités des JA : *« Le ministère met en place un nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation, pour qu'il soit réellement efficace plusieurs conditions sont nécessaires :*

- *les décrets doivent sortir rapidement pour que les structures aient le temps de se préparer. Les porteurs de projet ne doivent pas être pénalisés si nous souhaitons maintenir le renouvellement des générations ;*
- *le lancement du dispositif à l'installation doit permettre de garantir un accompagnement de niveau 1 et de niveau 2 gratuit pour le porteur de projet ;*
- *les financements de l'Accompagnement à l'installation transmission en agriculture (Aita) doivent être maintenus. Les actions de coordination et de promotion-sensibilisation sont indispensables pour susciter des vocations ;*
- *la gouvernance du dispositif doit inclure absolument des représentants professionnels (agriculteurs), seuls garants de la réalité de terrain qui doit dicter toute prise de décision »*.

Justine Grangeot, secrétaire générale des JA BFC, complète le propos : *« Nous nous inquiétons aussi sur le financement des formations agricoles. Il est important de maintenir des financements pour les formations indispensables avant l'installation »*.

Björn Desmet rappelle les échéances : *« Nous avons maintenant le calendrier pour la mise en place de cette nouvelle procédure avec un appel à candidatures en septembre, un agrément des structures en décembre pour une mise en service en janvier 2027. Entre-temps les opérateurs seront consultés sur les conditions à prendre en compte et liées aux spécificités agricoles de la Région. Concernant la formation, nous pouvons encore optimiser les moyens tout en maintenant les formations. En Région, nous avons encore trop de formations avec des effectifs inférieurs 6 à 7 personnes »*. Le sujet de la souveraineté alimentaire a été effleuré, il fait partie des débats au Sénat avec la loi d'urgence et il reste une préoccupation de tous.

FRSEA BFC

()Appel à projets fonds hydraulique : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/fonds-d-investissement-en-hydraulique-agricole-2026-a3735.html*



// FILIÈRE BOIS

21 Euroforest, un salon qui s'élargit

La 9è édition du salon Euroforest, qui va se tenir en juin 2027 en Saône-et-Loire, était présentée le 22 juin à Dijon. Cet événement majeur pour la filière bois se tiendra désormais sur quatre jours, au lieu de trois.



Euroforest

L'édition 2027 d'Euroforest va s'étaler sur quatre jours.

Plus que jamais, Euroforest tient à tenir son rang d'évènement majeur, en France et en Europe, pour la filière bois et les nombreux métiers qui la composent. Ses organisateurs l'ont réaffirmé, le 22 juin à Dijon, à l'occasion de la présentation de l'édition 2027. Celle-ci reprendra ses quartiers en Saône-et-Loire, à Saint-Bonnet-de-Joux, près de Charolles, du 16 au 19 juin 2027. Sur quatre jours au lieu de trois pour les huit premières éditions. C'est la principale nouveauté mise en avant par l'association Euroforest, qui porte ce salon et qui est constituée par Fibois Bourgogne-Franche-Comté, l'interprofession régionale du bois, et la coopérative forestière CFBL. L'organisation sur quatre jours au lieu de trois vise à aider les organisateurs à fluidifier la fréquentation d'un événement victime de son succès, notamment lors de sa dernière édition en 2023. Des difficultés d'accès au site s'étaient posées, en raison d'une trop grande affluence. Les déplacements sur le site même du salon étaient aussi parfois rendus difficiles, en raison d'un public trop dense. En l'étalant sur une durée allongée, les organisateurs parient sur une expérience améliorée pour les visiteurs.

Faire connaître les métiers

Pour cette édition 2027, l'autre grande ambition d'Euroforest, c'est de créer des vocations, de faire connaître les métiers du bois, en particulier auprès des plus jeunes. Ce secteur a, en effet, d'importants besoins en recrutement de main-d'œuvre et nombre des métiers qu'il propose sont largement méconnus. Dans ce cadre, le projet A2For-Bois, porté par les Région BFC, Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) et Grand Est devrait bénéficier d'une forte mise en avant. D'autre part, les organisateurs, qui ont encore un an pour finaliser les grands axes privilégiés dans le cadre d'Euroforest, réfléchissent aussi au moyen de mettre en place un accueil particulier pour les publics scolaires qui viendront sur le salon, afin de ne pas les laisser livrés à eux-mêmes mais de capitaliser sur l'avenir potentiel qu'ils représentent. Parmi les autres nouveautés annoncées pour l'édition 2027, il faut noter la présence d'un pays étranger invité, une thématique sur la défense de la forêt contre les incendies qui devrait être développée sous plusieurs angles, mais ce n'est là qu'une ébauche. Des groupes de travail se sont constitués pour réfléchir à d'autres thèmes qui pourraient nourrir le salon :

– la prévention et la sécurité
– les emplois, métiers et formations
– la forêt et la société
– le changement climatique
– la filière et la notion de souveraineté

Enfin, le salon ForestInnov, centré sur les innovations du secteur forestier, et dont la dernière édition a eu lieu à Besançon en novembre 2025, sera cette fois-ci intégré à Euroforest.

Berty Robert et Linda Mtitou

Le bilan de la dernière édition

Il y a trois ans, Euroforest avait organisé sa 8è édition. Accessible à tous, cet événement a pour but de présenter divers projets forestiers en cours et propose tout ce qui concerne les métiers du bois et de la forêt. En 2023, il proposait des activités de sensibilisation face au changement climatique, qui reste, encore aujourd'hui, un problème majeur pour l'environnement. Des « villages » sur les métiers et formations ont été mis en place. En 2023, 416 exposants étaient présents, 23 pays représentés et pour la première fois le ministre de l'Agriculture s'était rendu sur place. Les données révèlent un véritable succès pour le salon avec un taux de satisfaction de 82 % et plus de la moitié des 42 000 visiteurs qui répondront présents pour l'année 2027. Ces évaluations font d'Euroforest le premier salon forestier de France et le deuxième d'Europe. Au-delà, le salon Forestinov, qui se tient tous les quatre ans, a également reçu d'excellents retours lors de la dernière édition, en 2025. Celle-ci, programmée sur deux jours, a accueilli 1 125 visiteurs pour 75 exposants.

// LOCAL

25 Une charte régionale d'achats horticoles

Le 22 juin à Besançon, une Charte d'Achat Local a été signée entre le Conseil régional et les représentants de la filière horticole. Cet engagement vise à favoriser l'approvisionnement en circuits courts pour les futurs aménagements publics, à adapter les territoires régionaux au changement climatique et à consolider un tissu économique de plus de 1 400 entreprises locales.



Les signataires de la charte d'achat local horticole.

Le 22 juin, une charte régionale d'achats horticoles a été signée à Besançon, par Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en charge de l'agriculture, Simon Courbet, président de Verdir BFC, Xavier Poillot, président de l'Union des entreprises du paysage (Unep) BFC, Margaux Morin, référente Hortis BFC et Xavier Bonnet, président FFP AURA-BFC. À travers cette Charte d'Achat Local, la Région BFC fait du végétal produit localement un pilier essentiel de sa commande publique. Cette charte pose un cadre d'objectifs partagés par l'ensemble de la filière du vivant : collectivités territoriales, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes-concepteurs et entrepreneurs du paysage. En alignant l'offre et la demande régionales, elle entend bâtir des aménagements durables, retenir la valeur ajoutée sur le territoire et dynamiser l'économie de proximité.

Optimisation de la gestion de l'eau

Dans le contexte de canicule actuel, les efforts de végétalisation des espaces publics accomplis par les collectivités prennent une importance particulière.

En plus de l'amélioration du confort thermique, les trames vertes et brunes optimisent la gestion de l'eau (infiltration des pluies, prévention des inondations) et stockent du carbone. La charte a pour objet de favoriser pour les collectivités locales une meilleure connaissance de l'offre régionale en matière de végétaux et de prestations paysagères. Elle vise à encourager le recours aux leviers existants du Code de la commande publique permettant de favoriser l'achat local et d'intégrer des considérations qualitatives, environnementales et de cycle de vie dans la définition des besoins et des critères d'attribution.

Elle promeut enfin des pratiques contribuant à la qualité, à la durabilité et à l'Adapatation des aménagements paysagers aux conditions de sols et de climats locales.

D'après communiqué

// PRODUITS LAITIERS

58

Face à la canicule, des fromages qui gardent leur superbe

Rendez-vous très attendu des agriculteurs qui transforment leur lait, le concours régional des fromages fermiers de Bourgogne s'est tenu le 27 juin dans la Nièvre. Cette année, avec la canicule, l'évènement s'est aussi transformé en véritable défi logistique.



Près de 80 jurés avaient répondu présent pour le concours organisé cette année à Garchy, dans la Nièvre.

« Vous voyez, là, le fromage, il piaule, parce qu'il y a trop de geotrichum… » Pour entendre ce type de commentaire, il fallait être présent dans la salle des fêtes de Garchy, dans la Nièvre, le 27 juin. La petite commune accueillait la 26e édition du concours des fromages fermiers de Bourgogne et les meilleurs spécialistes ou passionnés de fromages y étaient rassemblés. L'histoire du piaulage et du geotrichum, c'est Jean-François Vavon qui la racontait. Avec cet agriculteur en retraite de Donzy, dans la Nièvre, on avait un excellent représentant de ces jurés volontaires qui, chaque année, à l'appel de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), s'investissent pour juger les fromages présentés. Il suffit de les entendre estimer une pâte ou une croûte pour être transporté dans un univers incroyable. Ces jurés, ils étaient 78, rassemblés dans la salle polyvalente de Garchy pour un concours qui représentait aussi cette année un authentique défi pour des produits laitiers : dehors, le thermomètre tutoyait les 40 ° !

La climatisation en renfort

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la commune de Garchy avaient bien fait les choses pour que la compétition se passe dans les conditions les plus acceptables. La commune, par exemple, avait mis en place plusieurs climatiseurs et ventilateurs. Reste qu'acheminer et présenter 255 fromages dans un état de fraîcheur optimal, provenant de 69 producteurs, ne fut pas simple, comme en témoigne Benoît Giroud, conseiller lait à la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *« Le plus compliqué, pour les producteurs, ce fut de nous fournir des fromages frais, de la semaine, parce qu'avec la semaine caniculaire qu'on a vécue, les climatiseurs des fromageries sont soumis à rude épreuve. Les animaux, également, souffrent et ne fournissent pas la même qualité de lait. Par ailleurs, il a fallu acheminer ces fromages venus de toute la Bourgogne jusqu'à Garchy, ce qui a mobilisé des camions frigorifiques. Mais, malgré tout, nous n'avons eu aucune annulation de la part de producteurs. Tous ont pu nous fournir. »* Les fromages présentés provenaient de productions caprines, ovines et bovines, dans les catégories frais, demi-sec, sec, cendrés, des AOP (crottin de Chavignol, charolais, mâconnais…) Cabrache du Morvan, Vézelay… Chaque équipe de jurés avait entre 8 et 11 fromages à évaluer. Les critères pris en compte sont l'aspect, la texture de pâte, l'aspect de la croûte, l'odeur, et le goût. Ce dernier critère pesant le plus dans la note finale.

Pas seulement une médaille

Comme le soulignait Cyril Forest, le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, *« ce concours, organisé avec le soutien du Conseil départemental de la Nièvre et du Conseil régional de BFC, et placé sous la présidence de Laurent Crochet, président de la commission Dégustation de l'AOP Crottin de Chavignol, n'est pas simplement une vitrine. C'est avant tout un outil au service des producteurs. Ce qui se joue, ce n'est pas qu'une médaille, même si elle compte, mais c'est aussi un regard honnête, exigeant, bienveillant, porté sur le travail de ces gens passionnés (…) Ce que les producteurs attendent, c'est un retour argumenté et constructif. Qu'il soit enthousiaste ou critique, ce retour est ce qui permet de progresser, d'ajuster, de s'améliorer. La médaille récompense ; le commentaire fait avancer. »* L'intérêt du concours c'est aussi qu'il permet aux producteurs de tenter des expériences, de libérer leur créativité : on avait, par exemple, cette année des tommes ou des camemberts de chèvres, des tommes de bleu au lait de vache, des tommes allongées… La prochaine édition du concours des fromages fermiers de Bourgogne se tiendra en Saône-et-Loire, en 2027.

Berty Robert

Le palmarès

Lait de chèvre (Vézelay) :
- Or : EARL LES MONTANTS – Stéphanie Piffoux (Yonne)
- Or : SCEA LES P'TITS CABRIS – Virginie Graillot (Yonne)

Fromages lactiques frais :
- Or : CHÈVRERIE DE BLANCEY – Sébastien Roussel (Côte-d'Or)
- Or : CHÈVRERIE DE CHEUGNY – Marion Passard (Nièvre)
- Or : Jean-François Bouillot (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DES VOLANTS – Marlène Perraud (Saône-et-Loire)
- Or : LA FERME DES AUBEPINS – Mael Basdevant (Saône-et-Loire)
- Or : LES CHÈVRES DE CHARMASSE – Mélanie Martin (Saône-et-Loire)
- Or : LA FERME D'ULTERIA – Claire Genet (Yonne)

Fromages lactiques mi-sec :
- Or : CHEVRÈRIE DE CHANTOLLE (Nièvre)
- Or : CHEVRÈRIE DE CHEUGNY – Marion Passard (Nièvre)
- Or : Sophie Jacquis (Nièvre)
- Or : LA CHÈVRE À TALON – Célia Berson (Nièvre)
- Or : LA CHÈVRE'RIT D'AMANDINE (Nièvre)
- Or : LES CHÈVRES DE MONTIGNY – Romain Loreau (Nièvre)
- Or : CHÈVRERIE DES VIFS – Sophie Goudard (Saône-et-Loire)
- Or : EARL BAUDELIN (Saône-et-Loire)
- Or : EARL DES PETITS CHEVROT (Saône-et-Loire)
- Or : EARL LA CHÈVRERIE DES SOURCES – Pierre Brie (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DES BIEN VIVANTS – Étienne Cacheux (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DES BOIS SAINT-ROMAIN – Marlène Bertin (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DES VOLANTS (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DUBRION (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC GENEVOIS (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC LA CHÈVRERIE LOUHANNAISE – Catherine Glarmet (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC RIZET ET FILS (Saône-et-Loire)
- Or : LA FERME DES AUBÉPINS (Saône-et-Loire)
- Or : LA GUYOTTE FERME BRESSANE – Delphine Cuvillier (Saône-et-Loire)
- Or : LA RACOTIÈRE – Christophe Guillerand (Saône-et-Loire)
- Or : EARL CHEVRETTE ET GRENOUILLETTE – Géraldine Blanc (Yonne)
- Or : EARL LES MONTANTS (Yonne)
- Or : SCEA LE P'TIT CHÈVRE DE BERNOUIL – Carole Mercy (Yonne)

Fromages Lactiques affinés :
- Or : EARL GERVASONI – Marie-Hélène Gervasoni (Côte-d'Or)
- Or : LA GRANGE DES FADARELLES – Emmanuelle Vernet (Côte-d'Or)
- Or : CHÈVRERIE DE CHANTOLLE (Nièvre)
- Or : CHÈVRERIE DE CHEUGNY (Nièvre)
- Or : CHÈVRERIE DE LA FILLOUSE – Raphael Bourdon (Nièvre)
- Or : CHÈVRERIE DES BERTRANGES – Éstelle Drouot (Nièvre)
- Or : Jean-François Bouillot (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DE LA CRUZILLE – Axelle Depoil (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DES BIEN VIVANTS (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC RIZET ET FILS (Saône-et-Loire)
- Or : LA FERME DES AUBÉPINS (Saône-et-Loire)

Fromages de chèvre cendrés :
- Or : CHÈVRERIE DE CHEUGNY (Nièvre)
- Or : CHÈVRERIE DES BERTRANGES (Nièvre)
- Or : LA CHÈVRE'RIT D'AMANDINE (Nièvre)
- Or : Jean-François Bouillot (Saône-et-Loire)
- Or : CHÈVRERIE DES VIFS (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC DE LA CHÈVRERIE DE LA TRUFIÈRE – Bérénice Claude (Saône-et-Loire)
- Or : FERME DE L'ÉTANG – Caroline Hamelin (Yonne)

Pâtes pressées :
- Or : CHÈVRERIE DES TERRES CHAUDES – Yohann Dufour (Saône-et-Loire)
- Or : LA GUYOTTE FERME BRESSANE (Saône-et-Loire)

Pâtes molles :
- Or : GAEC FERME DU COLOMBIER – Clémence Pascal (Nièvre)

Lait de vache (Nivernais) :
- Or : EARL DU VAL D'OSSEUX – Stéphanie Coichot
- Or : SCEA DE NEUFTABLES – Jeanne Goulinet

Lait de vache (lactique frais) :
- Or : EARL BAUDELIN (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC BOUTAUT – Valentine Boutaut (Yonne)

Lactique mi-sec :
- Or : EARL DU VAL D'OSSEUX (Nièvre)
- Or : EARL BAUDELIN (Saône-et-Loire)
- Or : EARL BAUDOT – Adeline Baudot (Yonne)
- Or : GAEC BOUTAUT (Yonne)

Lactique affiné :
- Or : GAEC DE LA BARAVELLE – Amandine Vadrot
- Or : SCEA DE NEUFTABLES (Nièvre)
- Or : EARL BAUDOT (Yonne)

Pâtes pressées :
- Or : EARL DU VAL D'OSSEUX (Nièvre)
- Or : GAEC DE SAINT-LAURENT – Anne Loosfelt (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC PARDON – Roselyne Pardon (Saône-et-Loire)
- Or : GAEC BOUTAUT (Yonne)

Pâte molle à croûte fleurie :
- Or : GAEC DE L'OZE – Élise Manière et Simon Belin (Côte-d'Or)
- Or : FERME GILLOT – Émilien Gillot (Yonne)

Pâte molle à croûte lavée :
- Or : GAEC BOUTAUT (Yonne)

Lait de brebis (pâte pressée non cuite, affinée) :
- Or : GAEC LES PETITS PRÉS – Morgane Ooquidant (Côte-d'Or)
- Or : SCEA DE LA BOISETTE – Laurine Charnay (Saône-et-Loire)

Lactique :
- Or : GAEC LES PETITS PRÉS (Côte-d'Or)
- Or : LES BREBIS DE PAULINE – Pauline Trimoulinard (Yonne)
- Or : SCEA LES P'TITS CABRIS (Yonne)

Pâte molle :
- Or : GAEC LES PETITS PRÉS (Côte-d'Or)

Autres produits de chèvres, vaches ou brebis :

Bleu :
- Or : EARL DE LA FERME DES MONTIGOTS – Anne Dugardin (Saône-et-Loire)

AOP Crottin de Chavignol :
- Or : LA CHÈVRERIE DES BROSSES – Julien Vavon (Nièvre)

AOP Mâconnais :
- Or : CHÈVRERIE DES PONCETYS – Jeanne Alban

// SANITAIRE

Les jeunes animaux en première ligne face à la canicule

Avec les fortes chaleurs arrivées précocement cette année, les éleveurs doivent redoubler de vigilance. Dès 20 à 22 °C, les veaux peuvent subir un stress thermique susceptible d'altérer leur croissance et leur état sanitaire. Une situation qui favorise également l'apparition de diarrhées, avec des conséquences économiques parfois importantes.

On associe souvent le stress thermique aux épisodes caniculaires. Pourtant, chez les jeunes animaux, les premiers effets apparaissent dès que les températures dépassent 20 à 22 °C, en particulier dans les bâtiments peu ventilés. Les vagues de chaleur du début de l'été sont souvent les plus pénalisantes, les animaux n'étant pas encore acclimatés aux fortes températures. Face à la chaleur, le veau modifie son comportement afin de limiter sa production de chaleur corporelle. Son métabolisme ralentit, son appétit diminue et sa fréquence respiratoire augmente. La consommation d'eau, en revanche, progresse fortement afin de compenser les pertes liées à la thermorégulation. Cette baisse d'ingestion concerne surtout les aliments solides. Or, une consommation insuffisante de concentrés ou de fourrages peut retarder le développement du rumen et pénaliser la croissance des jeunes animaux.

Un risque accru de diarrhées

Les conséquences du coup de chaud ne sont pas seulement directes. Les températures élevées créent également un environnement favorable à la multiplication des bactéries dans le lait, les seaux, les tétines ou les équipements d'allaitement insuffisamment nettoyés entre deux repas. Le risque de troubles digestifs augmente alors sensiblement, notamment sous forme de diarrhées néonatales. La vigilance sur l'hygiène du matériel, le renouvellement fréquent de l'eau de boisson et la qualité de conservation du lait ou de la poudre de lait deviennent essentielles pendant les périodes chaudes. Au-delà de l'impact sanitaire, les conséquences économiques sont loin d'être négligeables. Une diarrhée est estimée à environ 40 euros par veau, sans compter les pertes liées à une éventuelle mortalité, au ralentissement de croissance ou aux interventions vétérinaires complémentaires. L'accès permanent à une eau propre et fraîche, l'amélioration de la ventilation des bâtiments et le respect rigoureux des protocoles de nettoyage constituent les principaux leviers pour limiter les effets des fortes chaleurs sur les jeunes animaux. Dans un contexte où les épisodes caniculaires deviennent plus fréquents, ces mesures préventives prennent une importance croissante dans la conduite des élevages.

Alexandre Coronel



Les jeunes animaux sont encore plus sensibles au stress thermique que les adultes. Ils requièrent une vigilance redoublée.

Des appli pour suivre le stress thermique

Longtemps, les éleveurs se sont fiés à leur observation du troupeau pour évaluer l'impact de la chaleur sur les animaux. Une méthode qui reste indispensable, mais qui peut désormais être complétée par des outils numériques basés sur des paramètres objectifs. Le plus répandu est le THI (Temperature Humidity Index), ou indice de confort thermique animal. Il combine la température et l'humidité relative de l'air afin d'estimer le niveau de stress ressenti par les animaux. Certaines applications intègrent d'autres paramètres météorologiques, comme la vitesse du vent ou le rayonnement solaire. L'intérêt de cet indice est de dépasser la simple lecture du thermomètre. Une température de 25 °C associée à une forte humidité peut être plus pénalisante pour les animaux qu'une température plus élevée dans un air sec. Le THI permet d'obtenir une vision plus réaliste des conditions réellement vécues par le troupeau. La plupart des applications proposent un suivi en temps réel du THI, mais aussi des prévisions sur plusieurs jours. Des systèmes d'alerte avertissent l'éleveur lorsque certains seuils critiques sont atteints. Selon les références couramment utilisées, un THI inférieur à 68 correspond à une situation confortable, tandis qu'au-delà de 72, les premiers signes de stress thermique peuvent apparaître. Les niveaux supérieurs à 80 nécessitent une vigilance accrue. Ces outils ne remplacent pas l'observation des animaux, mais ils peuvent aider à anticiper certaines mesures : mise à disposition d'eau supplémentaire, amélioration de la ventilation des bâtiments, recours à des brumisateurs ou adaptation des horaires de distribution de l'alimentation.

// ÉLEVAGE

89 Sous forte chaleur, les éleveurs mettent en place des solutions

Avec les conditions climatiques actuelles, les éleveurs ont dû s'adapter pour préserver le bien-être de leurs animaux. Rencontre avec deux éleveurs.

« Les animaux d'élevage vont subir un stress thermique modéré à sévère dans une grande partie du sud-ouest. Par endroits, les niveaux attendus correspondent à ceux des canicules estivales les plus intenses, avec des pertes de production laitière pouvant atteindre 20 % par jour dans les situations les plus critiques. Au-delà des pics de chaleur, la durée est particulièrement problématique : plusieurs jours consécutifs, des nuits parfois trop chaudes pour permettre la récupération physiologique. Cette absence d'adaptation progressive augmente les risques de stress thermique, d'épuisement, de baisse d'ingestion alimentaire, de déshydratation et de dégradation du bien-être animal », relate Serge Zaka, agronome et docteur en agroclimatologie sur un post Linkedin. Face à ces chiffres, *Terres de Bourgogne* est allé à la rencontre de Maxime Thomas, éleveur de vaches laitières à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. En reprenant l'exploitation de son père en 2020, ce jeune agriculteur a repris une ferme incluant un robot de traite ainsi qu'un bâtiment en charpente métallique avec des ventilateurs. *« Dans les périodes de forte chaleur, nos ventilateurs sont reliés à un thermomètre à cinq vitesses. Il permet de réguler l'air présent dans le bâtiment et se met en route dès lors que l'on atteint 24 °C »*, explique-t-il. Conçu dans les années soixante-dix, le bâtiment a été agrandi quatre fois au cours de la période d'activité. Aujourd'hui, il connaît des limites face aux chaleurs vécues et annoncées dans les prochaines années. *« Nous remarquons, sur cette période, une baisse de production et une baisse d'alimentation de la part des vaches »*, témoigne-t-il. Maxime Thomas a donc décidé d'investir dans le bâtiment. *« Depuis mon installation, je pense à le faire évoluer »*, convient-il. En collaborant avec Isabelle Degroote, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Maxime Thomas a imaginé un projet de rénovation du bâtiment existant. *« Notre souhait est de rester sur la surface actuelle, à savoir 1 000 m², et d'enlever la charpente actuelle pour en mettre une neuve, ouvert en haut, avec des matériaux en bois et en fibrociment. Nous souhaitons favoriser la ventilation naturelle à la ventilation dynamique »*, confie-t-il. En parallèle de ce projet, il souhaite également changer de robot de traite, qui après 16 ans d'usage, devient obsolète, pour investir dans un modèle plus récent comportant des innovations.



Maxime Thomas, éleveur laitier, souhaite investir dans les bâtiments pour limiter le stress thermique de ses animaux.



Romain Ribierre

Éleveur de volailles, Romain Ribierre témoigne du confort d'élevage dans lequel il est, durant la canicule.

L'élevage de volaille : une option pour l'avenir ?

En parcourant les routes de l'Yonne, nous faisons un tour chez Romain Ribierre, éleveur de volailles de chair au sein de la société locale Duc. C'est dans les années quatre-vingt que son père a commencé l'activité volaille sur l'exploitation familiale. Quelques années plus tard, Romain Ribierre se rappelle des fortes chaleurs. *« En 2003, mon père venait de monter trois nouveaux bâtiments au sein de l'exploitation. Avant, la brumisation n'existait pas dans les poulaillers, mais nous avions des bâtiments dynamiques. Sauf qu'au moment de la canicule, les gros poulets n'ont pas pu survivre à de si fortes chaleurs. Au total, 10 000 poulets sont morts suite à la canicule. J'avais 19 ans. Au-delà des morts, cela a eu un impact psychologique sur nous. Je me suis dit : je ne veux plus jamais vivre ça »*, témoigne-t-il. Face à cette terrible situation, la société Duc a incité les éleveurs de son groupement, quelques années plus tard, à installer de la brumisation au sein des poulaillers. *« Duc offrait des primes aux éleveurs qui s'équipaient de systèmes de brumisation. Aujourd'hui, 100 % des éleveurs sont équipés de brumisation dans le groupement »*, informe-t-il. Depuis, Romain Ribierre, confie, soulagé et serein, *« qu'aucun mort n'a été déploré dans mes poulaillers, durant les dernières semaines »*. Toutefois, ce résultat n'est pas arrivé de nulle part. *« Un bâtiment s'entretient, ça demande de l'investissement, des rénovations pour être performant. Cet investissement, c'est également pour améliorer nos conditions de travail et les conditions de vie de nos animaux »*, affirme-t-il. Assis dans le siège de son bureau, il observe la condition actuelle de ses poulaillers.

D'abord, concernant la brumisation. *« Nous avons des consignes à respecter en fonction de l'âge de nos poulets. Si ce sont des poussins, en temps normal, ils n'ont pas besoin de brumisation. Malheureusement, dans les conditions actuelles, nous sommes obligés de l'utiliser pour réguler la température. De manière générale, on commence par réguler le bâtiment à 33 °C lorsque l'on réceptionne des poussins et progressivement, lors de sa croissance, on réduit la température pour arriver à 19 °C »*, commence-t-il par annoncer. Tandis que la ventilation dynamique *« apporte une vitesse d'air sur les poulets, ce qui crée un ressenti plus frais »*. Dans les cas extrêmes de fortes chaleurs, les éleveurs de volailles apportent également *« un réhydratant à base de bicarbonate de soude au poulet pour les stimuler »*. Toutefois, face à ces résultats positifs, Romain Ribierre reste sur le qui-vive. *« J'anticipe de potentielles pannes en ayant toujours un stock d'avance »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// OVINS

71

Rendez-vous à la foire-concours d'Issy-l'Évêque

La foire-concours de moutons charollais d'Issy-l'Évêque, en Saône-et-Loire, aura lieu samedi 11 juillet. Près de 200 reproducteurs sont attendus avec un concours dont le champion sera qualifié pour le national de Charolles.

Le comité de foire d'Issy-l'Évêque, près de Montceau-les-Mines, organisera sa traditionnelle foire concours de moutons le samedi 11 juillet sur la place du village. Chaque été, cette foire réservée aux reproducteurs de race Mouton Charollais rassemble entre 170 et 200 animaux inscrits ou non inscrits : agneaux, antenais, béliers et agnelles. Ce rendez-vous, qui attire des éleveurs de la Saône-et-Loire et des départements limitrophes (58, 03, 21), a acquis une belle notoriété de par la qualité et le nombre de ses animaux. Depuis une dizaine d'années, le concours d'Issy-l'Évêque reçoit le soutien de l'Organisme de sélection (OS) du Mouton Charollais. Le bélier champion du concours d'Issy-l'Évêque est directement qualifié pour le prix de championnat du concours national de Charolles.

Coup de pouce aux acheteurs

En pleine saison de commercialisation des agneaux reproducteurs, cette foire est le théâtre de nombreuses ventes. Le comité de foire offre une prime à l'acheteur pour tous ceux qui se portent acquéreurs d'un animal. L'année dernière, des éleveurs avaient été empêchés de venir à cause du contexte sanitaire. Issy-l'Évêque se trouve en effet en zone réglementée MHE. Cette année, le règlement sanitaire uniforme impose une prise de sang (MHE) dont la durée de validité a été portée à 30 jours. Avec une prise de sang effectuée à partir du 7 juillet, ce délai couvre le concours national de Charolles qui aura lieu les 6 et 7 août. *« Cela permettra aux éleveurs de participer aux deux évènements »*, explique le président du comité François Baudin. La liste des exposants sera transmise par les organisateurs aux autorités début juillet. *« Le GDS s'assurera que les prises de sang ont bien été faites »*, explique le président.

Engagement gratuit

Le jugement des animaux sera effectué en début de matinée. La remise des prix et le vin d'honneur auront lieu vers midi. *« La participation au concours d'Issy-l'Évêque est gratuite »*, fait valoir François Baudin, qui ajoute que le petit déjeuner est offert aux exposants par le comité. À midi, les éleveurs et leurs proches peuvent déjeuner sur place en achetant un plateau-repas. Avec une équipe rajeunie, le comité prépare cette foire-concours avec beaucoup d'enthousiasme et il attend les acheteurs nombreux en ce début de saison. Le collectif rêve d'attirer à nouveau des familles et des touristes, profitant de l'affluence estivale. François Baudin tient à remercier les sponsors : Agrissy, Ets Barge, Ets Alexandre, Philicot, Sicafome, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Groupama.

Marc Labille

Contacts : François Baudin 06 87 57 81 81 ou Christian Renier 06 89 86 47 97.



La foire-concours d'Issy-l'Evêque est un grand moment de l'élevage ovin régional.

// STATION CHAROLAISE

21

Merci les sponsors

Le GIE Charolais Évaluation a remis le dernier de ses nombreux « cadeaux » attribués aux éleveurs qui ont acheté un reproducteur en février.



Benjamin Girard (Thoisy-le-Désert) a reçu un chèque de 400 euros de la part du Crédit Agricole.

Bon, la vente de Créancey est terminée depuis un petit moment déjà mais, le temps de réunir tout le monde (les agendas de chacun étant bien remplis), certains lots ont mis un peu de temps à arriver. Le dernier a été *« livré »* le 18 juin à Benjamin Girard, qui a eu la chance d'être tiré au sort parmi les autres jeunes éleveurs ayant acheté un veau en février. Avec l'acquisition de Vivaldi pour 4 900 euros à l'EARL des Brosses (52), le Côte-d'orien de 29 ans, installé depuis 2022 sur la ferme familiale, remporte un joli chèque de 400 euros remis par les représentants locaux du Crédit agricole. Ce rendez-vous a été l'occasion de partager un moment convivial autour d'un magnum de Crémant de Bourgogne offert par René Lioret, député de Côte-d'Or. Ce joli coup de pouce en faveur de la génétique n'est pas le seul à mentionner, loin de là. Rappelons que Groupama avait attribué 300 euros à la Maison familiale de Pouilly-en-Auxois ainsi que deux chèques de 150 euros à Thomas Lemée (La-Roche-en-Brenil) et à l'EARL Seignemorte (Viévigne). Deux chèques du même montant mais signés par Dijon Céréales ont été remportés par Julien Gaunet (Créancey) et le Gaec Boviblé (Épinac,71).

Ce n'est pas fini

Continuons notre série de gagnants parmi les acheteurs tirés au sort : l'EARL Gheeraert (Châtillon- sur-Seine) a reçu 150 euros de la part du GDS21. La Sicafome a fait remporter 100 euros à Alain-Pierre Rousseau (Bizeneuille, 03) et Karelle Pautet (Savigny-Poil-Fol, 58). Deux chèques du même montant ont été adressés à l'EARL Desplantes (Beurey-Bauguay) et à l'EARL de la petite Drée (Molinot) de la part d'Abeille Assurances. Mêmes cadeaux en provenance de Stocker Gedimat : 100 euros ont été attribués au Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres) et à l'EARL Fagotet (Thoisy-le-Désert). Des doses offertes par Simon Genetic et Feder ont aussi été remportées par Christophe Gaudin (Saint-Germain-des-Champs, 89), la SCEA du Cèdre bleu (Angely), l'EARL Gheeraert (Châtillon-sur-Seine), l'EARL Seignemorte (Viévigne), l'EARL Guenot Nicolas (Allerey), le Gaec Lépée (Millery), Fabrice Chapuis (Saint-Loup-Nantouard, 70) et Lucas Sordet (Charcenne,70). D'autres lots ont été remis aux acheteurs tirés au sort par Elvea 21-89, le laboratoire César, la SAS Manière, CRAI, CRAI Énergies, la Banque populaire, CER France BFC, SES Pneus et Mc Donald's !

AG

Préparez-vous !

Cette remise de chèque au Gaec Girard a aussi été l'occasion de parler du futur recrutement de la station. Des courriers seront envoyés aux éleveurs début juillet pour un retour des engagements attendu pour le 9 août. Des commissions de sélection seront constituées et se déplaceront dans les élevages à partir de fin août.

// COUP DE CHAUD

Un cap difficile pour les cultures de printemps

La dernière vague de chaleur a accentué le dessèchement des sols et fait craindre une aggravation rapide du stress hydrique dans les cultures de printemps. Selon les analyses de Régis Crépet, météorologue à La Chaîne Météo, les réserves accumulées durant l'hiver ont permis de limiter les effets de la sécheresse jusqu'à présent, mais la situation se dégrade rapidement en surface depuis le mois d'avril.

Malgré quelques épisodes pluvieux au printemps, les précipitations sont restées insuffisantes pour reconstituer durablement les réserves utiles des horizons superficiels. La canicule de fin mai, puis les récentes fortes chaleurs ont accéléré l'évaporation et la consommation d'eau par les cultures. Dans le même temps, les orages sont demeurés rares et très localisés. Or les prévisions météorologiques n'annoncent pas de précipitations significatives à l'échelle nationale au cours des dix prochains jours. Une perspective préoccupante pour les cultures de printemps, y compris celles implantées dans des sols profonds. Tournesols, maïs et sojas disposent encore de réserves dans certaines parcelles, mais le cap qui s'annonce pourrait être difficile à franchir si la sécheresse se prolonge. Ainsi la floraison, le développement des gousses et le remplissage des graines sont les stades où le soja est le plus sensible au stress dû à la sécheresse. Si cette dernière survient pendant les premiers stades de développement – comme c'est le cas actuellement, les pertes causées par le stress seront partiellement compensées par un taux de croissance bref mais rapide après l'arrêt du stress hydrique (effet de compensation). Cependant, le stress hydrique qui survient pendant le développement de la fleur réduit la photosynthèse et la quantité de photoassimilats destinés aux tissus reproducteurs, augmentant les pertes et réduisant ainsi le nombre de haricots viables. Plus tard, la réduction de l'activité photosynthétique due au manque d'eau entraînera un remplissage non optimal des grains.

Stade critique pour le tournesol

Le tournesol, malgré des besoins en eau plus élevés que le maïs ou le sorgho, se montre plus robuste face au manque d'eau grâce à son adaptation physiologique au stress hydrique. Cependant, il reste vulnérable aux pertes de rendement si un épisode de sécheresse survient à un stade sensible. La période critique en cas de manque d'eau se situe à partir de la floraison. Dans ce cas, les pertes de rendement peuvent atteindre 30 %. Un stress hydrique à la floraison affecte le taux de nouaison et le nombre de graines par capitule. Enfin, à l'inverse des céréales à paille, le maïs dispose de peu de capacité de compensation si l'une des composantes de rendement est pénalisée. Si une certaine compensation peut se réaliser entre le nombre de grains au mètre carré et le Poids Mille Grains (PMG), un défaut de régularité de peuplement est rarement rattrapable dans la suite du cycle. La période de sensibilité au stress hydrique s'étend du stade 10 feuilles au stade 50 % d'humidité du grain (32 % de matière sèche pour la plante entière) dans les sols superficiels. La phase de très forte sensibilité s'étend du stade 12-13 feuilles au Stade Limite d'Avortement des Grains (SLAG). Ce stade est atteint 250 degrés jours après le stade Floraison Femelle. Un stress précoce (avant l'initiation de l'épi et de la panicule), comme celui qui nous préoccupe, a un effet limité sur le rendement. Cependant il induit un ralentissement de la croissance, un enroulement des feuilles, une réduction de la surface foliaires et potentiellement une perte en nombre de pieds/m2 dans les cas les plus extrêmes.

Cultures d'hiver également impactées

Les cultures d'hiver commencent elles aussi à subir les conséquences du déficit hydrique. Blés et orges sont désormais engagés dans leur phase de remplissage du grain, une période particulièrement sensible au manque d'eau. Chaque journée de stress hydrique peut se traduire par une diminution du PMG, composante essentielle du rendement. Au-delà de la quantité récoltée, la qualité pourrait également être affectée, notamment à travers un moindre calibrage des grains, susceptible d'impacter la valorisation commerciale des récoltes. Selon Régis Crépet, un cercle vicieux est désormais à l'œuvre : plus les sols s'assèchent, moins l'énergie solaire est utilisée pour évaporer l'eau et davantage elle contribue à réchauffer l'air, ce qui renforce encore les épisodes de chaleur. Dans ce contexte, les pluies des prochaines semaines seront déterminantes pour préserver le potentiel des cultures et éviter une aggravation du stress hydrique sur l'ensemble du territoire.

Alexandre Coronel

21 Une pauvre moisson

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Deux agriculteurs évoquent leurs premières récoltes entre Baigneux-les-Juifs et Venarey-Les Laumes.



Guillaume Moyot dans son orge d'hiver : la culture qui devrait s'en sortir le mieux chez lui, à Étormay.



Le blé de Nathan Bornot pourrait descendre jusqu'à 40 q/ha. En plus du grain, la quantité de paille sera insuffisante pour cet éleveur de Bussy-le-Grand. En témoigne la hauteur de sa culture.

On se plaint souvent de la météo, c'est humain, mais là, il y a de quoi, tous les records sont battus... Quand le mercure s'affole dans de telles proportions, il n'y a pas que les hommes qui souffrent, il y a aussi les animaux et les végétaux. *« Ce n'est pas compliqué, ici sur nos terres superficielles, tous les jours à plus de 28 °C, nous perdons des quintaux »*, résume Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay avec son frère Maxime. Son orge d'hiver, dont la moisson a débuté le 22 juin, devrait avoir du mal à dépasser les 40 q/ha : *« Cette culture était en avance par rapport aux autres, nous pensions qu'elle avait moins subi les aléas climatiques, mais elle a fini par griller elle aussi... »*. La suite devrait encore plus se compliquer pour l'ancien secrétaire général de JA21 : *« en blé, si nous faisons 45, il y aura de quoi être contents vu ces conditions. Nous avions tenu les six tonnes lors des deux dernières campagnes mais là, cette fois, il ne faut pas trop rêver. En colza, nous tablons sur du 20 q/ha car il y a eu les insectes, le gel et puis le sec dans la foulée... Pour les pois de printemps, le pronostic est encore plus pessimiste : ce sera aux environs d'1,5 tonne/ha, soit la moitié de moins que notre potentiel. L'orge de printemps, elle, a encore plus souffert que les autres. Elle a démarré très timidement en mars à cause du froid, puis le sec s'est manifesté. Le nombre de grains est insuffisant et le remplissage en a pris un sérieux coup... Les 20 q/ha ne seront peut-être pas dépassés ! Nous ferons les comptes à la fin, en temps voulu, car ce ne sont que des estimations »*. Les *« taules »* sont très courantes dans le secteur, comme le souligne Guillaume Moyot : *« il faut tenter de trouver un certain équilibre, il n'y a pas le choix, mais ce n'est pas facile. On se bat dans tous les domaines pour essayer d'y arriver. Les charges ? Nous cherchons à les limiter le plus possible. Depuis six ans, nous tentons de baisser nos intrants. Le matériel ? Nous tâchons de le rentabiliser le plus possible. Les prix de vente ? C'est ça le plus gros problème, nous ne contrôlons rien. Stocker une partie de la récolte est parfois en mesure de limiter la casse, mais rien n'est évident »*.

Pas mieux, du côté de Bussy

Nathan Bornot exploite un peu « plus bas », du côté de Bussy-le-Grand. Cet agriculteur de 26 ans, hors cadre familial, a débuté sa troisième moisson le 20 juin. Les récoltes se font en commun avec deux autres exploitations : celle de son frère Samuel, à Lucenay-le-Duc et le Gaec Warnier, de Grésigny-sur-Seine. Le *« repreneur »* de Pascal Leroy s'attend lui aussi à une moisson très compliquée : *« Je pensais que mes orges d'hiver, en variété Comtesse, s'en étaient un peu mieux sorties que les autres cultures mais finalement non ! Les rendements sont catastrophiques et vont de 20 à 40 q/ha. Nous avons moissonné la nuit pour ne pas prendre de risques et préserver une qualité de paille satisfaisante. D'habitude, les apports de matière organique issues de mon élevage font du bien aux cultures mais là, la différence n'est pas perceptible du tout, c'est clairement une déception »*. L'agriculteur ne se fait guère d'illusions pour son blé : *« l'expert était passé avant cette nouvelle canicule, il l'estimait à 45 q/ha dans les parcelles les plus superficielles et peut-être 55 où il y a un peu plus de terre. Le résultat devrait être encore plus bas avec les aléas climatiques qui se poursuivent. C'est l'une des rares cultures que je vends en partie, il ne devrait pas y en avoir beaucoup de livraisons cette année »*. Rencontré dans un champ *« historique »*, là où s'était battu Vercingétorix, Nathan Bornot s'inquiétait d'autant plus pour ses volumes en paille : *« il va être difficile de faire une récolte digne de ce nom ! Là où j'ai les pieds au moment où je vous parle, il n'y a certainement pas 1 t/ha. J'ai une centaine de vaches et 300 taurillons à l'engraissement : cela sera forcément problématique »*. Nathan Bornot se faisait également du souci pour son colza : *« heureusement que je suis bien assuré car avec le gel et le sec, je ne m'attends même pas à dépasser 15 q/ha »*. Le sarrasin et le maïs du Côte-d'Orien, assez prometteurs jusqu'à présent, commencent eux aussi à accuser le coup.

AG

CULTURES

// CÉRÉALES

Une alliance renforcée pour du blé dur « régénératif »

Le pastier français Panzani et la coopérative Axéréal (présente dans la Nièvre) ont réaffirmé, dans le Loiret, leur volonté commune de valoriser le blé dur français dans une optique d'agriculture régénérative.



Lgnatiev

Panzani, le premier pastier français, et la coopérative Axéréal réaffirment leur engagement commun pour une production de blé dur bas carbone.

C'est sur l'exploitation de Cédric Pécheux, 200 hectares à Trinay dans le Loiret, au nord d'Orléans, que l'annonce a été récemment faite. Les plus jeunes ont pu admirer ces camions Panzani qui accompagneront le Tour de France. Les dirigeants des deux entreprises partenaires souhaitaient de leur côté mettre l'accent sur le lien qui unit les 11 000 coopérateurs d'Axéréal (coopérative qui compte des adhérents dans la Nièvre) à l'entreprise Panzani, créée en 1946 (la marque en 1950) et qui achète chaque année 470 000 tonnes de blé dur, soit 30 à 40 % de la production nationale. Depuis 2019, Panzani s'est engagé à utiliser exclusivement du blé dur français pour les pâtes sèches. Elle joue ainsi un rôle déterminant dans l'accompagnement et l'entraînement de l'amont agricole. Le nouvel engagement s'appuie sur deux démarches complémentaires : le cahier des charges « Blé Responsable Français » pour Panzani et le programme « CultivUp Régénératif » pour Axéréal.

Répondre à des attentes sociétales

Pour Thierry Blondel, directeur général d'Axéréal, *« ce partenariat avec Panzani répond à des attentes sociétales. Une agriculture bas carbone, durable, capable d'affronter les enjeux climatiques grâce à des pratiques agronomiques aux standards plus élevés et dont l'efficacité peut être prouvée scientifiquement »*. Cécile Renault, responsable qualité et RSE chez Panzani, a rappelé le rôle central de la filière agricole pour le premier pastier français : *« le blé responsable français repose sur trois piliers : une production de blé dur 100 % française, des actions pour la biodiversité comme des nichoirs ou des bandes fleuries, et enfin un soutien aux agriculteurs de l'ordre de 12 euros la tonne »*. Associées au programme CultivUp Régénératif *(lire encadré)* les deux entreprises vont produire du blé dur sous label « bas carbone » et lancer une démarche vertueuse de plus en plus demandée par les consommateurs. Chez Cédric Pécheux, le blé dur est une production historique. Une culture qui alterne avec des betteraves, des pommes de terre et du colza. *« Comme culture intermédiaire, je mets de la moutarde, des légumineuses et des féveroles. Cela permet de stocker le carbone dans le sol et de mieux piéger l'azote »*, a-t-il expliqué. *« Je ne les ramasse pas, je les laisse au sol, cela favorise aussi les vers de terre »*, a-t-il ajouté précisant attendre début juillet une bonne récolte de blé dur, avec toutefois l'inquiétude des effets des coups de chaud de fin de printemps et du début de l'été.

Blé dur français

Pour Charles Neron-Bancel, directeur des achats chez Panzani, *« ces programmes sont indispensables, les consommateurs recherchent de la qualité et une agriculture plus vertueuse »*. Le logo « blé dur français » sur le paquet de pâtes est un atout pour Panzani. Les Français consomment 8 kg de pâtes par an et par habitant. À comparer aux 20 kg des Italiens. 35 % sont produites par des pastiers français. Ce qui signifie que 65 % des pâtes sont toujours importées. L'origine France devient un critère d'achat et tire la consommation. Parmi les défis de la filière blé dur celui du recul de la production. Si celle-ci est stable en 2026 les surfaces cultivées ont chuté du tiers en quinze ans, passant de 300 000 à 200 000 hectares. La production suit la même courbe, deux millions de tonnes il y a dix ans, contre 1,2 million de tonnes en 2025. Le plan de souveraineté lancé en 2024 ainsi que ces démarches d'agriculture régénérative pourraient participer au rebond de la production.

Actuagri

CultivUp Régénératif

D'ores et déjà, 1 600 adhérents d'Axéréal sont engagés dans la démarche CultivUp Régénératif, dont le cahier des charges est le suivant : 80 % de couverture des sols ; allongement des rotations ; réduction du labour profond ; amélioration de la santé des sols grâce à une baisse de l'azote.

// EN BREF

Engrais **L'UE propose 107 M pour soutenir les agriculteurs français**

Le commissaire européen à l'Agriculture a annoncé le 30 juin que, sur les 540 millions d'euros promis par la Commission en soutien à l'agriculture face à l'envolée des cours des engrais, 107 reviendraient aux agriculteurs français. «J'annonce aujourd'hui proposer d'attribuer la plus grande part de ce paquet, soit 107 millions d'euros, aux agriculteurs français les plus durement touchés par les conséquences de la crise au Moyen-Orient», a déclaré Christophe Hansen dans une interview à Ouest-France. Le 10 juin, la Commission européenne avait proposé une enveloppe d'environ 500 millions d'euros pour soutenir les agriculteurs face à la flambée des prix des engrais, après avoir promis le 19 mai un «soutien exceptionnel» au monde agricole. Avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient fin février, 30 % des engrais mondiaux transitaient par le détroit d'Ormuz. Depuis le 28 février et le blocage du détroit, les prix ont en moyenne crû de 25 %, et davantage pour les engrais azotés, selon l'indice de suivi de la FAO publié le 18 juin. A cela, s'ajoute l'envolée du coût du gazole pour les tracteurs. «Je suis pleinement conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les céréaliers français face à l'envolée du prix des engrais. Ma priorité est de les soutenir pour assurer la production», déclare M. Hansen.

// EN BREF

Eau **Le plus grand projet de réutilisation des eaux usées traitées agricole inauguré dans les Pyrénées-Orientales**

Dans les Pyrénées-Orientales, département particulièrement touché par le déficit hydrique, la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) a inauguré, le 20 juin à Argelès-sur-Mer, la plus grande installation française de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) destinée à l'irrigation agricole, rapporte le groupe Veolia dans un communiqué du 22 juin.

Lancé en juillet 2025, le projet, réalisé en partenariat avec l'entreprise experte des technologies de l'eau, comprend une unité de traitement des eaux usées, complété par un réseau de dix-sept kilomètres de canalisations. Il permettra de recycler jusqu'à 1,3 million de m^3 d'eaux usées entre avril et septembre 2026, soit l'équivalent d'un quart des prélèvements annuels d'eau potable du territoire.

Cette nouvelle ressource alimentera un réseau d'irrigation en goutte-à-goutte desservant 650 à 700 hectares de vignes et de vergers exploités par 56 agriculteurs, avec une eau de catégorie A, le niveau le plus exigeant selon la réglementation française. « Ce projet ouvre la voie à une gestion plus responsable, plus résiliente et plus innovante de la ressource en eau », s'est félicité Grégory Marty, président de la CC ACVI.

Engagé à la suite des épisodes de sécheresse qui ont touché les Pyrénées-Orientales entre 2022 et 2024, le chantier représente un investissement de plus de 13 millions d'euros, financés en grande partie par des fonds publics et européens..

// AVENIR

71

Aller vers des cépages plus résistants

Lors du Printemps des transitions à l'Agrobio Campus de Davayé, en Saône-et-Loire, Carine Bécard (Domaine Tripoz) et Christine Dubus (Chambre d'agriculture) sont intervenues sur les variétés résistantes, une alternative qui éveille beaucoup de curiosités dans le monde viticole.



Les interventions de Carine Bécard et Christine Dubus ont entraîné de nombreuses questions dans l'assistance. Le sujet des variétés résistantes intéresse la filière.

Ancienne journaliste de France Inter, Carine Bécard est arrivée l'an passé sur le domaine Tripoz, dans le Mâconnais. À partir du mois d'août, elle sera associée à Céline, et parle déjà avec beaucoup d'assurance et de précision de son nouveau métier. Invitée par l'Agrobio Campus de Davayé, elle a partagé son ambition sur les cépages résistants, un pas qu'elle franchit en conscience : *« On a beaucoup souffert du mildiou lors des deux derniers millésimes. En 2025, on a produit 10 hl/ha… ça amène à se poser des questions et à trouver des solutions. »*

Elle pointe aussi la limite du cuivre avec le retrait de certains produits décidé par l'Anses et sa rareté, avec seulement trois mines exploitées dans le monde. *« Et puis la pression sociétale est forte,* ajoute-t-elle. *Les voisins font les gros yeux quand on traite et les salariés aussi ne veulent pas être exposés. »*

15 ares pour commencer

Pour toutes ces raisons, les cépages résistants offrent une alternative. Le domaine Tripoz a choisi une petite parcelle à Charnay-les-Mâcon pour tenter l'expérience. Carine Bécard avoue avoir hésité dans le choix des variétés. *« J'avais deux critères : qu'il soit inscrit au catalogue français des cépages autorisés et qu'il ne soit pas trop éloigné du chardonnay gustativement. Il faut se baser sur la littérature car c'est dur d'en goûter, donc ce sont un peu des choix à l'aveugle »*, avoue-t-elle. Au final, elle a opté pour quatre cépages à planter sur 15 ares, soit environ 300/400 souches chacun. En premier lieu, le souvignier gris (seyval blanc x zaehringer (traminer x riesling)), considéré comme proche du chardonnay et déjà testé en Bourgogne. *« On sent qu'il se passe quelque chose autour de ce cépage »*, commente la vigneronne. Ensuite, le johanniter (riesling × seyve-villard 12 481 × (ruländer x gutedel)), qui est lui très développé en Allemagne et Suisse, deux pays pionniers en matière d'hybrides *« mais pas testé en Bourgogne. C'est ma manière de mettre ma pierre à l'édifice, que ce soit un bon ou un mauvais choix. »* Les deux derniers cépages sont le sauvignac (riesling x sauvignon x variété inconnue) et le calardis blanc (calardis musqué x seyve-villard 39-639), choisis car souvent considérés comme intéressants pour les vins effervescents, et c'est justement la spécialité du domaine Tripoz qui commercialise quasi la moitié de ses volumes (sur 9,5 ha) en crémant. *« On dit aussi que le calardis résiste bien aux brûlures du soleil ce qui est intéressant car il fait très chaud au mois d'août,* souligne la vigneronne. *J'en laisse plein de côté : le rayon d'or, le voltis, l'opalor, etc. C'est dur de se limiter ».* Les plants, dont les coûts ne sont pas très éloignés des vitis vinifera, proviennent des pépiniéristes Mercier et Du Comtat. La plantation réalisée la semaine du 25 mai a pris quatre jours au lieu des deux prévus *« car la terre était sèche et nous avons été très précautionneux. »*



Parmi les cépages testé : le sauvignac...



… et le johanniter.

Éduquer les consommateurs

Carine Bécard reconnaît qu'elle fait un peu un saut dans l'inconnu. Elle vinifiera à part ces cépages car impossible de les associer pour l'instant aux vitis vinifera car ils ne sont pas intégrés dans le cahier des charges des AOC bourguignonnes. Les fruits de ces 15 ares de production seront commercialisés uniquement au caveau du domaine. *« Ce sera l'occasion d'échanger avec les consommateurs, de leur expliquer notre démarche, d'entendre leurs retours aussi. Il faudra du temps pour éduquer les palais car on introduit quelque chose de nouveau et les gens sont plutôt sur la défensive dans ces cas-là ».* À la cuverie, il faudra sans doute quelques années et quelques essais avant de trouver la bonne recette. *« Il existe plein d'options différentes en vinification. On essayera de faire des assemblages entre cépages résistants mais une chose est sûre, on ne va pas mettre sur le marché un produit pas bon. Une fois qu'on aura quelque chose d'intéressant, on le proposera en vin de France, et peut-être que d'ici là, nos cahiers des charges auront bougé et nous permettront de les assembler au chardonnay ! »*

Partager les résultats

Une certitude : le domaine Tripoz sera ouvert aux curieux. *« Je suis là pour que ça se sache ! On manque de littérature sur le sujet, si des organismes veulent venir, ils sont bienvenus et les élèves de Davayé aussi car ils auront des choix à faire pour l'avenir. »* L'an prochain, le domaine envisage de planter une deuxième parcelle en hybrides, de 40 ares à Loché, ce qui permettra de dépasser le demi-hectare et donc de mieux se les approprier. *« Est-ce que je tente d'autres variétés ou est-ce que je me concentre sur certaines pour avoir des productions plus importantes et faire des tests représentatifs ? À voir, mais je ne peux pas multiplier à l'infini, je n'aurais jamais 15 variétés différentes… ».*

On a hâte de voir la suite du projet, le retour des hybrides en Bourgogne n'en est certainement qu'à ses débuts.

David Bessenay

CEPInnov : des expérimentations prometteuses

Si la Bourgogne prend son temps avec les hybrides, d'autres vignobles leur auront déjà fait une place, ceux du sud notamment, crise oblige, mais aussi la Champagne qui a intégré le voltis comme *« variété à fin d'adaptation »*, à raison de 5 % de l'encépagement et 10 % en assemblage. Dans le cadre du programme Cepinnov, la filière bourguignonne continue de sélectionner des cépages à la fois résistants et le plus proche gustativement du pinot et du chardonnay. *« On sélectionne des variétés ayant deux gènes de résistance aux maladies car si une variété est beaucoup utilisée avec un seul gène, il y a un risque de contournement et il faudra ressortir les pulvés… »* explique Christine Dubus, conseillère spécialisée à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. La 3e vague de Resdur qui arrive est résistante au black-rot ce qui n'était pas le cas auparavant et n'était pas sans poser problème. *« Les premières années, on a fait zéro traitement mais on a connu une attaque carabinée donc on fait 3 à 4 traitements de black-rot désormais. Quand la maladie secondaire devient principale c'est terrible. Une attaque de black-rot est plus dévastatrice que le mildiou. C'est pourquoi on préconise souvent des traitements a minima pour éviter le contournement des gènes de résistance. »* Faut-il dès lors attendre que ces futures variétés prometteuses soient sur le marché pour se lancer ? *« Non,* estime Christine Dubus, *il faut attendre au moins 10 ans pour qu'elles soient inscrites au catalogue, ensuite il faut les multiplier et sortir un plant de vigne certifié. Donc elles ne seront pas disponibles avant 15 ans pour les viticulteurs ».* Une éternité dans un monde qui bouge vite…

Carte CAMPAGNE

À L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE

JEU CONCOURS

DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT 2026

SCAN ME

Connecte-toi sur le site carte-campagne.fr

Jeu réservé aux porteurs de la Carte Campagne

(salariés de la production agricole de plus de 6 mois d'ancienneté)



À GAGNER

*Photos non contractuelles

DES POLOS



DES CHAUSSURES



DES PRODUITS



Mais aussi, 2 valises Delsey et 5 bons d'achats DECATHLON d'une valeur de 100€ unitaire

// PROJET SCOLAIRE

L'éducation à une alimentation saine

En parallèle du projet Agri&Cole organisé par le Pays avallonnais et le Parc naturel régional du Morvan, l'école élémentaire de Magny a fait partie d'un autre projet : CleAlim. L'objectif : éduquer les enfants à l'alimentation locale et saisonnière.

Mis en place en 2024 dans plusieurs écoles maternelles, le projet CleAlim, autrement appelé le contrat local d'éducation à l'alimentation, est géré par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays avallonnais. *« L'objectif principal de ce projet, c'est d'éduquer les enfants les plus jeunes à manger sainement. C'est pour cette raison qu'on a choisi les classes de CP multiniveaux. À travers ce projet, nous voulons les éduquer à l'alimentation, en leur permettant en parallèle d'acquérir leurs premières habitudes alimentaires saines de manière positive et durable »*, informe Maha Bouali, chargée de mission du PETR, ce 23 juin, à l'école élémentaire de Magny, pendant la restitution du projet. Au mois de mars, les élèves de CP sont allés au sein des Jardins Maraîchers à Saint-Père, en compagnie de Pierre-Henri Velut, éducateur à l'environnement et créateur du jeu de société « Les cartes en main ». Au cours de cette journée, les enfants ont eu l'occasion *« de toucher des graines de tournesol, de blé, d'avoine, de luzerne et de seigle »* et de découvrir le terreau, relatent les enfants pendant la restitution du projet. *« Nous voulions travailler sur leur sens et leur curiosité pour les éduquer progressivement aux règles de la biodiversité et à l'agriculture »*, convient la professeure de CP. *« On a opté pour faire des animations en classe et en complétant avec des animations réalisées par Pierre-Henri Velut, qui a apporté pleins de notions pédagogiques »*, ajoute Maha Bouali. Même si ce sont deux projets différents, CleAlim et Agri&Coles se complètent. *« Sur ce projet d'éducation à l'alimentation, nous nous sommes concentrés sur le maraîchage et les grandes cultures. En faisant appel au Parc naturel régional du Morvan pour le projet Agri&Cole, nous avons intégré l'élevage au programme »*, informe la chargée de mission.



Ce mardi 24 juin, les élèves de l'école élémentaire de Magny ont restitué des projets de territoire.

Autour de la table à manger

En invitant les parents d'élèves à assister à la restitution du projet, Maha Bouali a eu des retours positifs. *« En faisant leurs courses avec leurs enfants, les parents se sont aperçus que, depuis la journée de sensibilisation à l'alimentation locale, ils posent plein de questions : est-ce que ce produit est de saison ? Est-ce que cela vient de notre territoire ? »*, témoigne-t-elle. Ce projet s'inscrit dans le Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays avallonnais ainsi que dans le Contrat local de santé (CLS). *« Nous souhaitons lier l'aspect sanitaire, environnemental, l'économie locale et la saisonnalité des produits »*, ajoute-t-elle. Après quelques années de pratique, six établissements ont intégré le projet, validé par l'Éducation nationale. Au-delà de l'école élémentaire, le PETR du Pays avallonnais mène des actions dans d'autres établissements, comme au collège d'Avallon, avec les classes de Segpa. De nouveaux collèges ont intégré le projet. *« Certains sont intéressés pour éduquer leurs élèves sur l'alimentation, tout en se focalisant sur la santé et l'adoption de meilleures pratiques alimentaires. À cet âge, en pleine adolescence, c'est important de communiquer sur des pratiques alimentaires saines. Nous ferons appel à une diététicienne ou à un animateur porté sur la nature qui viendra réaliser des interventions en classe »*, avoue-t-elle. Depuis peu, le PETR Avallonnais a également fait appel aux habitants pour savoir *« si ces séances peuvent intéresser des foyers. Nous avons identifié quatre foyers qui seront accompagnés par une diététicienne nutritionniste pour améliorer leurs habitudes alimentaires et se reconnecter à la production locale »*. Affaire à suivre.

Charlotte Sauvignac

// POLITIQUE

Deux nouveaux élus au service de la promotion agricole

En mars, lorsque Cédric Clech a entamé un second mandat en tant que maire de Tonnerre, il a pris la décision de créer deux nouveaux postes pour promouvoir le monde agricole et viticole du Tonnerrois. Rencontre.

Tout a commencé le mercredi 21 janvier, lorsque le canton des jeunes agriculteurs du Tonnerrois a organisé une manifestation dans les rues de Tonnerre pour montrer son désaccord avec le Mercosur, la surcharge administrative, et pour promouvoir l'agriculture française. En participant à cette manifestation, ce jour-là, le maire de Tonnerre, Cédric Clech, a pris conscience des revendications du secteur agricole et décidé, lors de sa réélection d'agir au niveau politique. Pour ce faire, il a fait appel à Audrey Lacroix, maire de Lézinnes et cheffe d'exploitation céréalière pour devenir vice-présidente en charge de l'agriculture, viticulture et de l'alimentation dans la Communauté de communes du Tonnerrois. Installée depuis cinq ans, elle a fait ses études dans l'agricole : *« par la suite, je me suis installée en grandes cultures en agriculture biologique, en céréales, oléagineux, protéagineux, plantes à parfums aromatiques et médicinales et en production de fleurs »*. Lorsque Cédric Clech la contacte, elle trouve l'idée intéressante et après réflexion, elle accepte. À ses côtés, Vincent Thomas, vigneron du domaine de la Chappe et chef de culture et de cave au Château de Viviers, a rejoint la liste de Cédric Clech et se voit attribuer le poste de conseiller municipal en charge de la promotion du vignoble Tonnerrois. Ancrés dans le monde rural, les deux exploitants ont déjà *« conscience des problématiques. Nous sommes sur le terrain, c'est un gros avantage. On connaît les enjeux du territoire, on souhaite réaliser des actions concrètes pour avancer sereinement »*, informe Audrey Lacroix. En prenant leurs fonctions, ils ont décidé de travailler quatre axes prioritaires : promouvoir et valoriser les filières courtes et le savoir-faire local, faciliter l'approvisionnement des restaurations collectives de la Communauté de communes, apporter leur soutien aux exploitations agricoles sur différents aspects (aléas climatiques, appui administratif) et promouvoir les appellations locales tout en structurant l'offre touristique. Pour rendre attractif le Tonnerrois, les deux élus souhaitent *« soutenir les porteurs de projet. Lorsque des jeunes se lancent, le but n'est pas de leur mettre des bâtons dans les roues. Chacun a des raisons de faire ce qu'il fait, il faut le comprendre pour les soutenir »*.

Des objectifs ancrés sur les besoins du territoire

Sur l'aspect promotionnel, Vincent Thomas et Audrey Lacroix comptent sur leurs réseaux respectifs : *« c'est important pour promouvoir au-delà des frontières »*. Lorsqu'ils parlent de frontières, c'est avant tout le bassin parisien qu'ils visent. *« On est proches de Paris, beaucoup de parisiens viennent à Tonnerre, pour visiter, s'évader de la capitale. A contrario, beaucoup d'habitants du Tonnerrois travaillent à Paris, et cela peut être un atout pour renforcer l'attractivité de notre Communauté de communes »*, justifie Vincent Thomas. Avant de passer à cette étape, Audrey Lacroix souhaite travailler localement. *« Il faut créer des tremplins entre les producteurs et les consommateurs. L'objectif c'est que nos producteurs vendent localement et qu'on renforce le bon sens citoyen : consommer local. Pour que ce bon sens se développe, nous souhaitons sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge »*. Les élus souhaitent se baser sur des structures déjà existantes, telles qu'Agri Local 89, créée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Conseil départemental. *« Il faut renforcer la communication sur ce genre de dispositif : présenter ces sites aux cantines scolaires de la Communauté de communes, et aller au plus près de nos producteurs pour qu'ils s'engagent. »*, souligne Vincent Thomas. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) de l'Yonne. Leur objectif est donc de se servir du PAT du Tonnerrois pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux produits de saison, aux productions locales et *« au bien manger »*. Dans le troisième axe, Audrey Lacroix convient qu'il faut faciliter *« l'installation des jeunes ou même de porteurs de projet sur le territoire, en facilitant les démarches administratives. »* Dans le dernier volet, les élus souhaitent renforcer *« l'attractivité sur la route des vins dans l'Yonne et promouvoir les appellations locales »*. En tant qu'élus, Audrey Lacroix et Vincent Thomas cherchent à être au service de la population locale. *« Si elle a des projets en tête qui peuvent venir booster l'attractivité de notre savoir-faire local, il ne faut pas hésiter à venir nous voir. Nous avons besoin d'acteurs actifs »*, concluent-ils.



Vincent Thomas et Audrey Lacroix : les nouveaux élus au service de la promotion agricole et viticole dans le Tonnerrois.

Charlotte Sauvignac

Pour les contacter : audrey.lacroix@ccltb.fr et v.thomas@mairie-tonnerre.fr

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

ÉDITO

Renouvellement des élus : une nouvelle mandature pour renforcer l'action emploi-formation régionale

Les élections conduites au sein des FDSEA durant le premier trimestre 2026 ont marqué l'ouverture d'une nouvelle mandature, avec le renouvellement des élus et la recomposition des commissions départementales. Cette période est l'occasion de rappeler que nos instances ont besoin de l'engagement des employeurs pour poursuivre leurs missions et porter efficacement les enjeux de l'emploi agricole. Ce contexte constitue également une occasion d'évoquer les sujets emploi-formation en repensant l'organisation et la représentation de la Commission Régionale Emploi-Formation.

La CREF c'est quoi ?
La Commission Régionale Emploi-Formation (CREF) constitue l'instance de concertation et de pilotage des politiques emploi et formation du réseau patronal agricole. Cette commission existe à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Composée des présidents des commissions emploi des FDSEA de la région, secondé des administratifs du service emploi des FDSEA, elle a pour mission de définir les orientations stratégiques et les actions à conduire en matière d'emploi, de formation, d'attractivité des métiers, de recrutement et de développement des compétences. La CREF permet aux représentants des départements de se retrouver régulièrement pour échanger sur les enjeux de l'emploi agricole, partager les bonnes pratiques et faire remonter les difficultés rencontrées par les employeurs sur le terrain.

C'est aussi un espace où se construisent des actions communes et des positions partagées pour mieux défendre les intérêts des employeurs agricoles auprès des différents partenaires régionaux.
En faisant le lien entre les réalités vécues dans les exploitations et les décisions prises au niveau régional, la CREF permet de porter les préoccupations des employeurs agricoles, de coordonner les actions menées dans les territoires et de renforcer l'efficacité de notre réseau.

Un contexte qui appelle à une remobilisation
Les élections dans les FDSEA ont conduit à un renouvellement des responsables professionnels et des représentants des commissions emploi. Les questions d'emploi et de formation restent en effet au cœur des enjeux des exploitations agricoles et viticoles. Derrière leur aspect parfois technique, elles permettent de développer des projets concrets au service des employeurs : promotion des métiers, attractivité des filières, recrutement, formation des salariés, accompagnement des entreprises ou encore développement de nouveaux partenariats.

Après plusieurs années d'investissement au sein de la CREF, le choix a été fait de transmettre la présidence et d'ouvrir un nouveau chapitre.

Cette transition constitue une opportunité pour identifier de nouveaux responsables prêts à s›investir sur ces dossiers et à poursuivre la dynamique engagée au service des employeurs agricoles de la région.

Le président de la Commission régionale emploi-formation Bourgogne Franche-Comté
Gilles Duquet

Cas pratique

Ai-je le droit de recruter un jeune de mon village pour cet été ?
Oui, mais sous certaines conditions. Tout d'abord, ce jeune doit être âgé au minimum de 14 ans, et vous devez obtenir l'accord de ses représentants légaux. De plus, s'il est âgé entre 14 ans et 16 ans, vous avez l'obligation de demander l'autorisation à l'inspection du travail au minimum 15 jours avant l'embauche.
Est-ce que ce jeune peut réaliser des heures au-delà de 35 heures par semaine ?
Non, il est strictement interdit de faire réaliser des heures supplémentaires à un salarié mineur.
Combien de jours de repos doit bénéficier un salarié mineur ?
Vous devez accorder 2 jours consécutifs à votre salarié mineur. Si ce dernier a moins de 16 ans, ces 2 jours consécutifs doivent impérativement comprendre le dimanche.

Formations

L'apprentissage est une voie de formation professionnelle qui permet à des jeunes d'apprendre un métier par des enseignements théoriques et pratiques, aux côtés d'un professionnel de l'agriculture. À l'approche de l'été, les étudiants recherchent leurs futurs contrats d'apprentissage pour la rentrée de septembre. Si vous souhaitez prendre un jeune en apprentissage au sein de votre exploitation agricole pour apprendre le métier, n'hésitez pas à contacter votre fédération départementale ! Le service emploi est à votre disposition pour la rédaction de votre contrat d'apprentissage. Il vous accompagnera et se mettra en lien auprès de l'établissement scolaire et de l'opérateur de compétences pour toutes les démarches administratives liées au contrat ainsi que les aides à l'apprentissage.

LE CHIFFRE

12,31 €

C'est la valeur du SMIC Brut depuis le 1er juin 2026.

Ce dernier a été revalorisé de 12,02 € à 12,31 € bruts. Soit un salaire brut mensuel à temps plein de 1 867,06 euros. Le minimum garanti est fixé à 4,35 euros (au lieu de 4,25 euros). Il sert de référence pour le calcul de nombreux avantages et indemnités : avantages en nature (nourriture, logement…), frais professionnels (repas, déplacements.) et allocations sociales.

Actualité sociale

Congé supplémentaire de naissance : les salariés pourront en bénéficier à compter du 1er juillet

Attendu depuis plusieurs mois, le décret d'application du congé supplémentaire de naissance a été publié au Journal officiel du 31 mai 2026. Il confirme l'entrée en vigueur du dispositif à compter du 1er juillet 2026. Les modalités de ce nouveau congé ont été détaillées dans notre précédente lettre, nous vous invitons à vous y reporter. Ce qu'il faut retenir :
- **le congé est ouvert aux parents d'enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2026, ainsi qu'aux parents d'enfants nés avant cette date lorsque la naissance était initialement prévue à compter du 1er janvier 2026 ;**
- **sa durée est fixée à un ou deux mois selon le choix du salarié, avec possibilité de fractionnement ;**
- **il doit être pris dans un délai de neuf mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant au foyer pour les enfants nés ou arrivés à compter du 1er juillet 2026 ;**
- **pour les enfants nés ou arrivés au foyer entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, ce délai de neuf mois court à compter du 1er juillet 2026.**

Un nouveau portail dédié aux employeurs agricoles !

Au Salon International de l'Agriculture 2026, la FNSEA a dévoilé "Les Agriculteurs Employeurs", un portail digital national dédié aux employeurs et futurs employeurs agricoles.
Que vous recrutiez de façon ponctuelle ou régulière, en tant qu'employeurs, vous devez faire face à de nombreux enjeux juridiques, sociaux et humains complexes. Ce portail permet d'avoir les premières réponses aux questions administratives, juridiques, paie et RH, de façon immédiate, lisible et facile.
Vous pourrez y trouver une information adaptée à votre profil, et un accompagnement pas à pas dans vos démarches quotidiennes et vous inscrire aux actus emploi.
Les Agriculteurs Employeurs, a été pensé et testé par des employeurs agricoles, comme vous. Il est accessible aussi bien sur l'ordinateur, tablette ou smartphone : https://lesagriculteursemployeurs.fr/

La FRSEA a sollicité cette année différentes dérogations pour permettre aux différentes productions qui en ont besoin d'augmenter la durée maximale du travail de leurs salariés.

Une dérogation à la durée maximale du travail pour les moissons a d'ores et déjà été accordé à l'ensemble des départements de la région. Elle permet de porter la durée maximale du travail à 60 heures par semaine.
Une demande de dérogation à la durée maximale du travail a été envoyé pour les vendanges. Elle concerne l'ensemble des départements de la région à l'exception du Doubs et du Territoire de Belfort. Nous n'avons pas encore reçu la réponse à cette demande.
Une demande de dérogation aux conditions d'hébergement collectif a été envoyé pour les départements de Côte d'Or, Nièvre et Yonne. Nous attendons la réponse à cette demande.
N'hésitez pas à contacter votre FDSEA afin de connaître les dérogations et dates applicables à votre production.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Gouin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Rodzen	laetitia.rodzen@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



// MACHINISME

Spearhead affiche ses ambitions sur le marché français

Leader européen dans le domaine du broyage avec plus de 400 gyrobroyeurs fabriquées chaque année, le constructeur britannique construit aussi des épareuses et des broyeurs à axe horizontal. Il revoit sa distribution sur le territoire français. L'objectif est de sortir d'une certaine confidentialité sur le premier marché européen. Le recrutement d'un responsable commercial export témoigne de cette volonté et de cette stratégie qui s'inscrit sur le temps long avec une approche très humble du marché.



Spearhead affiche de nouvelles ambitions sur le marché français.

« Un challenge qui me correspond »



Avec la mission de développer la distribution de Spearhead en France, Fabien Lebreton a trouvé un challenge qui lui correspond. À 30 ans et titulaire d'un Master en commerce et marketing agricole obtenu à Agrosup Dijon, il a travaillé chez Techmagri comme responsable d'une gamme de produits vendus à l'export avant de rejoindre un agent d'assurances du nord Côte-d'Or, avec un fort portefeuille agricole. Il a ensuite passé 2 ans chez SV Pro, concessionnaire John Deere, en charge de l'animation commerciale des marques de matériels d'accompagnement. Ce fils d'agriculteur aubois n'a pas hésité lorsque Spearhead lui a proposé de développer un réseau sur le marché français. *« J'aime travailler avec une certaine indépendance et j'aime le lancement de nouveaux produits et l'animation d'équipes. Relever des défis m'a toujours plu et avec Spearhead, j'ai l'impression de travailler à mon compte. Avec la chance de pouvoir aller régulièrement en Grande-Bretagne pour améliorer la qualité des machines, discuter avec ses collègues travaillant dans toute l'Europe. Avoir une ouverture d'esprit supplémentaire est une véritable opportunité et un défi passionnant. Je suis prêt à installer durablement Spearhead en France, avec humilité et dynamisme. »*

Fabien Lebreton : 06 87 08 74 04 / flebreton@spearheadmachinery.com

Fabien Lebreton est prêt à relever un joli challenge, celui de développer en France la marque Spearhead, spécialiste des broyeurs et épareuses depuis plus de 40 ans. Ce constructeur britannique, composante du groupe américain Alamo, était jusqu'à présent distribué sur le territoire par un importateur. La direction de Spearhead revoit sa stratégie pour la France et investit sur une équipe en France. Arrivé début juin, Fabien Lebreton *(voir encadré)* a la mission de développer les ventes en constituant un réseau de distributeurs et d'assurer la promotion d'une gamme complète de broyeurs et épareuses. Sa mission consistera aussi à s'entourer d'une équipe commerciale et technique afin d'animer le marché. Avide de challenges et connaisseur du milieu agricole et des concessionnaires, Fabien Lebreton assure l'interface avec l'usine de Salford Priors, siège de Spearhead, à 45 mn de Birmingham.

Humble et déterminé

« Nous avons une gamme hyperspécialisée, avec des machines conçues pour des usages intensifs car développées dans une région où la végétation est dense et abrasive » explique Fabien Lebreton. *« Spearhead veut créer une véritable collaboration franco-britannique en étant à l'écoute des utilisateurs pour, par exemple, adapter les machines au marché français. Le bureau d'étude anglais est très réactif. En matière de broyage, nous voulons mettre l'excellence britannique au service des exploitants français. »* Avec énergie, ambition mais en toute humilité, Spearhead, présent à l'international, produit 4 gammes de gyrobroyeurs à rotors verticaux, des gammes adaptées à chaque usage. Le modèle Eco-Line est conçu pour une utilisation standard, avec une largeur de 4,60 m et des rotors à 3 lames. En option, l'utilisateur peut choisir un système breveté « Starcut » possédant 6 lames par rotor, des roues positionnées en quinconces pour une meilleure stabilité, une suspension à boule d'azote, une bavette de protection en plus des chaînettes. Ces options sont montées en série sur les modèles Pro-Line (4,60, 6,30 et 8 m), caractérisés par une caisse plus épaisse et des rotors à 6 lames. Conçu pour des conditions encore plus exigeantes, le modèle HD (4,60 et 6,30 m), adopte une caisse à double feuillage en acier Hardox.

Large gamme d'épareuses

Enfin, le fleuron de la gamme, le Stubble Master, est disponible en 5 et 7,30 m (bientôt en 8 m). Les rotors sont surdimensionnés pour des broyages denses et volumineux. Une caisse en acier Heavy Duty et des boîtiers en triple épaisseur caractérise cette machine. Une gamme de gyrobroyeurs portés est aussi au catalogue avec des largeurs de 1,60 à 4,25 m. Le constructeur fabrique aussi les Twiga, une gamme d'épareuses composée de 7 familles offrant un large choix. Pour chaque modèle, les équipements diffèrent selon l'usage, espaces verts, agricole, Entreprises de travaux agricoles (ETA) ou collectivités. La gamme s'étale avec des longueurs de bras de 2,60 à 8,90 m et des commandes hydrauliques ou électriques au choix. Le débit d'huile est proportionnel à l'avancement et à la charge du rotor. Spearhead a développé une tête spécifique pour le broyage de végétaux type épines de gros diamètre. La Powerdrive Pro est disponible avec 4 choix de marteaux. Fabien Lebreton indique que les démonstrations de broyeurs commenceront dès juillet et annonce déjà la présence de Spearhead sur les salons professionnels en 2027. Les premières machines vendues devraient être livrées prochainement.



TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Visite technique maraîchage à Messigny-et-Vantoux

• Lundi 6 juillet

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, dans le cadre de son programme « Cultivons la résilience », une visite technique en maraîchage consacrée aux moyens de contenir la pression des pucerons sur concombre, sous abri. Elle aura lieu à la Ferme des Marcs d'Or à 13 h 30. Au programme : suivi et évaluation des risques des pucerons du concombre, les leviers agronomiques pour limiter les infestations, et des retours d'expériences et observations terrain sur la protection biologique intégrée.

Inscriptions en scannant le QR code ou auprès de Céline France : 06 07 62 80 61 ou celine.france@cote-dor.chambagri.fr

// Réunion technique viticole sur la maturité

• Lundi 15 juillet

L'équipe du Pôle technique du Comité des vins de Bourgogne et ses partenaires proposent une réunion technique à 17 h 30 au palais des congrès de Beaune sur le thème : « La maturité, la maturation et la garde : regards croisés et avancées scientifiques »

Inscription : https://extranet.bivb.com/technique-et-innovation/agenda-technique/evenements-et-formations/cet-ete-c-est-creme-solaire-et-technique,3123,19345.html

LES FORMATIONS

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - perfectionnement

• Jeudi 11 septembre

Cette formation a pour objectif d'accompagner les éleveurs à avoir un chien équilibré physiquement et mentalement, instaurer une relation de confiance avec son chien à travers l'éducation et de développer son écoute, valoriser les aptitudes naturelles de son chien aux animaux, maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect et pour terminer, déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace.

Plus d'informations : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// SERVICE DE REMPLACEMENT

La nouveauté de l'été : le congé supplémentaire de naissance

Depuis le 1er juillet, la loi met en vigueur le congé supplémentaire de naissance, à destination des deux parents d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2026, ainsi que les enfants nés avant cette date dont la naissance était censée intervenir à partir du 1er janvier 2026. C'est un congé indemnisé *« qui complète les congés existants, lors d'une naissance ou d'une adoption. Il peut être pris sans avoir pris le congé de maternité, de paternité ou d'adoption »*, relate la caisse centrale de la MSA (CCMSA) et Service de remplacement (SR) France. Étant non obligatoire, ce congé s'établit sur une durée de 1 à 2 mois consécutifs ou fractionnés en 2 périodes de 1 mois. Il doit être pris dans les neuf mois suivant la naissance de l'enfant ou à la date d'accueil de l'enfant au foyer en cas d'adoption. *« Quand la durée maximale du congé de maternité, de paternité ou d'adoption est augmentée du fait d'une naissance ou d'adoptions multiples, de l'arrivée d'un 3e enfant au foyer ou de l'hospitalisation de l'enfant, ce délai est augmenté d'autant »*, informe également la CCMSA et SR France. Les personnes concernées par ce congé sont : les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les membres non salariés d'une société agricole, les aides familiaux, les associés d'exploitation ainsi que les collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Pour pouvoir bénéficier de ce congé, l'exploitant doit *« participer de manière constante aux travaux d'exploitation ou de l'entreprise agricole, à temps plein ou partiel. Il doit aussi relever de l'Assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa) depuis six mois avant le début du congé »*. L'exploitant doit également *« cesser tout travail sur l'exploitation ou dans l'entreprise et doit être prioritairement remplacé par l'intermédiaire d'un service de remplacement agréé et conventionné avec la MSA »*. La totalité du coût du remplacement, déduction faite de la part CSG/CRDS, est financée par une allocation supplémentaire de remplacement. Pour effectuer les demandes, vous pouvez aller sur le site : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/remplacement-msa.



Un congé supplémentaire de naissance arrive.

Charlotte Sauvignac

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous rapprocher de vos services de remplacement respectifs : yonne@servicederemplacement.fr, cote-dor@servicederemplacement.fr, service.remplacement58@yahoo.fr

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/06/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 174 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,29	5,78	5,53	- 0,29
		350-400	5,06	5,57	5,37	- 0,31
		400-450	4,87	5,10	4,99	- 0,57
		450-500	4,66	4,66	4,66	- 0,60
F	U	250-300	5,28	5,73	5,57	- 0,14
		300-350	5,33	5,47	5,44	- 0,19
		350-400	5,00	5,29	5,14	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 147 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	4,43	4,63	4,52	- 0,50
	R	400-450	4,69	4,72	4,71	- 0,10
F	U	300-350	5,29	5,52	5,34	
		350-400	4,88	5,19	5,03	+ 0,13
	R	300-350	4,47	5,34	5,15	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 181 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,61	3,76	3,67	- 0,06
	U	24 à 36 mois	4,10	4,65	4,33	- 0,03
		- 5 ans	3,78	4,44	4,10	- 0,05
		5 à 10 ans	3,78	4,27	3,96	- 0,10
		+ 10 ans	3,67	3,92	3,77	- 0,11
	R	24 à 36 mois	3,79	4,08	3,95	- 0,07
		- 5 ans	3,72	3,85	3,80	- 0,04
		5 à 10 ans	3,66	3,96	3,77	- 0,09
		+ 10 ans	3,34	3,75	3,55	- 0,16

OBSERVATIONS

Effectif global : 502 - Taux de vente : 96 %.

Offre restreinte mais acheteurs présents avec 96 % de vendus.
Broutards / taurillons : Les conditions climatiques continuent de perturber le commerce. Les besoins sont logiquement limités et sont principalement orientés sur des animaux jeunes et plus résistants. La marchandise inférieure ou médiocre est plus fortement dévalorisée.
Laitonnes / génisses : Comparées aux mâles, les cours et les transactions résistent mieux.
Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : Présentation correct en qualité et en nombre. Un peu plus de difficultés pour vendre les animaux proches de la finition, tandis que les bon sujets maigres se négocient très rapidement à des tarifs encore attractifs. On observe tout même un léger fléchissement des cours. Vente dynamique.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/06/2026

Effectif : 49

Génisses 24 - 36 mois	(560 - 760 kg)	2000 - 3010	3,38 - 3,96
Vaches légères :		1920 - 2390	
Vaches entre deux :		2570 - 2950	
Vaches lourdes :		2970 - 3420	

Légère baisse dans les génisses. Cours stable dans les vaches. Vente globale.

Bovins gras : 8
Demande plus calme en bovins gras.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 767 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,01	4,57	4,17	
		de 38 à 44 kg	4,12	4,71	4,41	- 1,09
		de 44 à 50 kg	3,98	4,32	4,20	- 0,98
	R	de 32 à 38 kg	3,67	4,00	3,84	- 1,48
		de 38 à 44 kg	3,58	4,07	3,91	- 0,81
		de 44 à 50 kg	3,42	3,69	3,54	- 0,93

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 133 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,91	2,19	2,00	- 0,10
	R	+ de 60 kg	1,67	1,92	1,77	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 95 %

En raison des conditions climatiques, les apporteurs anticipent des ventes et le marché se retrouve plus chargé que prévu, avec plus de 150 animaux non annoncés.
Agneaux : Marchandise de qualité en général et en nombre. Une offre généreuse qui permet aux acheteurs plus de choix. Face à celà, la demande est plus restreinte (forte chaleur, moins de consommation etc...), ce qui confirme la baisse déjà entamée il y a 15 jours. Les cours cèdent gros cette semaine.
Brebis : De même que pour les agneaux, la qualité est respectable. Les cours cèdent quelques centimes mais les prix pratiqués restent tout même attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/06/2026

Effectif : 96

Agneaux :	125 - 188 €	3,40 - 4,27 €/kg
Brebis :	145 - 212 €	1,93 - 2,26 €/kg
Béliers :	120 - 165 €	

Cours en baisse en agneaux gras entrainant des invendus. Tarifs stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 338 - Vente : 76 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,92	5,05	4,99	- 0,17
		de 38 à 44 kg	4,74	5,05	4,91	- 0,33

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,74	2,61	2,27	+ 0,09

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 46 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	120	108	

OBSERVATIONS

Effectif global : 483 - Taux de vente : 78 %

Agneaux : Tassement des cours.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/06/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,80	4,88	4,33	
		- 5 ans	3,92	3,97	3,93	+ 0,01
		5 à 10 ans	3,48	3,89	3,70	- 0,15

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,63	5,67	5,65	
		400-450	5,38	5,38	5,38	
Limousins M	U	300-350	5,13	5,61	5,55	

OBSERVATIONS

Effectif global : 139 - Taux de vente : 97 %

Vaches : Le commerce est difficile avec des cours péniblement reconduits et un tassement dans les vaches proche de la finition.
Broutards : Les premiers laitons font leur apparition quelques lots de très bon veaux en présentation, le commerce est difficile et les fortes chaleurs n'aident véritablement pas.
Laitonnes : Pas assez de volumes par catégories pour établir une cotation, un lot de limousine valorisée 5,54 du kilos vif.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Juin 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : pression à la baisse en JB, reconduction dans les femelles.

Bovins maigres : De nouveau une forte pression sur les cours, qui semble généralisée. Ne cédez pas à la pression !

POLITIQUES

La Pologne a, comme le Parlement européen, également lancé une saisine de la Cour de Justice Européenne concernant l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Elle réclame ainsi l'annulation de la signature de l'accord par le Conseil .
Parmi les points soulevés, la Pologne dénonce, d'une part, la scission de l'accord (qui a permis un vote à la majorité, et non à l'unanimité au Conseil), mais également la décision d'application provisoire de l'accord, en place depuis le 1er mai.

SANITAIRE

DNC: Les autorités espagnoles ont demandé une adaptation des conditions applicables aux veaux nés de mères valablement vaccinées et bénéficiant d'une immunité colostrale. Ainsi, à compter du 15 juillet 2026, pour les mouvements depuis la ZV2 vers l'Espagne, les veaux nés de mères valablement vaccinées et ayant reçu une immunité colostrale devront être vaccinés entre l'âge de 3 et 4 mois. Ces animaux pourront alors être exportés sans délai, sans attendre les 28 jours habituellement requis après vaccination.

AVEC LA CANICULE DE LA SEMAINE DERNIÈRE, PLUSIEURS POINTS DE VIGILANCE :

❑ ***INTOX : "Avec la chaleur, les transports d'animaux sont bloqués"***

INFO : le transport d'animaux vivants reste possible, avec des horaires adaptés, dans les départements en vigilance canicule.

❑ **Équarrissage : forte tension sur le terrain**

La situation se dégrade avec la chaleur. L'État doit réagir rapidement et mettre les équarrisseurs face à leurs responsabilités !

FAIT DE LA SEMAINE

C'est presque la dernière ligne droite pour le projet de loi d'urgence agricole, avec le début des débats en séance plénière, ce jour, au Sénat. La mobilisation de ces dernières semaines a permis le maintien de mesures phares sur la rémunération des agriculteurs, telles que la consolidation des indicateurs de coûts de production ou encore le renforcement du tunnel de prix. Afin de maintenir les acquis, la mobilisation auprès des Parlementaires se poursuit, et doit se poursuivre.

FOCUS

Les États membres ont validé le 24 juin leur position sur une partie de la proposition omnibus de simplification de la législation environnementale dont la directive sur les émissions industrielles (IED). Le Conseil de l'UE confirme que les agriculteurs seront exonérés de certaines déclarations. Le Parlement européen qui prépare de son côté sa position sur ce dossier voudrait saisir l'occasion pour revenir plus largement la directive IED en excluant totalement l'élevage de son champ d'application.

CHIFFRE A RETENIR

- 40 %

C'est la baisse de la pousse de l'herbe, d'après Agreste, sur le mois de juin 2026 (réf 1989-2018). La note précise que '*Sur le dernier mois, la production a ainsi été inférieure de 40% à son niveau de référence. Les mois de mai et juin ne représentent que 21% de la production annuelle, contre 32 % en année normale.*' L'axe le plus touché est entre le nord de l'Aquitaine et l'Alsace, et la situation ''*se complique dans le Limousin et le Poitou-Charentes*''.

EN REGION

Le ministère de l'Agriculture a annoncé, le 23 juin, l'activation possible d'une dérogation permettant la valorisation des jachères (par fauche ou pâturage), sans perte de leur caractère d'IAE dans la PAC.
A ce stade, la communication reste laconique.
La FNSEA appelle donc les FDSEA a se rapprocher de leurs Préfets afin qu'ils publient les arrêtés en cohérence avec les attentes professionnelles, et intégrant bien les 2 possibilités de modalités de récolte.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 26

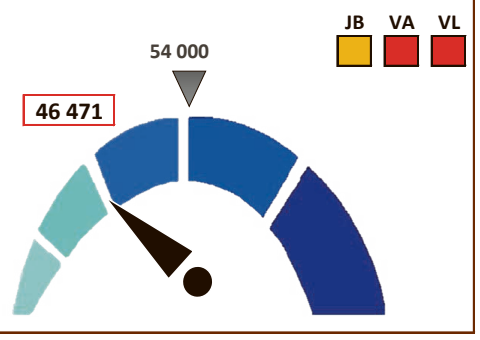
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	54 000	17 500 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)
S22 (4 jours ouvrés)	48 352	13 650	5 188
S23	51 813	15 089	7 381
S24	51 227	17 746	7 458
S25	50 737	16 267	7 959
S26	46 471	11 155	7 572
Moyenne glissante 5 semaines	49 720	14 781	7 112
Evol A-1 (moy glissante)	-13,5%	-3%	-12%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 10 900 têtes	
10 566	léger ralenti
12 246	léger ralenti
11 760	normal
11 755	normal
nc	nc
Cumul S1 à S25 :	
léger ralenti	

Cotations			Italie
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
7,21	6,89	5,27	7,73
7,25	6,87	5,33	7,68
7,26	6,85	5,33	7,58
7,27	6,83	5,33	7,49
7,26	6,80	5,08	7,39

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

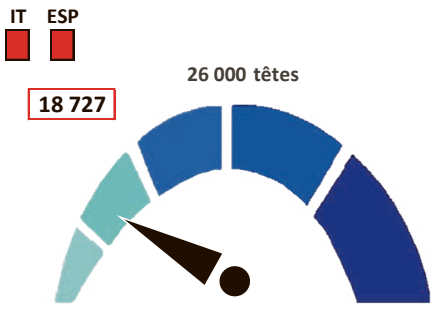
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

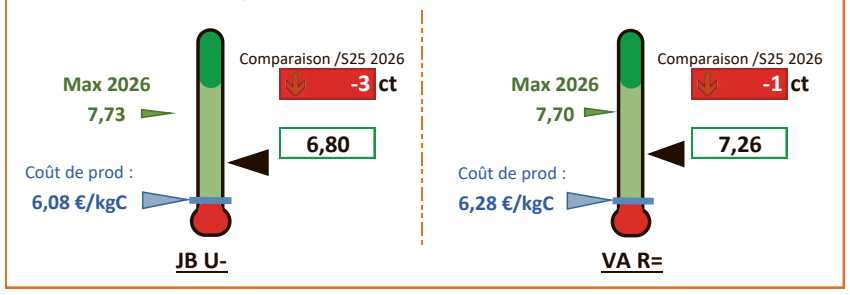
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

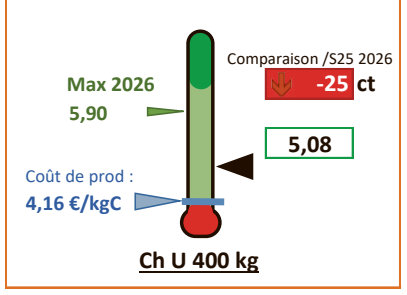
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 26 du 22 au 26 juin 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	812	↘
MAIGRE	3 461	↘
VEAUX	2 496	↘
OVINS/CAPRINS	3 290	↘

• **Broutard(e)s :** les fortes chaleurs perturbent fortement les marchés cette semaine. Les restrictions de transport et la faiblesse des apports compliquent les transactions sur de nombreuses places, dans un contexte de besoins limités. Les cours sont majoritairement orientés à la baisse ou difficilement reconduits, tandis que la qualité hétérogène de certains lots accentue les écarts de valorisation. En femelles, le commerce est plus inégal, avec des baisses enregistrées, les sujets trop gras restent peu recherchés, même si certains marchés parviennent à reconduire les cours.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent bien orientés sur la majorité des catégories. Les cours sont globalement reconduits. Les animaux de qualité continuent de bien se valoriser, avec des ventes actives sur plusieurs places et des cours soutenus, voire attractifs selon les marchés.

• **Boucherie :** le contexte est plus difficile cette semaine. Les conditions climatiques limitent les besoins des abatteurs et pèsent sur la consommation de viande bovine. La faiblesse des apports permet toutefois de contenir les baisses sur plusieurs marchés, même si quelques replis sont observés localement.

• **Ovins :** la tendance est moins favorable cette semaine. La demande apparaît plus limitée face à une offre plus abondante, ce qui confirme la baisse des cours sur plusieurs marchés. La qualité hétérogène de certains lots freine également les échanges, les animaux correctement triés continuent de mieux se valoriser. En brebis, le commerce se dégrade, avec des cours en baisse ou difficilement reconduits, même lorsque l'offre est suffisante.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur agricole, en panne, pour pièces, état indifférent, même épave. Faire proposition.
✆ 06 95 67 5 158

38 - Vends tracteur Mc Cormick 235D + sulfateuse + Vicon 400 l remorque 4R.
✆ 06 76 71 34 44 - soir 04 74 58 34 61

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends tracteur Ford Ferguson essence tbe 1h 744 2RM cabine hy da tbe .
✆ 06 75 04 60 70

69 - Vends enjambeur Derot DTF6065 peu d'heures, 1985 avec rogneuse Derot et charrue, bon état, prix 8 000 euros hors taxes à débattre.
✆ 06 88 56 69 49

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends andaineur TS 400 Fella très bon état, année 2010, 3300 euros.
✆ 06 37 42 22 28

Arbo-viti

69 - Cause retraite vend char Larippe 3,5 t, freins sur 4 roues, 2 cuves inox 10 hl plafond mobile.
✆ 06 79 91 46 12

Cave

34 - A vendre cause retraite, 25 tonneaux de 500 litres, Tonnellerie DAMY d'occasion 3 à 4 ans, très bon état, prix 300 €TTC par tonneau.
✆ 06 08 51 15 13

Divers

01 - Vends andaineur Pottinger 2m50 ; faucheuse Taarup 4 disques ; 2 roues étroites 8-3-44.
✆ 0472257581

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2502)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2402)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends électro pompe Jeumont 32m3 à 3,8 bar 2900 TR + tuyaux Bancilhon 500 euros, scie circulaire peu sv 400 euros, épandeur Vicon.
✆ 07 68 15 91 53

26 - Recherche broyeur ou boitier Gard Massey MF, ventilo 80cm de diam, bineuse 5R Quivogne intégrale Chamsa.
✆ 04 73 09 80 02

38 - Vends 8 Cornadis 6m 8 places pour bovin : 200 euros.
✆ 06 19 45 37 84

38 - Vends lève sac 700 euros Cornadis 4m, 6 places 250 euros cause retraite.
✆ 06 78 11 65 86

38 - Vends autochargeuse Europa, semoir engrais, semoir blé, rouleaux et vibro 4 m.
✆ 04 74 88 10 10

42 - Vends bétaillère tract. 5B, 2 500 euros ; charre 13T 8R Gumele, 3500 euros ; rigoleuse, 500 euros ; épandeur fumier tbe, 1 500 euros, le tout sans TVA. Région Roanne.
✆ Ecrire au journal Paysans de la Loire n° 403, 43 avenue Albert Raimond, 42272 Saint-Priest-en-Jarez cedex, qui transmettra.

42 - Vends vis à grain 8 m 125 sur chariot, vis reprise 4 m 150, cellule 50T, enrouleur 350 m.
✆ 06 72 41 84 49

42 - Vends faucheuse accotement Seppy déport hydraulique, 4 000 euros ; broyeur de branches sur pirse de force tracteur, diam. 0,25, 12 000 euros.
✆ 06 08 33 35 16

42 - Vends sécateur 2m20, 3 000 euros ; cureuse de fossé Agram, 1 200 euros ; chassis épareuse 500 SP pr Renault et Fendt, 1 000 euros l'unité ; rotavator forestier, 2 500 euros.
✆ 06 08 33 35 16

42 - Vends balcule 500 kg, 100 euros + meuble TV chêne, parfait état, 90 cm de long, 50 cm de large, 90 cm de hauteur.
✆ 07 77 05 65 04

58 - Vends presse à rouleaux Hesston 5530. (2601)
✆ 06 58 58 84 24

58 - Vends tonne à eau 1500 l monté sur châssis, avec abreuvoir. (2501)
✆ 03 86 85 08 85
07 43 15 16 63

68 - Vends Endaineur Kuhn et Pirouette Claas bon étant l'ensemble 3000 €. Berlingo diesel bon état pour pièces année 2005 600 €.
✆ 06 89 43 06 98

71 - Tracteur John Deere 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils - 1800 H - 92 000 €. Presse John Deere 864 Rotoflow de 2016 - 9000 bottes - 23 000 €. Photos sur demande. (2604)
✆ 06 21 77 69 99

Véhicule

Utilitaire

69 - AV Renault Master bétaillère 2020 135ch CT OK caisse polyester, séparation, dble porte latérale, attelage, 21000€ HT.
✆ 06 81 21 25 20.

Tourisme

42 - Vends moto Yamaha Ténéré 700, an 2021, 7000 km, rabaissée avec valises latérales, bon état général, 6000 euros.
✆ 06 75 96 41 55

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m80 livraison possible ou en bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

03 - Vends foin 2026 moyen foin 2024 bottes rondes 120x120 vieux foin dehors pour paillage.
✆ 06 14 34 80 39

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

58 - Vends bottes carrées de foin, 127 euros / tonne. (2702)
✆ 06 43 94 69 17

71 - Vends foin 2025, HD, 120x70, BR, 120x120, 120x140, foin 2024, HD, 120x70, enrubannage regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86
Boussard Environnement

Location

Agricole

58 - A louer 71 hectares de terres+ marais, et vends DPB. (2602)
✆ 06 63 88 05 10

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Emploi

Offre

00 - Nous recherchons un Collaborateur agricole motivé, disposé à travailler en équipe et polyvalent (bétail et machines agricoles), permis de conduire indispensable. Date d'entrée en fonction à convenir. Logement à disposition (Vallée de Joux CH) didisa@bluewin.ch
✆ +41 78 793 59 95

01 - Agriculteur cherche jeune homme pour conduite d'engins (fils d'agriculteur bienvenu), nourri, logé, 2 semaines environ (récolte).
✆ 06 68 93 44 60

Suivez-nous sur notre page Facebook

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,70 € (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

25 - JA recherche emploi dans le milieu agricole ou para-agricole, mobile en France.

✆ 06 65 41 39 38

Offre

Services

69 - AEP travaux agricoles Entreprise sérieuse et réactive réalise des prestations de service en pressage de bottes carrées haute densité, 120x90, avec ou sans couteaux. Nouveau : système de lieurs sans chute de ficelle Rayon 60 km autour de Villefranche-sur-Saône. Contact et renseignements par téléphone

✆ 06 59 63 83 51

Divers

21 - Vends exploitation laitière Bio située en Haute-Saône comprenant des bâtiments, du matériel, du cheptel : 80 vaches laitières et son renouvellement, 20 vaches allaitantes, 252 ha de foncier en location. (2701)

✆ 06 73 76 46 93

39 - Vends cuve, ponceuse visseuse, servante + clés + tournevis transpalette, halogène, cave à vin, etc.

✆ 06 85 41 29 40

Animaux

Bovin

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)

✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends 4 génisses Montbéliardes 3 ans terme août et septembre en Limousin CL.

✆ 06 59 64 66 74

71 - Vends veaux parthenais pour reproduction, épais, 10 mois. Millet Jean-Paul, 71800 Curbigny.

✆ 06 79 33 55 60

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

FOIRE CONCOURS
GÉNISSES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN dès 8 h 30
JEUDI 30 JUILLET 2026
à Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 10 juillet avant 17 h - dossier complet
SICAFOME : 03 86 84 28 75

Caprin

42 - Vends bouc 2026 issu IA, race Alpine écorné.

✆ 07 71 64 72 81

42 - Vends 20 chevrettes Alpines et Saanen, nées en février 2026, sevrées, écornées, indemnes de Caev, 190 euros la chevrette.

✆ 06 28 28 31 33

Chien

38 - Vends Chiots Border Colie 4 mâles nés 01/04/2026 non Lof mère 250268743352005 150 € parents travail sur bovins

✆ 06 63 25 203 2

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vends 5 chiots Beauceron, nés le 07/04/26, non LOF, origine travail, pucés, vaccinés, mère 250268780714026. (2605)

✆ 06 11 13 68 21



Equin

01 - Pouliche de trait pie OC 28 mois. Licolée, monte en bétaillère. Gentille. Fera au garrot environ 1.52. Père irish cob gros modèle et maman ardennaise.

✆ 06 72 56 66 46

Terres de Bourgogne
CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL BAUDON PERE ET FILS

EARL au capital de 197 500 €
ayant son siège social : 7 Rue du Pont
21 460 THOSTE, 497 825 588 RCS DIJON

Par décision du 11/06/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «Production et commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis. La gérance

AL26023268

VELYNE BOILLOT, SEVERINE FONT, BOUCHRA BOUROUMINE, EUGENIE LEROY,

LAURIANNE MORISOT
ET AMELIE SILVESTRE
SCP au capital de 95.126,14 €
20 B rue Anatole France
21120 IS-SUR-TILLE
350 426 870 RCS DIJON

Par décision des associés du 31/03/2026, il a été décidé à compter du même jour de :
changer la dénomination sociale qui devient SCP Infirmiers des trois Rivières et à compter du 01/04/2026 et de nommer gérants Mme FACQUET Céline, Mme HERMELIN Gwenaëlle et M. Deliot AMAURY dmts 20 B rue Anatole France 21120 IS-SUR-TILLE en remplacement de Mmes Séverine FONT, Amélie SILVESTRE et Laurianne MORISOT, démissionnaires.
Mention au RCS de DIJON.

AL26023414

CHANGEMENT DE GÉRANT

LA FONTAINE

Société civile immobilière
au capital de 1 118 000 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21 121 FONTAINE LES DIJON
351 917 638 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2026 :
- la société GILAUR, Société civile au capital de 72.400 Euros dont le siège social est 16 rue des Saverney 21 121 FONTAINE LES DIJON (RCS DIJON 322 995 788) a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société ESTELA IMMOBILIERE, démissionnaire.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023419

TRANSFERT DE SIÈGE

ALEXANDRE JAFFEUX

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
999 843 576 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **13 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON** à compter du 01/06/2026.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023422

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS FIDIA PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 20 000 euros
Siège social :
22 Rue du Meix de la Vigne
21370 PRENOIS
813 414 281 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue du Meix de la Vigne, 21370 PRENOIS au 3 Allée des Corvées 21240 TALANT à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26023436

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LGC

au capital de 1 000 €
11 rue Chevreul 21310 BELLENEUVE
RCS DIJON n° 518 105 440

L'AGE du 29/06/2026 a décidé de transférer le siège social au 12 Impasse Rodin 21000 DIJON à compter du 01/06/2026 et de modifier l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
La gérance.

AL26023441

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-USAGE
Par arrêté préfectoral n° 1056, du 25/06/26, est organisée du vendredi 17 juillet 2026 à 15h00 au lundi 31 août 2026 inclus à 17h30, soit 46 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Saint-Usage, d'une puissance crête de 11,93 MWc, déposée par la société « Saint-Usage PV ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Saint-Usage, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7418/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Saint-Usage.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Saint-Usage siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 31 août 2026 ayant 17h30 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-7418@registre-dematerialise.fr
Monsieur Dominique LANTERNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Saint-Usage aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 17 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Vendredi 31 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Samedi 8 août 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 31 août 2026 de 15h00 à 17h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame ASSOGBAVI Améboé – Société Saint-Usage PV Tel : 06.63.36.71.31
ameboe.assogbavi@tse.energy
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Usage, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26023442

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 29/06/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Aisy-sous-Thil : Libre - terres et prés - Urbanisme : RNU - 3 ha 96 a 58 ca 'COBEREAU' : ZI-0003 - 'BOUCHELOT' : ZI-0023
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023433

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 29 juin 2026, Monsieur Michel CESSEY, retraité, né à ROUVRES-EN-PLAINE (21110) le 30 avril 1951 et Madame Odile DELAÎTRE, retraitée, née à DIJON (21000) le 28 octobre 1955, demeurant ensemble à FAUVERNEY (21110) 2 rue de la Madeleine, mariés sans contrat à la mairie de FAUVERNEY (21110) le 24 mai 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de décès.
Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL26023448

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

FLORENCE TRIBOLET CHAGNEUX SAS

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
15 rue du stade 21110 Aiserey
983 508 532 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2026 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme CHAGNEUX Florence, demeurant 15 Rue du Stade 21110 Aiserey, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26023272

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOUTIQUE MICHEL DEFOUR - B.M.D.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 route de Pommard
21 200 BEAUNE
Siège de liquidation : 27 route de Pommard
21 200 BEAUNE
478 424 815 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 18 mai 2026 au siège social de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel DEFOUR, demeurant, 31 Route de Bourguignon 21 200 COMBERTAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023402

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI IMMEUBLES DES BANQUES POPULAIRES DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

« SCI IM BP »
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1 rue du Paquier
21 600 LONGVIC
Siège de la liquidation :
5 avenue de Bourgogne
21 800 QUETIGNY
RCS de DIJON 320 281 314

L'assemblée générale du 15/06/2026 :
- A décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation ;
- A nommé en qualité de liquidateur : M. Khaled SOUCHI, demeurant 23 Avenue Maurice 93 220 GAGNY, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé dans les locaux de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, situés au 5 avenue de Bourgogne 21 800 QUETIGNY, où la correspondance devra être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023421

// CONSTITUTION

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire de la SCP « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 19 juin 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
La prise de participation directe ou indirecte de la Société dans toutes sociétés commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ou groupements d'intérêt économique, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux ou autrement ainsi que l'administration, la gestion et la cession de cette participation, à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination : LA COTE FLEURIE
Siège social est fixé à : MARSANNAY-LA-COTE (21160), 28 rue de Mazy.
Durée de QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années
Capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont : Monsieur Antonio LO RUSSO la somme de 500,00€
Madame Marie-Hélène LO RUSSO la somme de 500,00€

AL26023401

NIÈVRE

// MODIFICATION

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL PATRICE PERRIER

Exploitant agricole à responsabilité limitée
Au capital de 89 701,00 EUROS
Siège social : Les corvées, TALON (58190)
Numéro SIREN 322305418 RCS de NEVERS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 5 juin 2026, autorisée par ordonnance du tribunal judiciaire de NEVERS (Nièvre) en date du 1er avril 2026, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 5 juin 2026, portant la durée de la société jusqu'au 4 juin 2125, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023390

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JBME

SCI au capital de 240 200 €
Siège social : PERRIGNY
58170 TAZILLY
RCS NEVERS 803822212

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2025 , il a été décidé de transférer le siège social au 6 Avenue Docteur Alain Benoist 58170 LUZY à compter du 01/07/2026.
Modification au RCS de NEVERS.

AL26023393

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DE L'ECORCHIEN

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
le 24 mai 2007
Siège social : L'Ecorchien
58 140 LORMES
RCS NEVERS - N° 501 168 454

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2026, les associés ont agréé à effet du 27 mai 2026 :
- le changement de la dénomination sociale en : GAEC DES 1001 DECOUVERTES
- la mise à jour du siège social suite à numérotation des rues de la commune : 4 route de l'Ecorchien - L'Ecorchien - 58 140 LORMES.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

AL26023394

CHANGEMENT DE GÉRANT

« MAISON DE SANTE DU PAYS CHARITOIS »

Société Civile de Moyens
A capital variable
Siège social : 17 Bis, rue de la Violette
58 400 LA CHARITE SUR LOIRE
328812565 RCS NEVERS

Le 10 mars 2026, l'assemblée générale a nommé M. Pierre-Antoine BIRR co-gérant, demeurant 32 rue Voltaire, 58 640, Varennes-Vauzelles en remplacement de M. Robin COUTURIER Démissionnaire.
Pour avis.

AL26023408

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E.I.S.M. PRETRE

Emballages Industriels Sur Mesure
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
19 rue Edouard Branly
RCS NEVERS 397 778 184

DECISIONS DU 24/06/2026
DATE D'EFFET : 01/07/2026
Siège social :
Ancienne mention : MARZY (Nièvre), Le Magny, Route Départementale 40,
Nouvelle mention : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre), 19 rue Edouard Branly
Pour avis

AL26023412

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E.I.S.M. HOLDING FOSSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social :
VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)
19 rue Edouard Branly
RCS NEVERS : 839 851 243

DECISIONS DU 24/06/2026
DATE D'EFFET : 01/07/2026
Siège social :
Ancienne mention : MARZY (Nièvre) - Le Magny, Route Départementale 40
Nouvelle mention : VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) - 19 rue Edouard Branly
Pour avis

AL26023413

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE GÉRANT

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CHARITOIS

Par abréviation
«MSP DU PAYS CHARITOIS»
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
Société à capital variable
Au capital d'origine de 550 euros
Siège social : 17 Bis, rue de la Violette
58 400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 808609135

Le 19 mars 2026, L'Assemblée générale a nommé gérant Monsieur Pierre-Antoine BIRR, demeurant 32 rue voltaire, 58 640 Varennes-Vauzelles en remplacement de Monsieur Arnaud BILLET démissionnaire.
Pour avis.

AL26023418

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte à la mairie de Avrée pour l'aliénation d'une portion de chemin rural au hameau des « Berthelots » entre les parcelles A280, 278, 277 401, 402 et A 507, 272, 273, 493, 492 .
A cet effet, Monsieur Joël VENIANT, a été désigné commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de AVREE du vendredi 17 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :
- vendredi 17 juillet 2026 de 14h à 16h
- vendredi 31 juillet 2026 de 14h à 16h
Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et disponible aux jours et heures habituels. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie pendant 1 an.

AL26023445

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 70 a 80 ca 'BOISDES ROIS' : B-0387 – Zone N
Cmne de Arleuf (58) 5 ha 95 a 43 ca 'LES ATREES' : C-0946—0947—0948 - 'PRESDE BONDOUX' : C-1359—1361 - 'LE VERNET' : C-0949 – Zonage : RNU
Cmne de Moux-en-Morvan (58) 3 ha 58 a 00 ca 'TERRES DE CHAUMONT' : G-0082—0092 - 'LE GRATEPIED' : G-0096—0097—0098 - Zonage : RNU
Cmne de Vauclaix (58) 39 ha 72 a 75 ca 'LE GRAND PRE DES CHAUMES' : A-0116—0117—0139 - 'LES MOUILLES AUX CHAMPS' : A-0079—0080 - 'LES MAYELLES' : A-0081—0082—0083 - '0004 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0097 - '0006 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0099 - 'TAILLE BONNARD' : A-0119—0120—0121 - 'PRE POIRIER' : A-0096 - 'LES CHAUMES' : A-0098 - 'CHAMP BONNET' : B-0093 - 'LE GRAND PRE' : B-0165—0166 - Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023407

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 20 juin 2026 dressé par Maître Lynda MATILE-VILAIN, notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy.
Monsieur Josip LIPOVAC né à LJUBLJANA, SLOVENIE, le 3 août 1956.
Et Madame Ankica MILANOVIC née TRAVNIK, BOSNIE-HERZEGOVINE, le 14 avril 1971.
Demeurant ensemble à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460), 12 rue du19 mars 1962.
Mariés à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460) le 3 février 2007 sous e régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL26023416

Maître Jean-Baptiste DUPY

AVIS

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente du fonds uniquement de deux parcelles forestière à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230),cadastrées savoir :
Section AZ n° 104, «Bois du Grand Champ», pour 01 ha 19a28ca.
Section AZ n° 105, «Bois du Grand Champ», pour 01 ha 19a27ca.
Moyennant le prix de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Frais d'acte en sus.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente par la prise de possession réelle.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux ou à l'un des biens vendus dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions des présentes.
Pour avis,
Le notaire

AL26023439

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 13/3/2026,
Il a été décidé la dissolution volontaire anticipée de la SCI LA FONTAINE DES MOUTOTS, au capital de 47.564,09 euros, identifiée au SIREN sous le n° 388608234 et immatriculée au RCS de NEVERS, à compter du 28 février 2026.
Il a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr Frank NIEBLING, lequel accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation a été fixé à COLMERY (58350) rue de la Fontaine des Moutots.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège de la liquidation.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL26023395

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LUCY DENIS ADAM

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital social de 353 790 Euros
Siège de liquidation : Lucy
58 110 MONTAPAS
RCS NEVERS – N° 480032 572

Suivant délibération d'AGE du 4 juin 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2025.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26023409

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUILLY LA TOUR du 16 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL ETA DE SUILLYZEAU
Siège social : 26 Chemin du Lavoir des Dards, 58150 SUILLY LA TOUR
Objet social : Entreprise de travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de NEVERS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Elie ROUSSEAU, demeurant 8 La Buffière 58150 SUILLY LA TOUR et Pascal ROUSSEAU, demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards, 58 150 SUILLY LA TOUR
Pour avis, La Gérance

AL26023375

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24/06/2026, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : LES BRESSES
Objet social : L'acquisition, la construction de tous immeubles, l'administration, l'entretien, l'aménagement, la gestion, la location de ces immeubles.
Siège social : les Bresses 58250 SAINT-SEINE
Capital : 10 000 (dix mille euros)
Gérance : Monsieur Julien LAUDET demeurant Les Bresses 58 250 SAINT-SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26023403

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me GUERIN PEREIRA en date du 28/03/2026, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI DES MARMOTTES
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment : de l'immeuble situé sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 17 rue du 8 mai, dans un ensemble immobilier situé sur la commune de NEVERS (58000), 16 boulevard saint exupéry, du lot de copropriété numéro TRENTEQUATRE (34), consistant en un garage, de l'immeuble situé sur la commune de LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 29 rue charles chevalier, de l'immeuble situé sur la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue de Donzy, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 6 Route de Couloutre Les Pautrats 58 220 CIEZ
Capital : 423 000 euros
Gérance : Madame Marie_Jeanne DUMEZ épouse MERLIN demeurant CIEZ (58220), Les Pautrats 6 route de Couloutre.
Durée : 99 ans à compter de son immatricula-

ANNONCES LÉGALES

tion au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26023411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TINTURY du 26 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : METH'AGRI
Siège : 95 Chemin de la Fenasse 58110 TINTURY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 12 000 euros
Objet : - L'exploitation d'une unité de méthanisation agricole, production de biogaz, d'électricité et de chaleur, d'achat et revente de matières pour des unités de méthanisation ; le compostage de matières organiques épandage produits fertilisants naturels traitement de déchets agricoles ; conformément à l'article 88 paragraphe II de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes, la vente de substrats
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Didier CHAMPIONNAT, demeurant Domaine De Fleury, 58110 TINTURY
Directeur général : Mme Céline VALENTIN, épouse CHAMPIONNAT, demeurant Domaine De Fleury, 58110 TINTURY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26023428

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MELINAH

Société civile immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
ZI des Isles 89 470 MONETEAU
382 185 924 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2026, les associés ont nommé en qualité de co-gérant Monsieur Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint Pierre 89 000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2026.
Monsieur Philippe HAMELIN et Madame Françoise MAYET conservent leur mandat.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26023385

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI MILANEH

S.J.B.
Société d'Avocats

Société civile immobilière
au capital de 18 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
ZI Plaine des Isles
89 470 MONETEAU
438 720 674 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Guillaume MARY, demeurant 4 Ruelle Saint Pierre 89 000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er juin 2026.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26023386

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA MAISON DU MOULIN DES ROCHES

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : Moulin des Roches
89 800 CHABLIS
750 851 347 RCS AUXERRE

Dans l'AGO du 24/09/2024, il a été précisé que les activités agricoles ont été supprimées de l'objet social à compter rétroactivement du 29/04/2024 et que les activités de : « exploitation de Chambres d'Hôtes thématiques, basées sur la remise en forme et le bien-être, exploitation d'un hammam et d'un SPA, permettre l'accès d'une salle de remise en forme de type cardio-training disposant d'équipements permettant la pratique d'activité physique ou sportive en Formule libre-service, vente de produits du terroir, permettre l'accès à la rivière et à son bief pour découvrir et initier des activités de pêche » sont exclusivement exercées à compter rétroactivement du 30/04/2024.

AL26023392

LDS GROUPE

TRANSFORMATION

SARL LES AMENAGEMENTS DE LA MARDELLE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 9 240 euros
Siège social : 13 Rue de la Mardelle
à LISON - Hameau de Châtre 89 500
EGRISELLES LE BOCAGE
750 357 527 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 9 240 euros.
La dénomination de la Société, son objet, son siège ont été modifiés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
DENOMINATION : LES AMENAGEMENTS DE LA MARDELLE
SIGLE : L.A.M. SAS
OBJET : extension aux activités de commerce de gros et détails en magasin de tous articles, produits et matériaux, liés à la quincaillerie, l'outillage et l'équipement, l'hydraulique et la plomberie, les moteurs et les matériels électriques, les matériels et les accessoires de piscines ; les matériels et les matériaux pour la création d'espaces verts et de jardinage ; les bordures, les éléments bois et dérivés, les accessoires extérieurs ; la fourniture de plantes, arbustes, arbres, semences, gazon, graines ; la fourniture de compost, terreau et fertilisants BRF, l'animalerie et alimentation animale, l'habillement, les équipements et les protections de la personne, au commerce de détails d'ameublement, des loisirs, aux équipements de la maison et des bâtiments et à la vente de meubles, de matériels, de machines et de pièces professionnelles pour l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et les particuliers.
SIEGE : ZA Les Longues Raies 89 330 ST JULIEN DU SAULT
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Monsieur Xavier BREYNE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Xavier BREYNE demeurant 13 Rue de la Mardelle à LISON - Hameau de châtre 89 500 EGRISELLES LE BOCAGE
Pour avis
Le Président

AL26023406

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DUPINENZA, Société Civile Immobilière

au capital de 500,00 euros
Siège social à MONETEAU (89470)
4 rue des Roses
893 237 628 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 14 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de Bourgogne à MONETEAU (89470).
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023417

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL AG PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Porte du Bois
89 500 DIXMONT
798983961 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2026, les associés ont décidé à l'unanimité :
- de transférer le siège social du 4 rue de la Porte du Bois, 89 500 DIXMONT au 4 rue des Chevaliers, 89 500 DIXMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de cogérant M. Guillaume LE STUM, demeurant 23 rue du Stade 89150 DOMATS, pour une durée illimitée à compter du 25/02/2026.
Pour avis
La Gérance

AL26023420

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE VAUPITRE

GAEC agréé au capital de 241 000 €
Siège social : Vaupitre
89630 SAINT-GERMAINDES-CHAMPS
419 978 614 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 22 mai 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jérôme CARREAU de ses fonctions de gérant, et a nommé aux dites fonctions, pour une durée non limitée, M. Alexis BALLAND, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (89630), ferme de Vaupitre.
Pour avis, la gérance.

AL26023429

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Avis de publication de l'arrêté n°DDT/SAAT/2026-0049 accordant un droit de préemption au Syndicat mixte de l'eau de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine.
Par arrêté préfectoral n°DDT/SAAT/2026-0049 du 15 juin 2026, un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine est accordé au SDDEA.
La délimitation du territoire concerné par l'exercice du droit de préemption est matérialisée sur la carte annexée à l'arrêté préfectoral. Ce territoire correspond à l'ensemble du bassin d'alimentation de captage de la source du Moulin des Fées.
Cet arrêté et son annexe sont consultables pendant un mois dans les communes situées dans le périmètre du BAC du Moulin aux fées : Maligny, Ligny-le-Châtel, Varennes, Méré, Carisey, Dyé, Vézannes, Collan, Chablis et à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs , ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (www.yonne.gouv.fr rubrique : Publications/Publications-legales/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-2026)

AL26023435

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89 100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
CHEZ BERTHE ESTAMINET SASU
Liquidation Judiciaire du 18/03/2025 RUE Gutenberg à 89 500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023404

LAURE Virginie
résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89 100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
LOULA GLOBAL SASU
07/10/2025
Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/11/2025
47 Bis rue Emile Zola à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023405

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
BUREAU D'ETUDES B.J. SARL
09/07/2024
31 AVENUE DU STADE 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023432

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 23/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : QG89
Siège social : 18 Place Charles Surugue, 89000 AUXERRE
Objet social : Restauration rapide et restauration traditionnelle ; Préparation et vente de plats surplace, à emporter et en livraison ; Activité de snack, sandwicherie, grill, burgers, salades, boissons et desserts ; Activité de traiteur et organisation d'évènements ; Achat, vente, importation et exportation de produits alimentaires et boissons autorisées.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Laurent DEBRIL, demeurant 25 rue des Moreaux 89 000 AUXERRE et Monsieur Mickaël DILLY, demeurant 25 rue des Moreaux 89 000 AUXERRE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26023389

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24 juin 2026, il a été constitué une SCI, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 3SK IMMO
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location, participation ou toute autre forme, d'un immeuble que la société se propose d'acquérir
Siège social : 17 bis Route de Joigny 89300 LOOZE
Capital : 1000€
Durée : 99 ans
Co-Gérants : Monsieur Selim YACOUBI, demeurant 17 bis route de Joigny 89300 LOOZE pour une durée illimitée
Madame Sonia YACOUBI, demeurant 27 rue Marcel Bourdarias 94140 ALFORTVILLE, pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Mention sera faite au RCS de SENS

AL26023437

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX du 22/06/2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sarl ETABLISSEMENT CAPELLI-WILHEM 105 rue des Mignottes CS20259 89005 AUXERRE CEDEX (vente, pose, entretien, cheminées, poêles) RCS AUXERRE 527 702 690. Date de cessation des paiements : 01/05/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SCP PHILIPPE ANGEL - DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL mission conduite par Maître DUVAL 49-51 avenue du Président Allendé 77100 MEAUX, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023384



CHRONIQUE JURIDIQUE

Comment rédiger un testament pour qu'il soit valable ?

Comme de nombreux Français, vous souhaitez rédiger un testament pour anticiper et préparer votre succession. Le but premier étant que vos dernières volontés soient respectées après votre décès et d'organiser la transmission de vos biens à un ou plusieurs bénéficiaires. Pour se faire, il est courant de les exprimer par écrit dans un testament. Mais pour qu'un testament soit valable, il faut respecter certaines règles.

Tout d'abord, sur le contenu du testament : c'est un écrit par lequel une personne écrit ses dernières volontés (exemples : transmission de biens après le décès et décider de leur répartition entre bénéficiaires ; désigner une personne chargée d'exécuter ses dernières volontés ; indiquer ses souhaits concernant son corps ; désigner un tuteur pour ses enfants, etc.).
Pour rédiger un testament, trois conditions doivent être respectées :
- Il faut être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée ;

- Il faut être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf en cas d'émancipation)

- Il faut avoir la capacité juridique de gérer vos biens.
Il faut également noter que le testament ne doit pas être rédigé sous la contrainte, ou à plusieurs : chaque membre du couple doit exprimer ses dernières volontés dans son propre testament.

Il est possible de rédiger un testament de deux manières :
- Rédiger seul un testament : ce testament est dit olographe. Pour qu'il soit valable, les trois conditions suivantes doivent être remplies : être écrit à la main (non tapé à l'ordinateur, même en partie), être daté précisément (indication du jour, du mois et de l'année), être signé. Vous pouvez ensuite conserver vous-même votre testament. Il est recommandé d'informer des personnes de confiance de la rédaction d'un testament et de son lieu de conservation. Si son existence et sa localisation sont ignorées de tous, le testament ne pourra pas être respecté. Vous pouvez également le confier à un notaire pour qu'il le conserve.
La rédaction du testament olographe est gratuite, sauf si vous si vous déposez le document chez un notaire auquel cas vous devrez payer des frais de garde

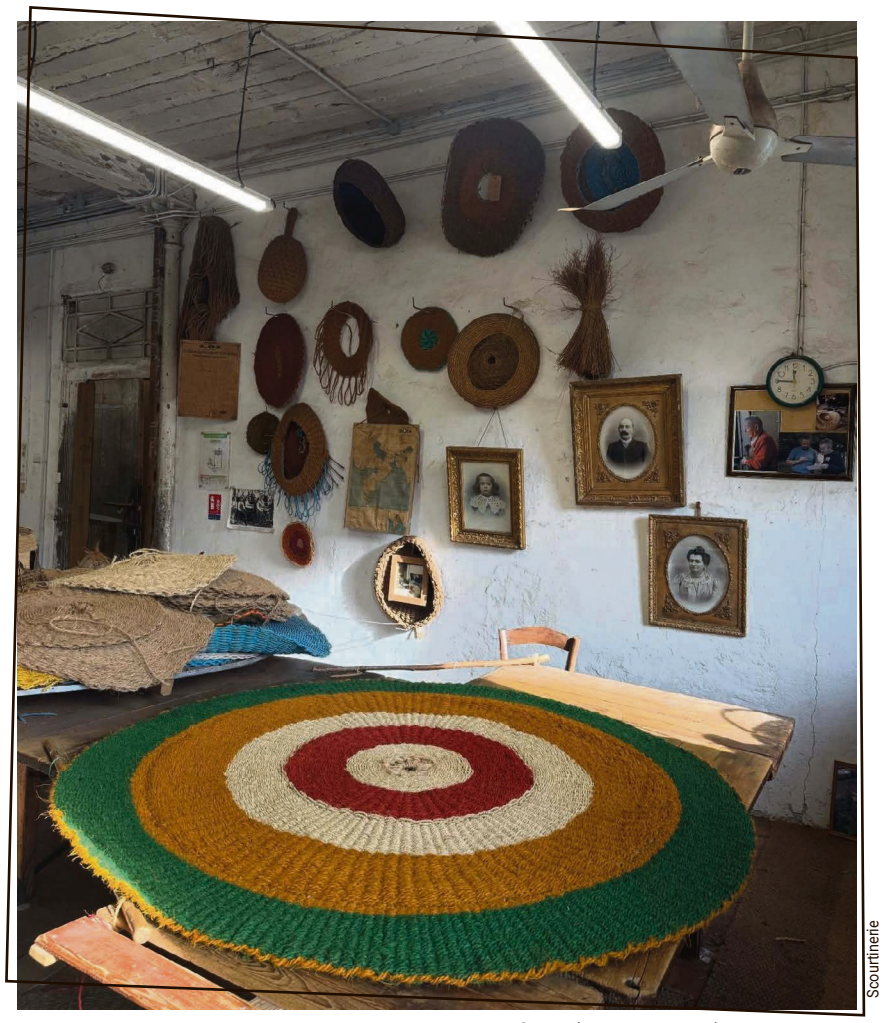
- Faire établir un testament par un notaire : ce testament est dit authentique. Vous le dictez à un notaire, en présence de deux témoins ou d'un autre notaire. Vos témoins ne peuvent pas être vos parents, vos légataires ou les clercs du notaire que vous avez choisi. Une fois rédigé, le notaire vous fait la lecture de votre testament. Vous devez signer le document, ainsi que les témoins ou le deuxième notaire. Vous pouvez conserver vous-même votre testament, ou le confier à un notaire pour qu'il le conserve. Si vous faites établir votre testament devant notaire, vous devrez lui payer des frais pour cette prestation.
Les biens que vous transmettez doivent vous appartenir personnellement (maison, terrain, meubles, etc.).
La loi impose de respecter des règles de transmission : les héritiers réservataires ne peuvent pas être exclus de votre succession. Vous pouvez donc transmettre librement (à un héritier, un tiers, une association...) la part qui dépasse la réserve héréditaire, c'est la quotité disponible. En cas de non-respect de cette règle, l'héritier non bénéficiaire, peut exercer une action en réduction.

Estelle de Plinval

// ARTISANAT

À la scourtinerie, un savoir-faire unique, du fruit à la décoration

À Nyons (Drôme), la dernière scourtinerie de France produit depuis la fin du 19e siècle des scourtins. Ces poches, qui permettent d'extraire l'huile d'olive, sont encore utilisées aujourd'hui par certains oléiculteurs, viticulteurs et des passionnés. Ces savoir-faire ancestraux sont aussi devenus des objets de décoration recherchés.



Scourtinerie

La scourtinerie cherche à développer le tissage d'autres fibres (chanvre, sisal…) et à trouver de nouvelles teintures végétales.

À Nyons, dans la Drôme provençale, la scourtinerie a su marquer l'histoire de la commune. Transmis de génération en génération depuis 1882 et sa création par Ferdinand et Marie Fert, cet atelier s'est réinventé pour continuer de faire vivre son savoir-faire. La première machine à scourtins ingénieusement élaborée en 1892 et la découverte de la fibre de coco, matière résistante utilisée par les marins pour le cordage, marquent un tournant dans l'histoire de cette famille d'artisans nyonsais. Alors que les oléiculteurs s'emparent de cet outil pour filtrer leur purée d'olives, les années 1920 incarnent l'âge d'or du scourtin de la France jusqu'en Syrie. Entre-temps, les normes d'hygiène et les besoins de productivité ont évolué. Toutefois, la scourtinerie n'a pas dit son dernier mot.

Se réinventer

Si une nouvelle machine encore plus rapide a été créée en 1955, le « grand gel des oliviers » de 1956 a fait dégringoler le monde oléicole et l'affaire familiale avec. *« Du jour au lendemain tout s'est stoppé »*, raconte Sophie Villeneuve-Fert, très attachée à l'histoire de la scourtinerie. La famille s'est diversifiée en fabriquant des tapis d'ameublement allant de 25 à 80 centimètres puis 2,50 mètres dans les années 1960. Dans les années 1970-1980, la scourtinerie voit un regain d'intérêt pour ses filtres artisanaux. *« Les normes d'hygiène avaient évolué. On a remplacé la fibre de coco par du polypropylène ou du nylon »,* précise Sophie Villeneuve-Fert. À ce jour, une minorité de moulins a conservé l'extraction de l'huile d'olive par le biais des scourtins. Seules 10 % des créations de l'atelier concernent des commandes à vocation agroalimentaire. Et l'olive n'est plus le fruit phare des scourtins. Les raisins ont pris le dessus. Jusqu'en Scandinavie, des caves s'équipent de ces créations pour filtrer leur breuvage. Dans la Drôme, la Cave de Tain utilise cette méthode ancestrale. Depuis 2014, la coopérative viticole a investi dans un pressoir vertical JLB 12. Les scourtins favorisent le pressage et le drainage du marc. Ce type de pressage donne des vins plus structurés, assez riches et concentrés en tanins. La Cave de Tain utilise aussi les scourtins en dessous-de-plat, à son restaurant Le Fief de Gambert. Ce n'est pas tout, ces outils artisanaux peuvent aussi être utilisés pour filtrer d'autres liquides agroalimentaires tels que le cidre ou encore l'huile de noix.

De génération en génération

À la scourtinerie, Sophie Villeneuve-Fert a développé sa polyvalence. Âgée d'une trentaine d'années, celle qui représente la cinquième génération de l'affaire familiale a trouvé sa place. *« À la suite d'un court arrêt maladie, ma mère s'est blessée il y a onze ans et m'a demandé de venir lui donner un coup de main. J'étais partie voyager pour découvrir autre chose mais finalement j'ai trouvé ma place ici. Grâce à nos relations avec nos fournisseurs de fibre de coco en Inde, j'ai aussi l'occasion de voyager. Je fais partie d'une génération qui recherche une qualité de vie mais aussi des valeurs à défendre. Je retrouve du sens à Nyons en représentant le travail de mes ancêtres. Il n'y a pas une année sans projet ici. C'est formidable même si la conjoncture n'est pas facile, raconte la jeune femme déterminée à développer l'entreprise. Nous sommes la dernière scourtinerie de France, les gens jouent encore le jeu de l'artisanal pour nous soutenir. Nous devons continuer notre développement pour conserver l'activité et nos salariés. Nous employons actuellement sept personnes. »* Pour Frédérique Fert, la scourtinerie, c'est *« le bonheur tous les jours. Je suis arrivée à 23 ans et aujourd'hui, j'en ai 61. On est en famille, on transmet ces outils ou les améliore… Sophie a développé l'informatique. Avant son arrivée, on faisait encore tout à la main, notamment la comptabilité, c'était d'un autre temps. À la scourtinerie, chaque génération apporte sa pierre à l'édifice »*. Sophie Villeneuve-Fert n'est jamais à court d'idée. La jeune femme cherche à développer le tissage d'autres fibres (chanvre, sisal…) et à trouver de nouvelles teintures végétales. Actuellement, elle et son compagnon rénovent le musée de la scourtinerie. Créé en 2013, cet espace retrace l'histoire familiale. Bientôt, il intégrera aussi l'évolution de la filière oléicole nyonsaise, de l'implication des femmes dans le développement de l'entreprise et des liens tissés au fil des décennies avec trois associations indiennes pour financer des projets sociaux et culturels. Le musée, ouvert tout au long de l'année, fait partie des incontournables à visiter dans la Drôme provençale.

Morgane Eymin



Scourtinerie

Intronisée à la Confrérie des Chevaliers de l'olivier de Nyons depuis 2025, Sophie Villeneuve-Fert a pu remettre un scourtin au prince Albert de Monaco lors de la fête de l'olive et de l'huile à Buis-les-Baronnies en janvier.



Scourtinerie

Frédérique Fert et Sophie Villeneuve-Fert, mère et fille, représentent la quatrième et la cinquième génération de la scourtinerie de Nyons.

Une piqueuse d'olive 2.0

Après plusieurs demandes d'oléiculteurs, Sophie Villeneuve-Fert s'est lancée dans le pari fou de reproduire la piqueuse d'olive inventée par ses ancêtres à la fin du 19e siècle. Elle a fait appel à Vincent Mussigmann, un ingénieur basé à Tulette, près d'Orange, qui vient réparer les machines à la scourtinerie. Pour coller aux normes d'hygiène, permettre un lavage plus efficace et une production à plus grande échelle, la piqueuse 2.0 a été conçue en métal. La machine est aussi équipée de deux rouleaux (contre un seul auparavant) pour s'assurer que les olives soient bien piquées. Elle est proposée à la vente et peut être fabriquée en un mois. La scourtinerie la propose aussi en location à la journée.

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'IA : une révolution agricole en marche

L'intelligence artificielle entre progressivement dans la vie des exploitations agricoles. Elle s'annonce comme un allié précieux pour façonner l'agriculture de demain, mais l'agriculteur devra rester maître de ses décisions.

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus utilisée dans de nombreux domaines et secteurs d'activité, y compris dans notre vie quotidienne, et l'agriculture n'échappe pas à la règle. Les utilisations en agriculture des outils de l'IA se multiplient et entrent progressivement dans la vie des exploitations agricoles, comme dans celles des organisations et sociétés qui gravitent autour. *« En France, environ 18 % des exploitations agricoles utilisent déjà des solutions basées sur l'IA, un chiffre qui pourrait doubler d'ici 2030 grâce aux subventions et à l'essor de l'agriculture connectée »*, estime Isagri. Néanmoins, il existe des disparités significatives entre les différentes filières agricoles : les grandes cultures et l'élevage laitier semblent les plus avancés dans l'adoption de ces technologies, en revanche, les filières fruits et légumes, l'élevage allaitant et les plus petites filières seraient plus en retrait. Pour le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), qui vient de publier un rapport sur l'intelligence artificielle au service de l'agriculture : *« L'intelligence artificielle (IA) constitue une opportunité stratégique pour l'agriculture en France, en particulier dans le contexte de renouvellement des générations dans la décennie à venir. Elle peut participer à relever les défis majeurs de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique, renforcer la performance économique des exploitations agricoles et des filières. Enfin, elle est porteuse de moyens d'action opérationnels pour simplifier fortement la charge administrative dans les exploitations »*. L'IA est perçue comme un levierlles stratégique face aux profondes mutations de l'agriculture.



Fotolia

Déjà aujourd'hui, l'IA trouve des applications de plus en plus variées dans le secteur agricole.

Des utilisations déjà réelles

Déjà aujourd'hui, l'IA trouve des applications de plus en plus variées dans le secteur agricole. Elle est, par exemple, très utilisée pour la surveillance des cultures et des élevages (maturité des plantes, détection de maladies, surveillance de la santé ou du bien-être des animaux) ; pour l'optimisation de la production (prédiction des rendements, gestion de l'irrigation ou de la fertilisation) ; pour l'automatisation et la robotisation des tâches (cueillette robotisée des fruits ; désherbage automatisé ; traite des animaux…). Selon les spécialistes, l'utilisation de l'IA en agriculture permettrait de réduire de 30 % le coût des intrants grâce à une meilleure optimisation des traitements ; de réduire de 20 % les pertes grâce à l'analyse prédictive, d'augmenter les rendements grâce aux outils d'analyse des sols et de gestion des cultures ou encore de réduire de 40 % l'impact environnemental des exploitations via une gestion optimisée des ressources.

Des projets en cours

L'IA marque une nouvelle ère pour l'agriculture et les évolutions et avancées technologiques en la matière offrent des perspectives prometteuses et des solutions de plus en plus performantes pour faciliter le quotidien des agriculteurs et les aider à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Le chercheur Samuel Soubeyrand de l'Inrae confirme que l'IA peut être décisive dans la détection de certaines bactéries comme Xylella fastidiosa. *« Via des drones autonomes, guidés par une IA et alimentant celle-ci en retour, on peut imaginer scruter avec précision et efficacité l'état sanitaire des cultures d'une exploitation et de son environnement, repérant une maladie à des stades ultra-précoces »*, explique-t-il. Concernant X. fastidiosa, cette détection ultra-précoce serait décisive, car il faut arracher les plantes infectées le plus tôt possible pour empêcher la dissémination de la bactérie. L'école Hectar, de son côté, travaille au développement d'un chatbot basé sur l'intelligence artificielle. L'outil vise à *« automatiser et optimiser la gestion des tâches administratives des agriculteurs. En moyenne, un agriculteur consacre neuf heures par semaine aux démarches administratives »*, rappelle l'équipe d'Hectar. Une charge conséquente que l'innovation entend alléger. Un autre projet porteur d'espoir pour favoriser l'innovation agroécologique, le projet Twinfarms, lancé en février 2025, co-piloté par l'Inrae et l'Inria. En 4 ans, l'objectif de Twinfarms est de déployer neuf démonstrateurs de jumeaux numériques qui seront évalués sur leur valeur ajoutée pour assister les choix tactiques ou stratégiques dans un contexte de transition agroécologique. Un jumeau numérique agricole consiste en une représentation virtuelle d'un système agricole réel qui simule en temps réel les interactions complexes de ces systèmes avec leur environnement grâce à des capteurs et des données externes (météorologiques, de sol, de culture, etc.) pour permettre d'adopter des pratiques plus durables.

Dans le domaine de l'élevage, Charlotte Gaillard et Olivier Martin, chercheurs à l'Inrae, sont co-porteurs d'un autre projet de jumeau numérique fondé sur le simulateur inSiliCow. Cet atelier laitier virtuel est destiné à piloter un élevage réel de vaches laitières. *« On peut notamment prédire la production de lait et sa composition pour la lactation suivante, selon différents scénarios d'alimentation »*, détaille Charlotte Gaillard. La ferme virtuelle devient ainsi un outil d'aide à la décision pour l'éleveur pour améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de son élevage.

L'intégration de l'IA dans les pratiques agricoles peut rendre de nombreux services et façonner l'agriculture du futur. Mais encore faut-il que les agriculteurs s'approprient et investissent dans ces nouveaux outils. Encore faut-il aussi qu'ils bénéficient d'une bonne connectivité. Enfin, au-delà des enjeux techniques, il subsiste toujours les questions de la propriété et de la protection des données.

Christine Dézert

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



PORTRAIT

// RESTAURATION

21 S'adapter sans renoncer au local

À Dijon, Antoine Barré-Foncelle a dû faire, ces derniers jours, comme de nombreux autres professionnels : trouver des solutions d'adaptation à la canicule. Une approche essentielle pour son personnel, pour son chiffre d'affaires et pour rester fidèle aux valeurs de promotion des produits locaux qui l'animent depuis toujours.

Le cassoulet, la choucroute ou la raclette, par plus de 40°, ne sont pas les plats les plus recherchés. Ça tombe bien, chez Antoine Barré-Foncelle, au restaurant La Menuiserie, situé en plein centre de Dijon, rue des Godrans, on ne sert, ces jours-ci, que des menus froids, pour beaucoup 100 % Côte-d'Or ou bio. C'est une des traductions de la volonté d'adaptation de cet établissement aux conditions de chaleur extrême que nous venons de traverser et qui risquent de se poser encore dans les semaines qui viennent… Il a fallu réagir vite, en concertation avec ses salariés, pour trouver des solutions permettant d'améliorer les conditions de travail mais aussi de préserver le chiffre d'affaires : depuis le début de la canicule, la fréquentation a baissé de 17 % par rapport à la même période de 2025 et cela se vérifie aussi sur un second établissement, le Morning Café, qu'il a créé à quelques mètres de là. Toute l'organisation du travail a été revue en restant toutefois fidèle à ce qui fait l'esprit de La Menuiserie, ouvert en 2019 : travailler, autant que possible avec des fournisseurs agricoles proches, que ce soit pour les légumes, la viande ou les farines… Le menu froid proposé n'est certes pas une nouveauté : l'établissement le propose déjà depuis plus d'un an mais dans les circonstances caniculaires, il trouve toute sa pertinence et constitue un levier attractif pour la clientèle. *« On a aussi l'habitude*, poursuit Antoine Barré-Foncelle, *de s'adapter à ce que les producteurs, maraîchers ou autres, nous proposent, pour constituer nos menus. Toutes les semaines, on change ces derniers. C'est un fonctionnement en cohérence avec la réalité du monde agricole. »*



Rillettes de lieu noir, salade de haricots, taboulé au jambon et aux crudités, crème froide aux lentilles et chèvre frais, entremet citron... Le restaurant d'Antoine Barré-Foncelle, (ici en compagnie d'Antonin et Florian) a fait le choix de basculer sur des menus froids pendant la canicule.

Des fours décalés

Pour les produits qui ont tout de même besoin de cuisson (semoule pour taboulé, légumineuses…) le restaurant a décalé les horaires de fonctionnement de ses fours plus tôt le matin, ou le soir, ou carrément la nuit. Idem pour la fabrication des pâtisseries : la responsable entame sa journée à 6 heures au lieu de 9 heures habituellement. Le but est de ne plus avoir un seul de ces éléments générateurs de chaleur que sont les fours en fonctionnement pendant le service. En parallèle, le gérant du restaurant maintient le lien avec des fournisseurs avec lesquels il a noué une relation de confiance depuis des années, notamment des maraîchers : *« ils m'expliquent que, sous serre, tant qu'ils peuvent arroser, c'est OK, en revanche, à l'extérieur, c'est beaucoup plus dur. Ce qui m'inquiète, à court terme, c'est la sécurité de mes équipes, la possibilité de payer les salaires et, au-delà, la santé de mes fournisseurs. Même si les temps sont durs, il est hors de question qu'on fasse des concessions sur les produits qu'on cuisine. Néanmoins, économiquement, c'est un vrai défi. »* Parmi ses fournisseurs, La Menuiserie travaille notamment avec la plateforme coopérative Manger Bio BFC. Les circonstances extrêmes que nous venons de vivre font que notre restaurateur dijonnais s'interroge tout de même sur notre capacité à nous nourrir à l'avenir…

Berty Robert

// SOUVERAINETÉ

70 Le défi du demi-gros

Réunis le 2 juin à Gray, en Haute-Saône, dans le cadre des conférences régionales sur la souveraineté alimentaire, producteurs, élus, techniciens et représentants des collectivités ont tenté d'identifier les leviers pour relancer les filières légumières de plein champ en Bourgogne-Franche-Comté.

À l'origine de la réflexion figure une ambition affichée par l'État et les Chambres d'agriculture : identifier des projets structurants capables de renforcer la souveraineté alimentaire régionale. L'objectif est clair : produire davantage tout en recréant des filières locales capables d'assurer l'approvisionnement des consommateurs. Pour le maraîchage et les légumes de plein champ, la question n'est pas nouvelle. Christophe Buchet, de la Chambre d'agriculture du Jura, rappelle : *« Nous avons un antécédent puisqu'on avait une unité Daucy qui a malheureusement fermé. Nous avons des producteurs qui ont eu une expérience, de l'eau sous nos pieds, des réseaux d'irrigation qui peuvent nous aider dans ces productions et les cuisines centrales sont là. À nous de faire matcher ces acteurs pour construire ces filières-là. »*



Il existe bien une offre et une demande en fruits et légumes frais et locaux, mais très marginale en termes de volumes.

Outil perdu

Le témoignage de Stéphane Ramaux, ancien producteur de légumes pour Daucy dans la basse vallée de la Loue, illustre les difficultés rencontrées depuis la fermeture de l'usine jurassienne. Sur son exploitation, une trentaine d'hectares de petits pois, haricots verts et flageolets venaient compléter les productions traditionnelles. *« C'était rentable et cela valorisait nos réseaux d'irrigation »*, rappelle-t-il. Après la disparition de l'outil industriel, plusieurs producteurs ont tenté de poursuivre l'aventure. Sans succès durable. *« Quand on était épaulés par l'industriel, cela fonctionnait. Ensuite, on n'a pas tenu deux ans. »* En cause : la gestion complexe de produits périssables dont la maturité ne coïncide pas toujours avec les besoins des acheteurs. *« Le seul débouché local ne suffisait pas. Ce n'était plus tenable financièrement »*, résume l'agriculteur. Les études présentées lors de l'atelier montrent pourtant que le potentiel de production existe toujours. Le département du Jura compte 80 maraîchers, dont une large majorité travaille sur de petites surfaces orientées vers la vente directe. Selon les estimations présentées, le marché local du frais est aujourd'hui globalement couvert. La situation est différente pour les volumes intermédiaires destinés à la restauration collective ou aux grossistes. *« Dix tonnes de carottes ou cinq tonnes de courges pour une cuisine centrale, c'est trop pour les petits maraîchers et trop peu pour une culture industrielle »*, résume un participant.

Trouver les entrepreneurs de demain

C'est ce segment intermédiaire qui concentre désormais les espoirs. Les intervenants évoquent des exploitations légumières de cinq à quarante hectares, davantage mécanisées et capables de répondre à des marchés réguliers. Encore faut-il trouver des porteurs de projets. Plusieurs participants soulignent que les nouvelles installations s'orientent majoritairement vers le micro-maraîchage et les circuits courts. Les discussions ont également mis en évidence d'autres freins : manque de main-d'œuvre qualifiée, difficultés logistiques, faiblesse des outils de transformation ou de conditionnement, saisonnalité des besoins de la restauration collective et concurrence de produits importés souvent moins chers. La question de la rémunération est revenue à plusieurs reprises. Pour plusieurs intervenants, la relance de ces productions ne pourra se faire sans contractualisation et sans meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. Si la restauration collective apparaît comme un débouché important, les participants ont reconnu qu'elle ne pourra pas, à elle seule, porter le développement de nouvelles filières. Plusieurs pistes ont été évoquées : développement de marques territoriales, mobilisation des grandes surfaces locales, mutualisation du matériel ou de la main-d'œuvre, création d'outils collectifs de transformation et recours accru aux serres pour allonger les périodes de production. Vice-président du Conseil régional, Christian Morel a notamment insisté sur la nécessité de revaloriser les métiers de la restauration collective, tandis que plusieurs élus ont plaidé pour davantage de coopération entre acteurs, au-delà des clivages habituels.

Alexandre Coronel

LOISIRS

// TOURISME

58 Et si on allait dormir sur une île ?

Loire en vie dévoile sa nouvelle escapade : une immersion nature au cœur du Bec d'Allier, entre Nièvre et Cher, là où deux fleuves sauvages se rejoignent dans un silence presque sacré. Cette nouvelle itinérance offre deux jours hors du monde, dans un site naturel d'exception, entre immersion totale dans le vivant et reconnexion à l'essentiel.

Loire en Vie offre une approche originale du tourisme autour d'une partie méconnue de la Loire. Dernière proposition en date : la possibilité d'aller dormir sur une île. Le site choisi est le Bec d'Allier. À la confluence de deux fleuves sauvages, la Loire et l'Allier, entre les départements du Cher et de la Nièvre, ce sanctuaire naturel, préservé, abrite une faune rare, des paysages de sable et d'eau. C'est ici que l'on pose son sac de couchage pour vivre une expérience en totale immersion accompagnée par un guide nature. Deux jours, une île et zéro bruit parasite. Le séjour « Une nuit sur une île » est une invitation à se laisser porter par le rythme du fleuve ; à naviguer sur un bateau traditionnel avec une bourde comme les mariniers d'autrefois, à pêcher à la « trousse culotte », à dîner au coin du feu, à guetter le castor au crépuscule, à s'endormir bercé par le courant, et à être réveillé dans sa tente par le ballet des sternes et du balbuzard pêcheur.

Portée par une association

Loire en Vie, qui n'est pas une agence de voyages mais une destination portée par l'association Loire Itinérances (*), basée à Varennes-Vauzelles, dans la Nièvre, met à votre service une bonne connaissance du territoire et des prestataires locaux passionnés, guides nature, bateliers, producteurs, hébergeurs, qui font de chaque séjour une rencontre authentique. Elle tisse ces rencontres en itinérances douces, construites pour ceux qui veulent voyager en prenant le temps. Le séjour « Une nuit sur une île » en est l'exemple parfait : conçu avec Christophe Page d'Instant Nature, guide naturaliste dont la connaissance du Bec d'Allier n'a d'égale que sa capacité à transmettre l'émerveillement, il incarne ce que Loire en Vie défend depuis ses débuts, un tourisme qui nourrit autant qu'il ressource. Prix du séjour : à partir de 150 euros par personne en formule complète avec repas (groupe de 4 personnes minimum), autres formules possibles sur demande. Réservations sur : https://www.instant-nature.org/Une_nuit_sur_une_ile.html

Berty Robert, avec communiqué

() www.loire-itinerances.fr*



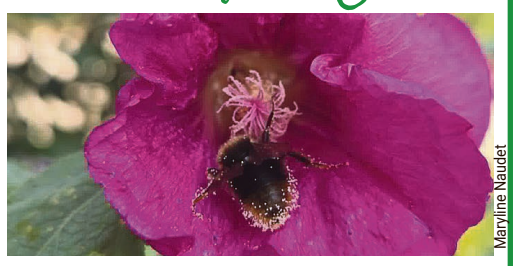
Maryline en fait tout un potager



Maryline Naudet



Maryline Naudet



Maryline Naudet

Potager en surchauffe : quand la canicule met les légumes à l'épreuve

Les journées très chaudes se multiplient et le potager en ressent les effets. Sous une canicule, les plantes doivent faire face à un véritable défi : trouver assez d'eau pour continuer à pousser. C'est ce qu'on appelle le stress hydrique. Derrière ce terme un peu technique se cache une réalité simple : les légumes ont soif. Quand les températures dépassent les normales de saison, l'eau s'évapore plus vite du sol. Les plantes transpirent davantage par leurs feuilles pour se rafraîchir. Mais si leurs racines ne trouvent plus assez d'humidité, elles se mettent en mode survie. La croissance ralentit, les feuilles fanent et les récoltes peuvent diminuer.

Au potager, certains signes ne trompent pas. Les salades montent rapidement en graines. Les tomates peuvent perdre leurs fleurs ou produire des fruits plus petits. Les haricots poussent moins vite et les courgettes peinent parfois à se développer. Dans les cas les plus sévères, les feuilles jaunissent ou se dessèchent.

Face à cette situation, les jardiniers disposent de plusieurs solutions simples. La première consiste à pailler généreusement le sol. Une couche de paille, de tontes de gazon sèches ou de feuilles mortes limite l'évaporation et garde la fraîcheur autour des racines. Le paillage agit comme une couverture protectrice.

L'arrosage demande aussi quelques ajustements. Mieux vaut arroser moins souvent mais plus abondamment afin d'encourager les racines à plonger en profondeur. Les heures les plus favorables restent tôt le matin ou en soirée lorsque le soleil est moins fort. Arroser en pleine journée entraîne souvent du gaspillage d'eau.

L'ombre peut également devenir une alliée précieuse. Des voiles d'ombrage ou des cagettes placées temporairement au-dessus des cultures les plus fragiles permettent de réduire les effets des fortes chaleurs.

Enfin, cette nouvelle réalité pousse de nombreux jardiniers à adapter leurs pratiques. Choisir des variétés plus résistantes à la sécheresse, enrichir le sol en matière organique et récupérer l'eau de pluie sont des gestes de plus en plus utiles.

La canicule rappelle que l'eau est une ressource précieuse. Au potager, chaque goutte compte. En observant attentivement les besoins des plantes et en adoptant quelques réflexes simples, il reste possible de récolter de beaux légumes même lorsque l'été se montre particulièrement brûlant.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 10 juillet

// Les Vin'dredis de Gevrey-Chambertin

Chaque vendredi, l'office de Tourisme de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges propose animations et dégustations pour animer la Halle Chambertin. Pensés comme des moments de rencontre et de convivialité, les Vin'dredis de la Halle invitent habitants, visiteurs, amateurs de vin et curieux à se retrouver dans ce lieu de mise à l'honneur de la côte de Nuits afin de vivre des expériences de découverte gourmande.

Réservation : https://shop.gevreynuitstourisme.com/billetterie/animations-halle

• 11 juillet

// Conférence sur l'histoire agricole et viticole de la Bourgogne

L'abbaye de Fontenay, près de Montbard, accueillera, à 14 heures, en partenariat avec la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois, une rencontre consacrée à Dom André Gentil, dernier prieur de Fontenay, agronome, chimiste et précurseur de l'œnologie moderne. Il sera question d'agriculture, d'expérimentation, de chimie appliquée, de fermentation, d'amélioration des vins et de transmission des savoirs aux cultivateurs et vignerons. Cet évènement rappelle que les questions de qualité, de mesure, de transformation et de conservation des productions agricoles étaient déjà au cœur des préoccupations des savants agronomes du XVIIIe siècle.

Conférence ouverte à tous, incluse dans le billet d'entrée à l'abbaye

Nièvre

• 08 juillet

// Soirée marché à Toury-sur-Jour

Une soirée marché est organisée à partir de 17 heures sur la place de ce village du sud Nièvre. Elle est proposée par le comité des fêtes. Sur place vous pourrez profiter de la buvette ainsi que de la vente de plateaux repas à 12 euros. Des animations sont prévues pour divertir petits et grands.

Informations et inscriptions au 06 48 00 32 00

• 10 juillet

// Apéro Biodiv' à La-Celle-sur-Nièvre

La Communauté de communes Les Bertranges propose les Apéros Biodiv'. L'objectif est de se laisser guider au cœur d'un site naturel, à la découverte des saveurs du terroir et à la rencontre de vigneronnes et vignerons locaux. Le prochain aura lieu le 10 juillet à La-Celle-sur-Nièvre, entre Prémery et La Charité-sur-Loire, à la vigne de Saint-Lay, de 18h30 à 20h30. Claire-Hélène Delouvée, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) s'y livrera à une lecture du paysage.

Inscription obligatoire par téléphone auprès de l'Office du tourisme intercommunal au 03 86 37 99 07 ou en ligne sur lesbertranges.fr. Tarif : 5 euros.

• 11 juillet

// Rencontre-dédicace à Château-Chinon

Daniel Goldenberg, auteur de plusieurs romans, dont « Le triporteur de Belville », sera présent de 16 heures à 18 heures, à la librairie Le goût des mots (12, boulevard de La République). Vous pourrez échanger avec l'auteur sur son livre « Le roi David » et profiter d'un petit apéritif pendant la séance de dédicaces.

• 17 juillet

// Ciné pique-nique à Decize

Une soirée exceptionnelle est proposée au Cinéal (1, rue du Port). Deux comédies familiales seront projetées à la suite, à partir de 17h30. Venez avec votre pique-nique et profitez du cinéma en famille dans une atmosphère détendue et conviviale.

Tarif : 10 euros

Yonne

• 22 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu : apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas : 25€ par personne (apéritif inclus), 12€ par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5€ par personne).

Sur réservation par téléphone au : 06.45.36.05.71



// AILLEURS

L'industrie fromagère Kazakhe, un enjeu majeur

Le Kazakhstan est considéré comme un moteur pour le développement de l'art et de l'industrie du fromage en Asie centrale. Main dans la main avec la France, le pays souhaite prendre sa place sur le marché.

À l'occasion du Mondial du fromage à Tours, la place du Kazakhstan dans le marché mondial du fromage a été mise à l'honneur. *« Il existe un savoir-faire fromager dans ce pays, des compétences techniques, artisanales et industrielles, de qualité »*, souligne Roland Barthélémy, président de la Guilde internationale des fromagers. Au concours « produits » du Mondial, le pays a d'ailleurs remporté trois médailles d'or, une d'argent et deux de bronze. Cet État d'Asie centrale - grand comme cinq fois la France - nous évoque plutôt le pétrole, l'uranium ou encore le gaz.

Pourtant, c'est aussi une grande nation agricole qui développe son secteur agroalimentaire, et notamment laitier. La stratégie gouvernementale du Kazakhstan inclut d'ailleurs un renforcement de la souveraineté alimentaire avec le développement de la production nationale. C'est ainsi qu'en 2024, le Kazakhstan a organisé le premier concours international de fromages d'Asie centrale, avec 380 produits de 12 pays différents en compétition. À cette occasion, producteurs, fournisseurs d'équipements et représentants des autorités ont échangé sur le développement de la filière.



La Guilde internationale des fromagers, représentée par Roland Barthélémy, a confié à la Guilde kazakhe des fromagers, en la personne de Alexandra Grigolova, la mission de développer l'industrie fromagère en Asie centrale.

Terre de Touraine

Des produits ancrés dans la culture

« Il y a deux ans, le Salon international de l'agriculture accueillait le premier stand de produits kazakhs, et notre pays a été à l'honneur lors du Sommet de l'élevage en 2024 », complète l'ambassadrice du pays en France, Goulsara Arystankoulova, ajoutant : *« Et au Village international de la gastronomie à Paris cette année, les fromages kazakhs sont partis comme des petits pains ! »* Les fromages les plus connus qu'évoque l'ambassadrice sont l'irimzhik, fromage frais préparé à partir de lait entier et de crème aigre puis séché, et le qurt, produit laitier sec sous forme de boule, préparé en pressant de la crème sure épaisse. *« La production et la consommation de fromage ont une longue histoire au Kazakhstan, car nos ancêtres étaient des éleveurs nomades »*, rappelle Goulsara Arystankoulova. Aujourd'hui, le pays est une des nations possédant le plus important cheptel de chevaux et de chameaux, ce qui explique ses spécialités fromagères au lait de jument et de chamelle. *« Nous disposons d'un marché de niche avec nos produits au lait de chamelle et de jument. Beaucoup de nouvelles fermes et d'usines s'installent et la gamme des produits laitiers s'élargit »*, explique Alexandra Grigolova, présidente de la Guilde kazakhstanaise des fromagers.

Un développement gagnant-gagnant

Le pays souhaite renforcer ses relations avec la France au niveau agroalimentaire, pour inciter des entreprises - fromagers, équipementiers… - à s'installer au Kazakhstan. *« C'est un pays où la consommation de lait est très forte, avec une appétence pour les pâtes dures, expose Sylvain Guiaugue, ambassadeur de France au Kazakhstan. Or, la richesse et la diversité du fromage n'y sont pas très développées. »* Il identifie d'ailleurs un potentiel concernant les fromages frais, produit qui fournit de la trésorerie plus rapidement et contribuerait à déployer le marché kazakh. Côté français, un enjeu consiste à développer le goût des habitants pour leur proposer des fromages de l'Hexagone qui leur correspondent. *« Le marché kazakh donne accès à l'Ouzbékistan, la Chine, la Mongolie, l'Asie centrale de façon générale… C'est une zone de chalandise de 100 à 150 millions de consommateurs »*, souligne l'ambassadeur.

Le pays a besoin d'équiper les acteurs de la filière pour diversifier son offre de fromages, de professionnaliser le métier de fromager, qui n'existe pas encore là-bas, de développer des épiceries fines et l'apprentissage du goût ou encore de l'accord mets et vins. La guilde kazakhe des fromagers souhaite également travailler à l'adaptation de la production fromagère aux spécificités climatiques du pays.
Lors du Mondial du fromage 2025 à Tours, une convention a été signée par laquelle la Guilde internationale des fromagers confie à la Guilde kazakhe des fromagers la mission de développer l'industrie fromagère en Asie centrale. L'histoire est ainsi en train de s'écrire…

Nadine Dumazet



Dégustation des fromages kazakhs présentés au Mondial du fromage.



Au Mondial du fromage, les kazakhs ont gagné trois médailles d'or, une d'argent et deux de bronze.